

ENSA BRETAGNE-2025-2127239-MCF TPCAU Cat 1 n°1 _____	3
ENSA BRETAGNE-2025-2127247-MCF TPCAU cat 1 n°3 _____	9
ENSA BRETAGNE-2025-2127257-MCF TPCAU cat 2 n°2 _____	15
ENSA GRENOBLE-2025-2127267-MCF TPCAU cat 1 _____	21
ENSA LA REUNION-2025-2127335-MCF STA cat 1 n°1 _____	27
ENSA LA REUNION-2025-2127360-MCF STA cat 1 n°2 _____	31
ENSA LA REUNION-2025-2127370-PROF VT cat 2 _____	37
ENSA LYON-2025-2127409-MCF ATR cat 1 n°1 _____	43
ENSA LYON-2025-2127410-MCF ATR cat 2 n°2 _____	49
ENSA MONTPELLIER-2025-2127283-MCF TPCAU cat 1 n°3 _____	55
ENSA MONTPELLIER-2025-2127289-MCF TPCAU cat 2 n°1 _____	61
ENSA MONTPELLIER-2025-2127297-MCF TPCAU cat 2 n°2 _____	67
ENSA NANCY-2025-2129382-PROF TPCAU cat 1 _____	73
ENSA NANTES-2025-2129545-MCF HCA cat 1 _____	79
ENSA NANTES-2025-2129568-MCF TPCAU cat 1 n°1 _____	85
ENSA NANTES-2025-2129579-MCF TPCAU cat 2 n°2 _____	91
ENSA NANTES-2025-2129585-MCF VT cat 1 _____	97
ENSA NANTES-2025-2129590-PROF SHSA cat 1 _____	103
ENSA NANTES-2025-2129592-PROF VT cat 2 _____	107
ENSA NORMANDIE-2025-2130930-MCF TPCAU cat 2 _____	113
ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025-2129637-PROF HCA cat 1 _____	119
ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025-2129641-PROF TPCAU cat 1 n° 1 _____	125
ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025-2129645-PROF TPCAU cat 2 n° 2 _____	131
ENSA PARIS-EST-2025-2129365-MCF TPCAU cat 2 n°1 _____	137
ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025-2131047-MCF ATR cat 2 _____	143
ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025-2131060-MCF STA cat 1 _____	149
ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025-2131075-MCF TPCAU cat 1 n° 1 _____	155

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025-2131079-MCF TPCAU cat 1 n°	
2 _____	161
ENSA PARIS-MALAQUAIS-2025-2130945-MCF TPCAU cat 1 n°1	167
ENSA PARIS-MALAQUAIS-2025-2130953-MCF TPCAU cat 2 n°2	173
ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025-2131001-MCF ATR cat 1	179
ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025-2131008-MCF TPCAU cat 1	185
ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025-2131016-PROF TPCAU cat 1	
n°1 _____	191
ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025-2131022-PROF TPCAU cat 1	
n°2 _____	197
ENSA STRASBOURG-2025-2131089-MCF HCA cat 1	203
ENSA TOULOUSE-2025-2133401-MCF ATR cat 2	209
ENSA TOULOUSE-2025-2133415-MCF STA cat 1	215
ENSA TOULOUSE-2025-2133424-MCF TPCAU cat 1	221
ENSA TOULOUSE-2025-2133431-MCF VT cat 1	227
ENSA TOULOUSE-2025-2133437-PROF HCA cat 1	233
ENSA TOULOUSE-2025-2133441-PROF STA cat 1	239
ENSA TOULOUSE-2025-2133445-PROF TPCAU cat 2	245
ENSA VERSAILLES-2025-2130962-MCF HCA cat 1	251
ENSA VERSAILLES-2025-2130964-PROF TPCAU cat 1	257
ENSAP BORDEAUX-2025-2125989-PROF TPCAU Cat1 n°1	263
ENSAP BORDEAUX-2025-2126001-PROF TPCAU Cat 2 n°2	269
ENSAP BORDEAUX-2025-2126007-PROF VT Cat 1	275
ENSAP LILLE-2025-2129459-MCF STA cat 1 n°1	281
ENSAP LILLE-2025-2129471-MCF STA cat 1 n°2	287
ENSAP LILLE-2025-2129481-PROF TPCAU cat 1 n°1	293
ENSAP LILLE-2025-2129489-PROF TPCAU cat 2 n°2	299



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA BRETAGNE-2025-2127239-MCF TPCAU n°1 Cat. 1

**Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale /
Catégorie 1**

Ref : 2025-2127239

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Bretagne
(ENSAB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de BRETAGNE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code

Le candidat contribue à la compréhension des relations entre espace, société et culture, à travers une approche anthropologique et historique des formes de l'habitat et des pratiques de

l'habiter. Son enseignement vise à développer la capacité des futurs architectes à interroger les usages, modes de vie et représentations de l'espace, tout en les confrontant aux enjeux contemporains de la transformation des milieux habités, qu'ils soient métropolitains, périurbains ou ruraux

Objectifs généraux

Approfondissement des enjeux sociaux, culturels et territoriaux de l'architecture. Introduction à la spatialité vécue en valorisant l'observation, l'analyse, la recherche et l'expérimentation spatiale

Développement de la maîtrise des formes de l'habiter dans une perspective diachronique.

Initiation à une lecture des dynamiques territoriale et paysagère des situations d'habitat, considérant les milieux habités comme systèmes écologiques, sociaux et culturels

Questionnement sur la traduction architecturale et spatiale des mutations territoriales (mobilités, ressources, milieux, transitions) et des enjeux d'inclusion (genre, âge, handicap)

Accompagnement des projets dans une perspective éthique et située

Affectations pédagogiques

Cycle licence :

Dans le cadre d'ateliers de projet thématiques et coordonnés, au sein d'une équipe composée de 6/7 enseignants, l'enseignant encadre un groupe de 15/20 étudiants sur 2 semestres :

S2 "Usages" (112HeTD) - S3 "Habiter" (112HeTD).

Cycle master :

Au sein du domaine d'étude Transitions, il suit un groupe d'étudiants dans leur travail de mémoire et intervient ponctuellement dans les séances hebdomadaires du séminaire coordonné, pour approfondir les liens entre enseignement et recherche (semestres 7/8/9, 48HeTD).

Autres charges :

48 HeTD réparties selon les besoins du programme pédagogique (bilan de licence, initiation recherche, intensif/voyage, tutorat des stages ou de l'apprentissage, encadrement HMONP)

Autres tâches :

L'enseignant pourra être amené à assurer, outre le contrôle des connaissances et la surveillance des examens, des missions de coordination pédagogique ou de référent de semestre et à participer à des déplacements pédagogiques et jurys. Par ses obligations statutaires, il participera aux entretiens des primo-entrants, aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes et aux séminaires enseignants. Il est également attendu qu'il prenne des responsabilités dans les instances et commissions de l'école, et qu'il contribue à l'évolution du projet pédagogique de l'école ainsi qu'à son rayonnement.

Profil recherché

Le candidat s'inscrit dans une approche critique et sensible des formes de l'habiter et du territoire, articulant les dimensions culturelles, sociales et spatiales de la production architecturale. Il devra s'appuyer sur les apports des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, ...) appliquées à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage (transitions écologiques, inclusion, sobriété, biorégions, métamorphoses territoriales).

1/ Expériences et compétences souhaitées

- Pratique du projet architectural, en particulier dans le domaine de l'habitat et de la transformation des milieux habités
- Solides compétences en sciences humaines et sociales appliquées à l'habitat
- Expérience d'enseignement du projet, de préférence en cycle licence, fondée sur une approche exploratoire et réflexive de la conception
- Goût affirmé pour la transversalité disciplinaire, le travail collectif et les approches expérimentales de l'enseignement (manipulations spatiales, dispositifs sensibles, explorations in situ, théorie, technique, arts plastiques, représentation, paysage)
- Engagement fort dans la transmission d'une culture critique et sensible de l'espace construit et habité, attentive aux dimensions sociales, culturelles et environnementales du projet
- Expérience d'enseignement mobilisant l'exploration de divers outils de spatialisation analogiques et numériques : cartographie, dessin, maquette, modélisation, narration graphique
- Approche historique et sociologique de l'habitat : transformations du logement

2/ Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'évolution des Formes - GRIEF (EA 7465).

3/ Diplômes ou expériences professionnelles requises :

Expérience professionnelle significative dans la pratique du projet architectural ou territorial. Diplôme d'État d'Architecte (DE) requis, DPLG ou HMONP souhaité (ou équivalent étranger reconnu)

Doctorat en architecture ou doctorat dont les travaux portent sur l'architecture requis.

Éléments de candidature

Personne à contacter

Renseignements sur le poste : anne-marie.havard@rennes.archi.fr

Renseignements sur les modalités de candidature : sandrine.guideau@rennes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est un établissement d'enseignement supérieur à caractère administratif, relevant d'une co-tutelle du Ministère de la Culture (MC) et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Appartenant au réseau des 21 ENSA. Elle accueille près de 600 étudiants pour un effectif de 107 agents (68 enseignants , hors intervenants extérieurs et 39 agents administratifs et techniques) et dispense un enseignement conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA - Licence), au diplôme D'État d'architecte (DEA - Master) et au doctorat en architecture co-délivré avec l'université de Rennes 2. Depuis 2025, une offre de formation en alternance est proposée en cycle master.

Elle permet aux étudiants d'appréhender la complémentarité des rôles de l'architecte et de l'ingénieur, par un double cursus architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes. Parallèlement, l'ENSAB conduit une politique dynamique de partenariats avec l'enseignement supérieur.

Membre associé de l'Établissement expérimental Université de Rennes, partenaire de EUR Caps, elle assure deux bi-diplômations : l'une en Maîtrise d'ouvrage avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), l'autre en Histoire Théorie et Critique de l'Architecture (HiTCAR) avec l'UFR d'Histoire de l'art de Rennes 2. Enfin, l'école délivre la formation HMONP et propose des sessions de formation continue.

PÉDAGOGIE :

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible au lien

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Les 4 domaines d'étude sont présentés ici : <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/les-domaines-detude/>

RECHERCHE :

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) regroupe 23 chercheurs et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les recherches

sont organisées selon 4 pôles : Densité/réversibilité/espaces publics, Matériaux biosourcés, Architecture : cultures, pratiques et transmission et Art et Computation. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats sont encouragés, ainsi que l'organisation de journées d'étude et colloques valorisés par les Publications du GRIEF.

Liaisons fonctionnelles : services administratifs, personnel enseignant et partenaires extérieurs

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'ENSAB



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA BRETAGNE-2025-2127247-MCF TPCAU cat 1 n°3

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2127247

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Bretagne
(ENSAB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de BRETAGNE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le candidat portera une réflexion particulière sur la pédagogie du projet en école d'architecture, en contribuant à la création de liens entre pédagogie et recherche. Il démontrera une culture matérielle et constructive affirmée qui, par sa connaissance de

procédés constructifs ou encore de l'histoire de la construction, s'articule avec la matérialité de l'architecture. A partir de la connaissance de la théorie de l'architecture, il bâtira une posture critique développant l'imaginaire au travers des arts plastiques, des procédés constructifs et de la matérialité de l'architecture.

Affectations pédagogiques

Cycle licence / Semestre 4 : Atelier de projet d'architecture (112h eq. TD, 15 semaines). L'atelier « Construire : Structure, Matière, Exploration » explore la dimension constructive comme moteur de fabrication du projet architectural. L'approche pédagogique prône la compréhension du lien entre l'objet architectural et son mode de fabrication, pour ensuite explorer les limites du système architectonique. Au sein d'une équipe de 6 enseignants, l'enseignant encadre un groupe de 15-20 étudiants et seconde les coordinateurs de semestre dans l'organisation (pédagogique et matérielle).

Cycle master

Semestres 7/9 : Atelier de projet d'architecture (112h eq. TD).

Au sein du Domaine d'étude *Instrumenter*, l'enseignant encadre un atelier de projet. Nourris par la théorie de l'architecture, les étudiants développent une posture critique à partir de la manipulation de systèmes architecturaux, ouvrant sur une posture contemporaine.

Séminaire et PFE (48h eq. TD) : encadrement de mémoires et projets au sein du DE *Instrumenter*.

Autres charges

48h eq. TD réparties selon les besoins du programme pédagogique (bilan de licence, initiation recherche, intensif/voyage, tutorat des stages ou de l'apprentissage, encadrement HMONP).

L'enseignant pourra être amené à assurer, outre le contrôle des connaissances et la surveillance des examens, des missions de coordination pédagogique ou de référent de semestre et à participer à des déplacements pédagogiques et jurys. De par ses obligations statutaires, il participera aux entretiens des primo-entrants, aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes et aux séminaires enseignants. Il est également attendu qu'il prenne des responsabilités dans les instances et commissions de l'école, et qu'il contribue à l'évolution du projet pédagogique de l'école ainsi qu'à son rayonnement.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Architecte praticien ou ayant eu une pratique du projet.

Une pratique de la mise en œuvre, au regard de la grande ingénierie, sera appréciée.

Le candidat (H/F) fera preuve de connaissance des théories et cultures contemporaines permettant d'appréhender les formes construites du contexte métropolitain, apte à opérer de manière expérimentale et à engager des sujets habituels mais avec des méthodes singulières.

Dans ce sens, l'enseignant devra être en mesure de proposer un cours magistral portant sur

les théories et cultures contemporaines, et/ou sur l'articulation art-technique et architecture.
Recherches liées à l'invention, l'exploration, la ressource et ancrées dans la culture contemporaine.

Reconnaissance à l'international attendue pour la pratique et/ou pour les travaux de recherche.

Utiliser les outils informatiques et logiciels du domaine

Expérience dans les explorations matérielles à échelle 1 appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'évolution des Formes - GRIEF (EA 7465).

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Pratique en nom propre.

Doctorat en architecture ou doctorat dont les travaux portent sur l'architecture, requis.

DPLG, HMONP ou équivalent requis.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

Renseignements sur les modalités de candidature : sandrine.quideau@rennes.archi.fr

Renseignements sur le poste : anne-marie.havard@rennes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est un établissement d'enseignement supérieur à caractère administratif, relevant d'une co-tutelle du Ministère de la Culture (MC) et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Appartenant au réseau des 21 ENSA. Elle accueille près de 600 étudiants pour un effectif de 107 agents (68 enseignants, hors intervenants extérieurs et 39 agents administratifs et techniques) et dispense un enseignement conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA - Licence), au diplôme D'État d'architecte (DEA - Master) et au doctorat en architecture co-délivré avec l'université de Rennes 2. Depuis 2025, une offre de formation en alternance est proposée en cycle master.

Elle permet aux étudiants d'appréhender la complémentarité des rôles de l'architecte et de l'ingénieur, par un double cursus architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes. Parallèlement, l'ENSAB conduit une politique dynamique de partenariats avec l'enseignement supérieur.

Membre associé de l'Établissement expérimental Université de Rennes, partenaire de EUR Caps, elle assure deux bidiplomations : l'une en Maîtrise d'ouvrage avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), l'autre en Histoire Théorie et Critique de l'Architecture (HiTCAR) avec l'UFR d'Histoire de l'art de Rennes 2. Enfin, l'école délivre la formation HMONP et propose des sessions de formation continue.

PÉDAGOGIE :

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible au lien <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Les 4 domaines d'étude sont présentés ici : <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/les-domaines-detude/>

RECHERCHE :

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) regroupe 23 chercheurs et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les recherches sont organisées selon 4 pôles : Densité/réversibilité/espaces publics, Matériaux biosourcés, Architecture : cultures, pratiques et transmission et Art et Computation. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats sont encouragés, ainsi que l'organisation de journées d'étude et colloques valorisés par les Publications du GRIEF.

Liaisons fonctionnelles : Services administratifs, personnel enseignant et partenaires extérieurs

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'ENSAB



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA BRETAGNE-2025-2127257-MCF TPCAU cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2127257

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Bretagne
(ENSAB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de BRETAGNE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'enseignant contribuera à la création de liens entre la pédagogie et les pratiques contemporaines dans la discipline.

Affectations pédagogiques

Cycle licence / Semestre 5 : Atelier de projet d'architecture portant sur l' « existant » (112h eq. TD, 15 semaines)

Au sein d'une équipe, l'enseignant encadre un groupe de 15/20 étudiants et seconde les coordinateurs dans l'organisation. Il participe à l'apport de matière réflexive, critique et contemporaine au regard de la thématique de l'existant. Les entrées multiples (réhabilitation, réutilisation, matière, réemploi ou gisement) seront abordées par des approches transcalaires articulant théorie et expérimentation. Un ancrage systémique sera privilégié afin de mener des réflexions sur l'existant comme possible amorce renouvelant les matérialités et les systèmes constructifs, ainsi que les géographies ou les usages alternatifs.

Cycle master / Semestre 8 : Atelier de projet d'architecture (112h eq. TD)

Au sein du Domaine d'étude Hybridations, l'enseignant encadre l'atelier « Re-habiter/Re-habitar », qui questionne la réutilisation et l'adaptation du bâti existant et des villes aux phénomènes climatiques extrêmes. Partant de la nécessité d'appréhender la capacité transformative des formes architecturales, l'enseignement porte sur la manière dont les villes devront se transformer pour faire face au changement climatique et autres défis contemporains. Le travail sur l'existant s'établit d'une façon créative et post-dogmatique. Sans programme fixe, plusieurs sites seront abordés dans un même territoire, permettant ainsi de trouver, pour la globalité de l'atelier, une cohérence de projet situé dans un lieu spécifique avec des conditions physiques et climatiques particulières.

Autres charges

24h eq. TD : voyage de relevé (S5)

24h eq. TD : encadrement HMONP

48h eq. TD réparties selon les besoins du programme pédagogique (tutorat des stages ou de l'apprentissage, bilan de licence, intensif/voyage)

Autres tâches

L'enseignant pourra être amené à assurer, outre le contrôle des connaissances et la surveillance des examens, des missions de coordination pédagogique ou de référent de semestre et à participer à des déplacements pédagogiques et jurys. Par ses obligations statutaires, il participera aux entretiens des primo-entrants, aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes et aux séminaires enseignants. Il est également attendu qu'il prenne des responsabilités dans les instances et commissions de l'école, et qu'il contribue à l'évolution du projet pédagogique de l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Praticien reconnu ayant une exigence sur la question du projet architectural et urbain, ainsi

Expérience et maîtrise de l'enseignement du projet en ENSA, notamment au regard des thématiques liées à l'existant (telles que réhabilitation, réutilisation, réemploi et nouvelles matérialités).

Une expérience d'enseignement (ou un projet d'enseignement) fondée sur des échanges internationaux, traduite par des partenariats, workshops thématiques avec d'autres écoles en Europe ou au-delà, est souhaitée.

Enfin, le candidat démontrera une réflexivité théorique sur sa propre pratique, par la mise en œuvre d'expositions questionnant sa propre pratique et/ou des publications critiques.

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'évolution des Formes - GRIEF (EA 7465).

Inscrit à l'ordre des architectes, une pratique en nom propre
DPLG ou HMONP

Avancé ou indépendant

Renseignements sur les modalités de candidature : sandrine.guideau@rennes.archi.fr

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Conditions particulières d'exercice

Fondement juridique

Statut du poste

12/03/2026
ENSA BRETAGNE-2025-2127257-MCF TPCAU cat 2 n°2 Données Internes

Qui sommes nous ?

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est un établissement d'enseignement supérieur à caractère administratif, relevant d'une co-tutelle du Ministère de la Culture (MC) et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Appartenant au réseau des 21 ENSA. Elle accueille près de 600 étudiants pour un effectif de 107 agents (68 enseignants, hors intervenants extérieurs et 39 agents administratifs et techniques) et dispense un enseignement conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA - Licence), au diplôme D'État d'architecte (DEA - Master) et au doctorat en architecture co-délivré avec l'université de Rennes 2. Depuis 2025, une offre de formation en alternance est proposée en cycle master.

Elle permet aux étudiants d'appréhender la complémentarité des rôles de l'architecte et de l'ingénieur, par un double cursus architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes. Parallèlement, l'ENSAB conduit une politique dynamique de partenariats avec l'enseignement supérieur.

Membre associé de l'Établissement expérimental Université de Rennes, partenaire de EUR Caps, elle assure deux bidiplômations : l'une en Maîtrise d'ouvrage avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), l'autre en Histoire Théorie et Critique de l'Architecture (HiTCAR) avec l'UFR d'Histoire de l'art de Rennes 2. Enfin, l'école délivre la formation HMONP et propose des sessions de formation continue.

PÉDAGOGIE :

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible au lien

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Les 4 domaines d'étude sont présentés ici : <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/les-domaines-detude/>

RECHERCHE :

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) regroupe 23 chercheurs et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les recherches sont organisées selon 4 pôles : Densité/réversibilité/espaces publics, Matériaux biosourcés, Architecture : cultures, pratiques et transmission et Art et Computation. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats sont encouragés, ainsi que l'organisation de journées d'étude et colloques valorisés par les Publications du GRIEF.

Liaisons fonctionnelles : Services administratifs, personnel enseignant et partenaires extérieurs

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'ENSAB



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA GRENOBLE-2025-2127267-MCF TPCAU Cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2127267

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Grenoble
(ENSAG)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de GRENOBLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

En prévision des évolutions du corps enseignant dans le champ TPCAUCat 1 et dans la perspective de l'écriture de la nouvelle maquette pédagogique de l'ENSAG, les instances de l'école ont identifié un besoin de renforcement des apports pédagogiques en cycle licence, et plus

particulièrement concernant les implications méthodologiques et les connaissances scientifiques indispensables pour intégrer la transition socio-écologique dans le processus de conception architecturale, urbaine et paysagère.

Pour enseigner les bases du projet d'architecture aux étudiants et étudiantes de licence, il est désormais nécessaire de croiser une pluralité de savoirs et d'expertises relatives à l'histoire environnementale des espaces habités et à l'impact des sciences de l'environnement sur l'aménagement actuel et avenir de ces mêmes espaces. Cet enseignement doit également reposer sur une bonne connaissance des modes de production et de comportement des matériaux bio et géo sourcés, ainsi que sur une approche à la fois cultivée et critique des processus d'intégration des savoir-faire des constructeurs et des savoir-habiter résultant de l'évolutions de nos modes de vie. Les transformations techniques qui accompagnent les processus de conception pourront également être prises en compte.

L'ENSAG développe par ailleurs une pédagogie expérientielle spécifique qui prend une place importante dans la maquette pédagogique actuelle et à venir. L'enseignement du projet par « l'expérience » (entendue au sens générique) est un mode d'apprentissage très efficace de la conception architecturale. Il est à renforcer par la pratique de mises en situation spécifiques et enrichissantes (sur le plan constructif, ambiantal, social, etc.). L'enseignant(H/F) devra participer à la promotion de cette approche.

En cycle licence

L'enseignant (H/F) prendra la responsabilité d'un atelier de projet en semestre 6.

Les semestres de licence à l'ENSAG sont organisés selon des focus thématiques qui permettent des collaborations étroites, au sein de l'atelier, entre enseignant.e.s du projet et enseignant.e.s d'autres champs. Le S6 est consacré à la synthèse architecturale, urbaine et paysagère. L'exercice porte sur un programme mixte incluant une réflexion sur l'aménagement urbain et paysager du site d'intervention. Les collaborations interdisciplinaires encouragées en S6 se font principalement avec les enseignant.e.s du champ VT.

L'enseignant contribuera aux cours magistraux qui abordent la conception architecturale, urbaine et paysagère de manière théorique en cycle licence et renforcera les équipes en charge de l'enseignement du projet en L2.

L'enseignant proposera un enseignements à choix (intensif expérientiel, « optionnel transition ») consacré à un sujet de son choix, l'enjeu de ces formats courts étant de transmettre aux étudiant.e.s de licence des connaissances et des méthodes ciblées relatives aux enjeux de la transition socio-écologique ou de les outiller sur le sujet par la mise en situation.

L'enseignant participera aux suivis des stages de licence et aux soutenances des rapports d'étude.

En cycle master

L'enseignant (H/F) proposera un séminaire de tronc commun en semestre 7 ou 8 qui développera une question d'architecture transversale aux entrées thématiques développées dans les parcours de master de l'ENSAG.

En dialogue avec les équipes pédagogiques des parcours de master de l'ENSAG, l'enseignant s'impliquera par ailleurs dans l'enseignement du projet et/ou dans les séminaires « adossés au studio » qui structurent l'offre pédagogique de chaque parcours. Il/la contribuera également au suivi des mémoires de master et aux soutenances des PFE.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant (H/F) devra maîtriser le processus de conception architecturale, urbaine et paysagère au regard des évolutions qu'il connaît face aux enjeux de la transition socio-écologique. Il devra, par ailleurs, faire preuve d'un regard réflexif sur les modalités de transmission des connaissances et sur les méthodes d'apprentissage de ce processus complexe. L'enseignant (H/F) devra montrer une bonne expérience en matière de recherche, à travers sa participation à des projets de recherche et sa production scientifique. L'enseignant (H/F) devra présenter des expertises sur les questions socio-écologiques, il pourra traiter des enjeux de construction et de matérialité, d'ambiances et d'atmosphères, d'environnement et de changement climatique, des écologies du sensible et de l'écologie des techniques, en considérant les modalités et l'instrumentation de la conception architecturale.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) participera au développement de la recherche, par une production scientifique active, au sein d'une des trois unités de recherche de l'ENSAG en fonction des domaines et thématiques de ses travaux.

Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte et doctorat en architecture.

Éléments de candidature

Personne à contacter

drh@grenoble.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la

disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG-UGA) est un établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Établissement composante de l'Université Grenoble Alpes, l'ENSAG-UGA accueille environ 950 étudiants encadrés par 240 enseignants et intervenants aux profils très variés, ainsi qu'une équipe administrative et technique de 50 personnes.

L'ENSAG-UGA se démarque par ses activités de recherche via ses 3 unités comptant près d'une cinquantaine de doctorants. L'ouverture internationale est également une des forces de l'établissement (mobilités, partenariats, coopérations scientifiques et pédagogiques).

L'école a inscrit la problématique du développement durable dans son projet d'établissement, afin de former des architectes critiques et constructifs, prêts à relever les défis de l'évolution des métiers avec pour objectif la formation de professionnels à la fois autonomes dans leurs pratiques et responsables devant la société.

La personne recrutée sera rattachée à l'un des trois laboratoires :

AAU CRESSON (centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain) est une équipe de recherche architecturale et urbaine.

L'unité de recherche AE&CC dont le champ scientifique est l'architecture appréhendée au prisme des « cultures constructives » et selon trois thèmes de recherche : Patrimoine, Matériaux et Habitat.

Le laboratoire Méthodes et Histoire de l'Architecture (MHA) est une équipe d'accueil (EA7445), hébergée l'ENSA de Grenoble, rattachée à l'EDSHPT, Sciences de l'Homme du Politique et du Territoire (ED454), école doctorale de l'Université de Grenoble Alpes

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'ENSAG

Liaisons fonctionnelles : L'équipe enseignante, le personnel administratif



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LA REUNION-2025-2127335- MCF STA cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture - Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances / catégorie 1

Ref : 2025-2127335

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de La
Réunion (ENSA-La Réunion)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LA REUNION

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Les charges pédagogiques se répartissent principalement en licence et master de manière équilibrée. Une participation à l'articulation entre le master et la recherche est souhaitée. La personne recrutée devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet qui convoque l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Cette pratique s'inscrit dans le Domaine d'études « Architecture Bioclimatique des mondes tropicaux ». « Habiter les mondes tropicaux ».

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements de STA suivants en cycle de licence :

- Ambiances
- Ambiances en studio, apports techniques
- Accompagnement sur les rapports d'études
- L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements de STA suivants en cycle de master
- Aux semestres 7 et 8 : bioclimatisme tropical
- Aux semestres 7, 8 et 9 : accompagnement au mémoire
- Au semestre 9 et 10 : en studios apports techniques au PFE sur les deux domaines.

Le maître de conférences (H/F) rejoindra les équipes pédagogiques actuelles et organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes.

Licence

Responsabilité d'un groupe d'atelier de projet en S4 centré sur la question des échelles.

Le S4 représente un moment important dans l'affirmation de compétences urbaines et paysagères, en lien avec l'échelle architecturale, ainsi que dans la constitution d'un véritable bagage théorique et critique, individuel.

Le MCF pourra participer à l'enseignement magistral de « théories et doctrines en architecture » et être sollicité pour participer aux enseignements de projet de L1.

Master

Le MCF participera à l'encadrement de « l'atelier de projet » et à « l'atelier de recherche ». Il devra assumer la charge de CM à partir de ses propres spécialisations de recherche et de création.

Ce n'est qu'à l'issue du recrutement, que l'affectation dans un domaine d'étude sera déterminée en fonction du profil de l'enseignant.

Le MCF devra obligatoirement assurer 3 tutorats ou mentorats (d'accompagnement ou d'encadrement) et des thèses en architecture.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Le candidat (H/F) devra faire preuve de compétences reconnues en milieu tropical ;
- Les compétences du candidat (H/F) doivent contribuer au développement d'une pensée critique et prospective relative aux questions propres à l'aménagement et au territoire en milieu tropical ;
- Le candidat (H/F) établira des liens entre sa pratique professionnelle et ses activités pédagogiques (encadrement du projet, cours, formation à la recherche) et ses travaux théoriques ;
- Le candidat (H/F) doit faire état d'une expérience très solide d'enseignement en école

d'architecture, tant en licence qu'en master, et être en mesure de dispenser des enseignements sous différentes formes (cours en travaux dirigés, workshop, séminaire, cours magistral) ;

- Maîtrise des outils liés aux nouvelles technologies ;
- Maîtrise de la langue anglaise
-

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs est souhaitée) et participation à des cycles de conférences nationales et internationales ;
- Le rattachement à un laboratoire de recherche sera apprécié
-

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Docteur en Physique du bâtiment, ingénieur Bâtiment et énergie ou diplôme étranger reconnu en équivalence, ayant ou ayant eu une activité professionnelle en milieu tropical.

Éléments de candidature

Personne à contacter

yann.fritz@lareunion-archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion accueille en 2025-2026, 200 étudiants sur l'ensemble des cycles et la HMONP.

L'ENSA La Réunion dispense l'enseignement de la licence et de Master. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte du milieu tropical.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, la maison, de la maison à la ville, équipement et espace public, habiter ensemble).

Le cycle de master est structuré autour des deux Domaines d'études » et « Architectures Bioclimatiques des Mondes Tropicaux » et « Habiter les Mondes Tropicaux »



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LA REUNION-2025-2127360-MCF STA cat 1 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture – Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances/ Catégorie 1

Ref : 2025-2127360

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de La
Réunion (ENSA-La Réunion)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LA REUNION

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Les charges pédagogiques se répartissent principalement en licence et master de manière équilibrée. Une participation à l'articulation entre le master et la recherche est souhaitée. L'enseignant (H/F) devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet qui convoque l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Cette pratique s'inscrit dans le Domaine d'études « Architecture bioclimatique des mondes Tropicaux »-« Habiter les mondes tropicaux ».

Il sera appelé à participer aux enseignements de STA suivants en cycle de licence :

- Construction : Td
- Construction en studio
- Structure : Td
- Structure en studio

L'enseignant(H/F) sera appelé à participer aux enseignements de STA suivants en cycle de master

- Aux semestres 7, 8 et 9 : accompagnement au mémoire
- Au semestre 10 : studio PFE, accompagnement structure PFE.

Charges scientifiques souhaitées : comme membre actif de la Commission recherche l'enseignant (H/F) participera aux activités scientifiques de l'École : l'enseignant sera invité à participer au renforcement de la recherche dans l'École et au développement du GREAT (GRF).

Autres missions : participation aux instances de l'école, participation aux commissions et groupes de travail, aux jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, encadrement HMNOP. L'enseignant participera aux activités liées aux partenariats, aux publications, aux Relations Internationales.

- Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et à l'instauration du LMD dans le cursus des études d'architecture :

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSA La Réunion habilité par l'HCERES. L'enseignant devra renforcer la cohérence du champ STA du domaine d'études et assurer son développement au sein de l'école. Pour ce faire, il est souhaitable que l'enseignant, ait ou ait eu une activité professionnelle reconnue, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. Une expérience très solide de l'enseignement ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

Charges scientifiques :

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école
- Participation à la Commission recherche,
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école,
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Faire preuve de compétences reconnues en milieu tropical ;
- Compétence pour contribuer au développement d'une pensée critique et prospective relative

aux questions propres à l'aménagement et au territoire en milieu tropical ;

- Capacité à établir des liens entre sa pratique professionnelle et ses activités pédagogiques (encadrement du projet, cours, formation à la recherche) et ses travaux théoriques ;
- Expérience très solide d'enseignement en école d'architecture, tant en licence qu'en master, et être en mesure de dispenser des enseignements sous différentes formes (cours en travaux dirigés, workshop, séminaire, cours magistral) ;
- Maîtrise des outils liés aux nouvelles technologies ;
- Maîtrise de la langue anglaise

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs est souhaitée) et participation à des cycles de conférences nationales et internationales ;
- Le rattachement à un laboratoire de recherche sera apprécié

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Docteur en Physique du bâtiment, ingénieur Bâtiment et énergie ou diplôme étranger reconnu en équivalence, ayant ou ayant eu une activité professionnelle en milieu tropical. (La préparation et soutenance d'une habilitation à diriger les recherches (HDR) sera appréciée).

Éléments de candidature

Personne à contacter

yann.fritz@lareunion-archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses

missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion accueille en 2025-2026, 200 étudiants sur l'ensemble des cycles et la HMONP.

L'ENSA La Réunion dispense l'enseignement de la licence et de Master. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte du milieu tropical.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, la maison, de la maison à la ville, équipement et espace public, habiter ensemble).

Le cycle de master est structuré autour des deux Domaines d'études « Architectures Bioclimatiques des Mondes Tropicaux » et « Habiter les Mondes Tropicaux ».



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LA REUNION-2025-2127370- PROF VT cat 2

Professeur(e) / Ville et territoires / Catégorie 2

Ref : 2025-2127370

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de
Montpellier (ENSAM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LA REUNION

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les charges pédagogiques se répartissent principalement en licence et master de manière équilibrée. Une participation à l'articulation entre le master et la recherche est souhaitée. Il devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique

interdisciplinaire du projet qui convoque l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Cette pratique s'inscrit dans les Domaines d'études Architecture bioclimatique des mondes Tropicaux et Habiter les Mondes Tropicaux.

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements de VT suivants en cycle de licence :

- Aux semestres 1, 2 et 3 : Transition environnementale
- Au semestre 5 : Espaces publics et paysages
- Au semestre 5 : Représenter le projet mode paysage
- Aux semestres 2 et 5 : Paysage dans le studio
- Au semestre 6 : Paysage urbain dans le studio

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements de VT suivants en cycle de master

- Aux semestres 8 et 9 : Transition Post Carbone
- Au semestre 7 : Entre Recherche et Pratique 1
- Aux semestres 7 et 9 : Séminaire aménagements et paysages
- Aux semestres 7, 8 et 9 : accompagnement au mémoire
- Au semestre 10 : accompagnement au PFE
- Autres missions :

Charges scientifiques : comme membre actif de la Commission recherche l'enseignant.e participera aux activités scientifiques de l'École : l'enseignante sera invitée à participer au renforcement de la recherche dans l'École et au développement du GREAT (GRF).

Autres missions : participation aux instances de l'école, participation aux commissions et groupes de travaux, aux jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, encadrement HMNOP. L'enseignant.e participera aux activités liées aux partenariats, aux publications, aux Relations Internationales.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- La participation à la réalisation de travaux avec des œuvres architecturales du candidat ou de la candidate devra être avérée notamment par des prix ou des récompenses reçues, ou des publications ayant pour objet des réalisations, notamment en milieu tropical ;
- Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs est souhaitée) et participation à des cycles de conférences nationales et internationales ;
- Le candidat ou la candidate devra faire preuve de compétences reconnues dans le cadre du confort en milieu tropical ;
- Les compétences du candidat ou de la candidate doivent contribuer au développement d'une pensée

critique et prospective relative aux questions propres à l'architecture et au territoire en milieu tropical ;

- Le-la candidat/e établira des liens entre sa pratique de l'architecture, ses activités pédagogiques (encadrement du projet, cours, formation à la recherche) et ses travaux théoriques ;
- Le-la candidat.e doit faire état d'une expérience très solide d'enseignement en école d'architecture, tant en licence qu'en master, et être en mesure de dispenser des enseignements sous différentes formes (workshop, séminaire, cours magistral) ;
- Maîtrise des outils liés aux nouvelles technologies ;
- Maîtrise de la langue anglaise

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs est souhaitée) et participation à des cycles de conférences nationales et internationales ;

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Docteur en urbanisme et/ou paysage, Paysagiste concepteur ou diplôme étranger reconnu en équivalence architecte DPLG, Architecte INSA, architecte HMONP ou diplôme étranger reconnu en équivalence, ayant ou ayant eu une activité professionnelle en milieu tropical. (La préparation et soutenance d'une habilitation à diriger les recherches (HDR) sera appréciée).

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

yann.fritz@lareunion-archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère

de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/> Liste

de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion accueille en 2025-2026, 200 étudiants sur l'ensemble des cycles et de la HMONP.

L'ENSA La Réunion dispense l'enseignement de la licence et de Master. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte du milieu tropical.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, la maison, de la maison à la ville, équipement et espace public, habiter ensemble).

Le cycle de master est structuré autour des deux Domaines d'études « Architectures Bioclimatiques des Mondes Tropicaux » et « Habiter les Mondes Tropicaux ».



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LYON-2025-2127409-MCF ATR cat 1 n°1

Maître ou Maîtresse de conférences / Arts et techniques de la représentation / catégorie 1

Ref : 2025-2127409

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Lyon
(ENSAL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LYON

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Mission et activités principales

L'enseignant (H/F) ATR rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAL en s'inscrivant dans la dynamique en cours d'évolution de la maquette pédagogique (réflexions sur l'approche par compétences, enjeux écologiques, internationalisation des parcours, adaptation des conditions d'apprentissage).

Il portera une dynamique de propositions sur la question des représentations en liens avec les autres champs et la recherche.

Il structurera des propositions pédagogiques relevant d'approches plastiques tant

conceptuelles qu'expérimentales, portées par des enjeux philosophiques et esthétiques contemporains de nos sociétés et de leurs espaces, pour ouvrir les étudiants à des processus de conception et de création diversifiés.

Enseignement

Licence (2/3)

Dans ce nouveau programme pédagogique de Licence, l'enjeu d'un apprentissage propédeutique de la représentation devient central. La mission de l'enseignant s'inscrit dans des compétences effectives de l'enseignement du dessin en studio, articulant les approches sensibles de l'environnement du projet jusqu'à la maîtrise de la représentation architecturale en synergie avec les autres champs.

Les thématiques semestrielles de projet en licence sont : en S1 l'approche du site à différentes échelles et le récit, en S2 l'expression du volume bâti et de ses matérialités, en S3 la question du logement et des détails constructifs, en S4 l'existant et la reconversion, en S5 l'approche urbaine et interscalaire.

Il assurera :

- Co-responsabilité et proposition de cours théoriques en Arts et Représentations (S1 au S4), partagés avec les STA OMI en explorant l'histoire, la recherche et les enjeux des représentations en architecture.
- Participation aux enseignements dits de ressources pour la conception des ateliers de projet, élaborés en étroite relation avec les enseignants TPCAU pour conforter l'apprentissage de la représentation architecturale (dessin, maquette, récit...) en lien avec les thématiques de semestre et les autres disciplines ressources.
- Encadrement de rapports d'étude en L3 : Premier exercice écrit d'initiation à la recherche sur un sujet libre de l'étudiant.
- Participation à des Intensifs : Conçus comme des moments d'apprentissage par la mise en pratique et l'expérimentation des fondamentaux : en S1 (120 étudiants, 1 semaine, 6 enseignants) : Initiation au dessin au travers d'un parcours urbain dans Lyon ; du S3 au S5 (obligatoires au choix, 15-20 étudiants, sur 3 semaines, début ou en fin de semestre, 2 enseignants) : Co-construits avec un autre champ, pour approfondir des approches croisant espace, création plastique et usages de différents médiums.

Master (1/3):

Implication dans au moins un domaine d'étude de master en assurant la direction d'étude de mémoires et le co-encadrement de PFE en M2, la coresponsabilité de séminaires et/ou workshop (M1, M2). Le domaine d'étude dans lequel sont aujourd'hui identifiés des besoins est PHAS.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le candidat fait état d'une pratique artistique, d'une expérience d'enseignement en ENSA(P) et dispose d'un doctorat.

Il fait preuve de réelles compétences dans le domaine du dessin, de la représentation architecturale et de différents médiums. Dans ce cadre, il sera porteur de réflexions et de pédagogies innovantes sur les transformations des pratiques contemporaines de la représentation et de leurs articulations avec d'autres champs (TPCAU, STA, SHSA...). Il devra présenter une activité de recherche effective et récente, en faisant preuve de productions scientifiques originales et reconnues y compris des productions de médiations auprès de divers publics.

Savoir-faire

- Articuler la représentation architecturale à des formes expérimentales et artistiques ;
- Construire des cours théoriques sur l'art historique et actuel ;
- Avoir une expérience des différents formats pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés) et publics (Formation initiale / continue / double cursus).
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques ;
- S'intégrer dans des réseaux professionnels, académiques et scientifiques, y compris internationaux.
- Capacité à communiquer et enseigner en anglais fortement souhaitée.

Savoir-être (compétences comportementales)

- Élaborer des conditions d'apprentissage respectueuses des rythmes de travail des étudiants.
- Avoir une réelle capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Inclure une pensée critique dans ses enseignements
- Avoir une capacité d'autonomie dans le montage, la conduite et l'évaluation d'enseignements.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant-chercheur prendra une part active dans l'un des deux laboratoires de l'ENSA de Lyon : L'UMR CNRS 5600 EVS, avec sa composante EVS-LAURé ou l'URM MAP et sa composante ARIA, et pourra à ce titre bénéficier d'une décharge pour activités de recherche prévue par les dispositifs nationaux.

Il est plus précisément attendu que l'enseignant :

- inscrive ses travaux de recherche dans le projet scientifique du laboratoire et démontre leur articulation avec les ateliers de l'UMR EVS ou les axes de l'URM MAP ;
- concourt aux dynamiques interdisciplinaires des laboratoires, en lien avec les activités scientifiques du Ministère de la Culture et du site scientifique Lyon-Saint-Etienne ;
- contribue à l'ambition internationale de la recherche à l'ENSA de Lyon ;
- alimente la pédagogie par ses pratiques de recherche et artistiques.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat (doctorat en art privilégié).

Diplôme de 2e cycle en arts plastiques et visuels et/ou en architecture et/ou en paysage réelle pratique de recherche dans le champ de l'art.

Éléments de candidature

Personne à contacter

eric.guillot@lyon.archi.fr

veronique.gaude@lyon.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de

conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSAL est un établissement public placé sous tutelle conjointe du ministère de la culture et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'inscrit dans le réseau des 21 ENSAP françaises et est membre de la COMUE Lyon-St-Étienne. Associée par décret à l'INSA de Lyon, l'ENSAL développe également des formations conjointes avec l'ENTPE, l'Ecole centrale de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2.

Elle forme des architectes, des ingénieurs-architectes, des architectes-ingénieurs, des architectes-urbanistes. Elle délivre des diplômes nationaux en architecture conférant les grades de licence, master et doctorat, ainsi que la HMONP. Elle accueille environ 1 000 étudiants en formation initiale et professionnelle continue.

Elle héberge 2 laboratoires de recherche :

- L'EVS-LAURe (Lyon Architecture Urbanisme Recherche) est une composante de l'UMR CNRS

5600 EVS (Environnement Ville-Société), laboratoire interdisciplinaire du pôle Lyon-Saint-Etienne centré sur l'étude des dynamiques de changements affectant les milieux anthropisés. Elle appuie son activité scientifique sur les DEM.

- Le MAP-Aria (Application et Recherches en Informatique pour l'Architecture) est une composante de l'unité de recherche ""Modèles pour l'Architecture et le Patrimoine"" (URM MAP). Ses thèmes principaux de recherche : Accompagner les transitions, Connaître et préserver les héritages matériels et immatériels, Projeter et construire les habitats humains, Collaborer et médier.

L'ENSAL possède une forte culture pluridisciplinaire dans la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Elle s'inscrit dans une dynamique d'interdisciplinarité revendiquée entre pratique et théorie, échelles d'expertises et entre dimensions spatiales et temporelles de l'action sur et avec les territoires. Sensible aux enjeux des transitions environnementales, sociales, politiques et techniques, l'ENSAL encourage une réflexion prospective sur les métiers et les débouchés du doctorat, tant dans le monde académique qu'au-delà, afin d'amplifier son parcours doctoral (ED483). Elle valorise le dialogue entre recherche et pratique, notamment à travers la recherche par le projet et la recherche-action.

Les DEM pour 2022-2027, basés sur les axes/entrées stratégiques et thématiques de l'ENSAL, sont les suivants :

- A2Res - Architecture : Ressources et Résilience,
- ALT - Architectures Latérales Théorisées,
- EXCO - Expérimentations Collaboratives En Architecture,
- GEOARCH - GeoArchitecture By Design,
- HTC - Héritages, Théories et Création
- PHAS - Paysages Habités Architectures en Situation.

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'établissement

Liaisons fonctionnelles : Directeur des études et des formations ; ensemble des équipes administratives



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LYON-2025-2127410-MCF ATR cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Arts et techniques de la représentation : Catégorie 2

Ref : 2025-2127410

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Lyon
(ENSAL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LYON

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Mission et activités principales

L'enseignant ATR -APV rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAL en s'inscrivant dans la dynamique en cours d'évolution de la maquette pédagogique (réflexions sur l'approche par compétences, la clarification d'apports sur les enjeux écologiques, l'internationalisation des parcours de formation, l'adaptation des conditions et modalités d'apprentissage, l'apprentissage de la représentation architecturale sur l'ensemble du cycle licence).

Charges pédagogiques

Licence (2/3)

Dans la perspective du nouveau programme pédagogique de Licence, l'enjeu d'un apprentissage propédeutique de la représentation devient central. La mission de l'enseignant s'inscrit dans des compétences effectives de l'enseignement du dessin, depuis son expression construite jusqu'à des approches plus sensibles des environnements du projet, en synergie avec l'équipe ATR. Il devra être aussi en capacité d'ouvrir le champ de la représentation à différents médiums, pour créer des formes singulières, spécifiques et parfois décalées. Les thématiques semestrielles de projet en licence sont : en S1 l'approche du site à différentes échelles et le récit, en S2 l'expression du volume bâti et de ses matérialités, en S3 la question du logement et des détails constructifs, en S4 l'existant et la reconversion, en S5 l'approche urbaine et interscalaire.

Il assurera des coresponsabilités et participera à des Intensifs (100h eqTD) qui sont conçus comme des moments d'apprentissage par la mise en pratique et l'expérimentation des fondamentaux :

- En S2 (120 étudiants, 1 semaine, 6 enseignants) pour accompagner les étudiants dans la conception en volume (avec renfort du dessin)
- Du S3 au S5 (obligatoires au choix, 15-20 étudiants, sur 3 semaines, début ou en fin de semestre, 2 enseignants) en co-construction avec d'autres champs pour développer des approches croisant espace, création plastique et usages de différents médiums (film, captation sonore, photographie...) au travers d'un engagement social et politique

Il participera également :

- Aux enseignements dits de « ressources pour la conception » qui, adossés à l'atelier de projet et élaborés en étroite relation avec les enseignants TPCA, contribuent à l'apprentissage de la représentation architecturale (dessin, maquette, récit...) dans ses différentes dimensions ou matérialités ;
- À l'encadrement de rapports d'étude en L3, conçus comme un premier exercice écrit d'initiation à la recherche sur un sujet libre de l'étudiant ;
- Au programme des cours théoriques « Arts et Représentations », partagés avec le champ STA OMI
- Au tutorat « Situations et Environnements Professionnels (SEP)

Master (1/3)

Implication dans au moins un DEM par une participation possible en atelier de projet de M1, par la direction d'étude de mémoires et le suivi de PFE en M2, et par la co-responsabilité d'un séminaire et/ou workshop (M1, M2). Les DEM dans lesquels sont identifiés des besoins sont HTC en M1 et ALT en M1 et M2

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant est un artiste confirmé, disposant d'une réelle expérience d'enseignement en ENSA(P). Polyvalent, il témoigne d'une expertise particulière dans l'enseignement du dessin et de la maquette. Possédant une connaissance de la production artistique contemporaine, il doit être en mesure de proposer des contenus et des modalités pédagogiques innovants, en interdisciplinarité, en relation au projet d'architecture et sur les questions contemporaines de société et d'environnement.

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

- capacité à construire des cours théoriques ;
- maîtrise des outils de l'audiovisuel et du numérique ;
- expérience des différents formats pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés) et des publics (formation initiale / formation professionnelle continue / double cursus) ;
- capacité à communiquer et enseigner en anglais est très souhaitable.

Savoir-être (compétences comportementales)

- élaborer des conditions d'apprentissage respectueuses des rythmes de travail des étudiants ;
- avoir une réelle capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- inclure une pensée critique dans ses enseignements ;
- avoir une capacité d'autonomie dans le montage, la conduite et l'évaluation de ses enseignements.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant pourra rejoindre l'un des deux laboratoires de l'ENSA de Lyon : L'UMR CNRS 5600 EVS, avec sa composante EVS-LAURE ou l'URM MAP, et sa composante ARIA, pour contribuer à son développement et son animation en s'intégrant aux axes de recherche définis dans le projet scientifique.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités

Diplôme de 2^{ème} cycle en arts plastiques et visuels et/ou en architecture et/ou en paysage ; réelle pratique artistique personnelle et d'une expérience concrète dans le champ de l'art contemporain (productions, expositions, commandes ou résidences artistiques diverses, éditions...).

Éléments de candidature

Personne à contacter

eric.guillot@lyon.archi.fr

veronique.gaude@lyon.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSAL est un établissement public placé sous tutelle conjointe du ministère de la culture et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'inscrit dans le réseau des 21 ENSAP françaises et est membre de la COMUE Lyon-St-Étienne. Associée par décret à l'INSA de Lyon, l'ENSAL développe également des formations conjointes avec l'ENTPE, l'Ecole centrale de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2.

Elle forme des architectes, des ingénieurs-architectes, des architectes-ingénieurs, des architectes-urbanistes. Elle délivre des diplômes nationaux en architecture conférant les grades de licence, master et doctorat, ainsi que la HMONP. Elle accueille environ 1 000 étudiants en formation initiale et professionnelle continue.

Elle héberge 2 laboratoires de recherche :

- L'EVS-LAURe (Lyon Architecture Urbanisme Recherche) est une composante de l'UMR CNRS 5600 EVS (Environnement Ville-Société), laboratoire interdisciplinaire du pôle Lyon-Saint-Etienne centré sur l'étude des dynamiques de changements affectant les milieux anthropisés. Elle appuie son activité scientifique sur les DEM.
- Le MAP-Aria (Application et Recherches en Informatique pour l'Architecture) est une composante de l'unité de recherche "Modèles pour l'Architecture et le Patrimoine" (URM MAP). Ses thèmes principaux de recherche : Accompagner les transitions, Connaître et

préserver les héritages matériels et immatériels, Projeter et construire les habitats humains, Collaborer et médier.

L'ENSAL possède une forte culture pluridisciplinaire dans la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Elle s'inscrit dans une dynamique d'interdisciplinarité revendiquée entre pratique et théorie, échelles d'expertises et entre dimensions spatiales et temporelles de l'action sur et avec les territoires. Sensible aux enjeux des transitions environnementales, sociales, politiques et techniques, l'ENSAL encourage une réflexion prospective sur les métiers et les débouchés du doctorat, tant dans le monde académique qu'au-delà, afin d'amplifier son parcours doctoral (ED483). Elle valorise le dialogue entre recherche et pratique, notamment à travers la recherche par le projet et la recherche-action.

Les DEM pour 2022-2027, basés sur les axes/entrées stratégiques et thématiques de l'ENSAL, sont les suivants :

- A2Res - Architecture : Ressources et Résilience,
- ALT - Architectures Latérales Théorisées,
- EXCO - Expérimentations Collaboratives En Architecture,
- GEOARCH - GeoArchitecture By Design,
- HTC - Héritages, Théories et Création
- PHAS - Paysages Habités Architectures en Situation.

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'établissement

Liaisons fonctionnelles : Directeur des études et des formations, ensemble des équipes administratives



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA MONTPELLIER-2025-2127283-MCF TPCAU cat 1 n°3

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2127283

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de
Montpellier (ENSAM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de MONTPELLIER

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le maître de conférences rejoindra les équipes pédagogiques actuelles et organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes.

Porteur du titre d'architecte, l'enseignant est susceptible d'intervenir dans le champ TPCAU pour l'ensemble des cycles de formation des architectes.

Licence

Responsabilité d'un groupe d'atelier de projet en S4 centré sur la question des échelles.

Le S4 représente un moment important dans l'affirmation de compétences urbaines et paysagères, en lien avec l'échelle architecturale, ainsi que dans la constitution d'un véritable bagage théorique et critique, individuel.

Le MCF pourra participer à l'enseignement magistral de « théories et doctrines en architecture » et être sollicité pour participer aux enseignements de projet de L1.

Master

En s'appuyant sur ses compétences personnelles et sur ses ambitions pédagogiques et scientifiques, l'enseignant déploiera un véritable "projet" susceptible d'accompagner les logiques intellectuelles et architecturales du domaine d'études qui lui paraît le plus en adéquation avec sa propre sensibilité.

Le MCF participera à l'encadrement de « l'atelier de projet » et à « l'atelier de recherche ». Il devra assumer la charge de CM à partir de ses propres spécialisations de recherche et de création.

Ce n'est qu'à l'issue du recrutement, que l'affectation dans un domaine d'étude sera déterminée.

Le MCF devra obligatoirement assurer 3 tutorats ou mentorats (d'accompagnement ou d'encadrement) et des thèses en architecture.

Le MCF devra démontrer son expertise dans le champ TPCAU, au travers d'une participation à des activités de recherche et de maîtrises d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, réalisations architecturales primées ou récompensées, pratiques théorisées). Il devra démontrer de véritables compétences dans 3 directions : la pratique architecturale, l'enseignement du projet, et la recherche.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Possédant déjà une solide expérience d'enseignement en encadrement de projet, le MCF est nécessairement inscrit dans une pratique professionnelle. Il doit démontrer sa capacité à nourrir ses propositions pédagogiques d'interrogations conceptuelles et critiques sur certaines expériences problématisées. Une expérience dans une charge d'enseignement en théorie architecturale serait appréciée.

Par ailleurs, il est souhaité que l'enseignant s'inscrive dans les axes stratégiques de l'ENSAM et les axes scientifiques du LIFAM. Il a vocation à participer aux travaux du LIFAM, et à ce titre il doit connaître les enjeux scientifiques que porte ce laboratoire de recherche, et les spécialisations soutenues par les enseignants chercheurs de l'école.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'ENSAM a organisé l'intégralité de ses cursus de formation autour de « l'atelier de projet ». Point d'articulation prioritaire, autour duquel se greffent tous les savoirs qui participent de la conception, « l'atelier de projet » devra permettre au MCF de démontrer ses aptitudes à travailler en équipe dans des logiques très transversales.

Tous les « ateliers de projet » sont donc pluridisciplinaires, et le MCF doit manifester des qualités de « chef d'orchestre » capable d'organiser les rythmes pédagogiques du « projet » dans un souci d'acquisitions de compétences et de connaissances disciplinaires multiples. Il sera donc demandé au MCF de faire dialoguer un triptyque réunissant : didactique pédagogique / pratique théorisée / recherche scientifique.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis :

- Doctorat requis et HDR souhaitée
- Architecte diplômé, praticien, et engagé dans une réflexion critique (ou doctorale)
- Expérience d'enseignement du projet architectural et urbain en ENSA
- Expérience de recherche en architecture
- Responsabilité avérée de pilotage de groupe de projet, d'UE

4. Recherche en architecture

Le MCF doit démontrer sa véritable appétence pour la recherche en architecture et s'engager à continuer ses activités scientifiques au profit de l'Ensam, de manière à pouvoir participer à l'encadrement des recherches de 3e cycle portées par l'Ensam.

L'enseignant devra démontrer sa capacité à expliciter, mettre en perspective les thématiques, méthodologies et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherche pour les mettre au service de son enseignement.

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'Ensa de Montpellier, créée en 1972, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Trois cycles de formation initiale (licence, master, doctorat).

Elle délivre le diplôme d'études en architecture (DEA) et le diplôme d'Etat d'architecte ; encadre l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), et propose plusieurs formations continues et professionnelles.

Elle propose aussi un double cursus architecte-ingénieur et deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du Pays basque à San Sébastien et avec l'Université de Barcelone. Trois axes stratégiques ont été définis : « méridionalité », « Santé globale », et « déjà-là ».

En licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes : « initiation au projet architectural » en S1 et S2, concevoir et composer autour de « l'habité » en S3 et S4, et enfin « de la forme au lieu, tissu et objet » en S5 et S6.

Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études (Architecture et territoires méditerranéens ; Vers une architecture située ; Métropoles du Sud ; Situation-S ; Architecture et territoires méditerranéens ; Domesti-Cité ; DEM 0). Un domaine d'études de master plus spécifique concerne le double diplôme d'architecte Montpellier-Barcelone. Quatre blocs d'enseignements : Projet Conception, Cultures recherche, Pro-métiers, Parcours insertion complètent la formation.

L'ENSAM est structurée autour d'axes stratégiques de développement qui irriguent la pédagogie, la recherche et les pratiques expérimentales. Elle possède un laboratoire de recherche interdisciplinaire (le LIFAM) qui rassemble des enseignants chercheurs issus de domaines de recherche et concourt au développement de multiples formes de recherches incluant des logiques de recherche-crédation inscrites dans les mutations contemporaines (environnementales, climatiques, techniques, humaines et sociales). Une chaire partenariale, labellisée par le ministère de la Culture, intitulée « Pour une esthétique du changement », s'est donnée pour mission d'affirmer la place primordiale de la qualité architecturale au cœur de toutes les démarches de conception en architecture, en urbanisme et en paysage.

L'ENSAM est « établissement-composante » de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) Université de Montpellier Paul-Valéry, et à ce titre, participe des avancées scientifiques développées sur tout le territoire universitaire de Montpellier.

Enfin, lauréate de nombreux Appels à Projets de recherche, l'ENSAM souhaite que le MCF recruté saisisse les enjeux de cette dynamique pour participer aux programmes scientifiques et expérimentaux en cours.

Une maison d'édition (les éditions de l'Espérou) propre à l'ENSAM permet la diffusion des savoirs disciplinaires exprimés dans les travaux des enseignants chercheurs.

L'enseignant-chercheur devra s'inscrire pleinement dans ces stratégies.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA MONTPELLIER-2025-2127289- MCF TPCAUCat 2 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2127289

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de
Montpellier (ENSAM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de MONTPELLIER

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'enseignant rejoindra les équipes pédagogiques actuelles et organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes.

Porteur du titre d'architecte, l'enseignant est susceptible d'intervenir dans le champ TPCA pour l'ensemble des cycles de formation des architectes.

Licence

Responsabilité d'un groupe d'atelier de projet en S3 centré sur la question de « l'habité ». L'atelier de projet de S3 est le lieu décloisonné d'apprentissage des méthodes de conception architecturale appuyées par la constitution d'une culture spécifique.

L'objet-support des apprentissages est l'architecture vue comme l'activité de « faire édifier des lieux habités », à travers le sujet des maisons inscrites dans la réalité complexe d'un milieu.

Il pourra participer à l'enseignement magistral de « théories et doctrines en architecture » et être sollicité pour participer aux enseignements de projet de L1.

Master

En s'appuyant sur ses compétences personnelles et sur ses ambitions pédagogiques et scientifiques, l'enseignant déploiera un véritable "projet" susceptible d'accompagner les logiques intellectuelles et architecturales du domaine d'études qui lui paraît le plus en adéquation avec sa propre sensibilité.

Le MCF participera à l'encadrement de « l'atelier de projet » et à « l'atelier de recherche ». Il devra assumer la charge de CM à partir de ses propres spécialisations de recherche et de création et 3 tutorats ou mentorats (obligatoires).

Ce n'est qu'à l'issue du recrutement, que l'affectation dans un domaine d'étude sera déterminée.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Possédant déjà une solide expérience d'enseignement en encadrement de projet, le MCF est nécessairement inscrit dans une pratique professionnelle. Il doit démontrer sa capacité à nourrir ses propositions pédagogiques d'interrogations conceptuelles et critiques sur certaines expériences problématisées. Une expérience dans une charge d'enseignement en théorie architecturale serait appréciée.

Par ailleurs, il est souhaité que l'enseignant s'inscrive dans les axes stratégiques de l'ENSAM et les axes scientifiques du LIFAM. Il a vocation à participer aux travaux du LIFAM, et à ce titre il doit connaître les enjeux scientifiques que porte ce laboratoire de recherche, et les spécialisations soutenues par les enseignants chercheurs de l'école.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'ENSAM a organisé l'intégralité de ses cursus de formation autour de « l'atelier de projet ». Point d'articulation prioritaire, autour duquel se greffent tous les savoirs qui participent de la conception, « l'atelier de projet » devra permettre au MCF de démontrer ses aptitudes à travailler en équipe dans des logiques très transversales.

Tous les « ateliers de projet » sont donc pluridisciplinaires, et le MCF doit manifester des qualités de « chef d'orchestre » capable d'organiser les rythmes pédagogiques du « projet » dans

un souci d'acquisitions de compétences et de connaissances disciplinaires multiples. Il sera donc demandé au MCF de faire dialoguer un triptyque réunissant : didactique pédagogique /pratique théorisée/recherche scientifique.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités :

- Architecte diplômé, praticien (maître d'œuvre confirmé et reconnu), et engagé dans une réflexion critique (ou doctorale)
- Expérience d'enseignement du projet en ENSA
- Responsabilité avérée de pilotage de groupe de projet, d'UE et/ou de semestre

4. Recherche en architecture

Le MCF doit démontrer une véritable appétence pour la recherche en architecture.

Il doit démontrer son expertise dans le champ TPCAU, au travers de maîtrises d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, réalisations architecturales primées ou récompensées, pratiques théorisées) et d'un positionnement explicite vis-à-vis de la recherche architecturale et/ou urbaine. Il doit démontrer de véritables compétences dans 3 directions : la pratique architecturale, l'enseignement du projet, et la recherche.

L'enseignant devra démontrer sa capacité à expliciter, mettre en perspective les thématiques, méthodologies et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherche pour les mettre au service de son enseignement.

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'Ensa de Montpellier, créée en 1972, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Trois cycles de formation initiale (licence, master, doctorat).

Elle délivre le diplôme d'études en architecture (DEA) et le diplôme d'Etat d'architecte ; encadre l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), et propose plusieurs formations continues et professionnelles.

Elle propose aussi un double cursus architecte-ingénieur et deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du Pays basque à San Sébastien et avec l'Université de Barcelone. Trois axes stratégiques ont été définis : « méridionalité », « Santé globale », et « déjà-là ».

En licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes : « initiation au projet architectural » en S1 et S2, concevoir et composer autour de « l'habité » en S3 et S4, et enfin « de la forme au lieu, tissu et objet » en S5 et S6.

Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études (Architecture et territoires méditerranéens ; Vers une architecture située ; Métropoles du Sud ; Situation-S ; Architecture et territoires méditerranéens ; Domesti-Cité ; DEM 0). Un domaine d'études de master plus spécifique concerne le double diplôme d'architecte Montpellier-Barcelone. Quatre blocs d'enseignements : Projet Conception, Cultures recherche, Pro-métiers, Parcours insertion complètent la formation.

L'ENSAM est structurée autour d'axes stratégiques de développement qui irriguent la pédagogie, la recherche et les pratiques expérimentales. Elle possède un laboratoire de recherche interdisciplinaire (le LIFAM) qui rassemble des enseignants chercheurs issus de domaines de recherche et concourt au développement de multiples formes de recherches incluant des logiques de recherche-crédation inscrites dans les mutations contemporaines (environnementales, climatiques, techniques, humaines et sociales). Une chaire partenariale, labellisée par le ministère de la Culture, intitulée « Pour une esthétique du changement », s'est donnée pour mission d'affirmer la place primordiale de la qualité architecturale au cœur de toutes les démarches de conception en architecture, en urbanisme et en paysage.

L'ENSAM est « établissement-composante » de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) Université de Montpellier Paul-Valéry, et à ce titre, participe des avancées scientifiques développées sur tout le territoire universitaire de Montpellier.

Enfin, lauréate de nombreux Appels à Projets de recherche, l'ENSAM souhaite que le MCF recruté saisisse les enjeux de cette dynamique pour participer aux programmes scientifiques et expérimentaux en cours.

Une maison d'édition (les éditions de l'Espérou) propre à l'ENSAM permet la diffusion des savoirs disciplinaires exprimés dans les travaux des enseignants chercheurs. L'enseignant inscrira son action dans ces stratégies.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA MONTPELLIER-2025-2127297- MCF TPCAU cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2127297

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de
Montpellier (ENSAM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de MONTPELLIER

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le maître de conférences rejoindra les équipes pédagogiques actuelles et organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes.

Licence

Responsabilité d'un groupe d'atelier de projet en S4 centré sur la question des échelles.

Le S4 représente un moment important dans l'affirmation de compétences urbaines et paysagères, en lien avec l'échelle architecturale, ainsi que dans la constitution d'un véritable bagage théorique et critique, individuel.

Le MCF pourra participer à l'enseignement magistral de « théories et doctrines en architecture » et être sollicité pour participer aux enseignements de projet de L1.

Master

En s'appuyant sur ses compétences personnelles et sur ses ambitions pédagogiques et scientifiques, l'enseignant déploiera un véritable "projet" susceptible d'accompagner les logiques intellectuelles et architecturales du domaine d'études qui lui paraît le plus en adéquation avec sa propre sensibilité.

Le MCF participera à l'encadrement de « l'atelier de projet » et à « l'atelier de recherche ». Il devra assumer la charge de CM à partir de ses propres spécialisations de recherche et de création.

Ce n'est qu'à l'issue du recrutement, que l'affectation dans un domaine d'étude sera déterminée.

Tutorat et/ou mentorat

Il devra assurer 3 tutorats ou mentorats dans le cadre de rapports d'études, mémoires, PFE, HMONP, parcours individuels et peut-être des thèses en architecture.

Dans l'exercice de ses missions, l'enseignant doit démontrer son expertise dans le champ TPCA, au travers de maîtrises d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, réalisations architecturales primées ou récompensées, pratiques théorisées) et d'un positionnement explicite vis-à-vis de la recherche architecturale et/ou urbaine. Il doit démontrer de véritables compétences dans 3 directions : la pratique architecturale, l'enseignement du projet, et la recherche.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Possédant déjà une solide expérience d'enseignement en encadrement de projet, le MCF est nécessairement inscrit dans une pratique professionnelle. Il doit démontrer sa capacité à nourrir ses propositions pédagogiques d'interrogations conceptuelles et critiques sur certaines expériences problématisées. Une expérience dans une charge d'enseignement en théorie architecturale serait appréciée.

Par ailleurs, il est souhaité que l'enseignant s'inscrive dans les axes stratégiques de l'ENSAM et les axes scientifiques du LIFAM. Il a vocation à participer aux travaux du LIFAM, et à ce titre il doit connaître les enjeux scientifiques que porte ce laboratoire de recherche, et les spécialisations soutenues par les enseignants chercheurs de l'école.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'Ensa de Montpellier, créée en 1972, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Trois cycles de formation initiale (licence, master, doctorat).

Elle délivre le diplôme d'études en architecture (DEA) et le diplôme d'Etat d'architecte ; encadre l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), et propose plusieurs formations continues et professionnelles.

Elle propose aussi un double cursus architecte-ingénieur et deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du Pays basque à San Sébastien et avec l'Université de Barcelone. Trois axes stratégiques ont été définis : « méridionalité », « Santé globale », et « déjà-là ».

En licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes : « initiation au projet architectural » en S1 et S2, concevoir et composer autour de « l'habité » en S3 et S4, et enfin « de la forme au lieu, tissu et objet » en S5 et S6.

Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études (Architecture et territoires méditerranéens ; Vers une architecture située ; Métropoles du Sud ; Situation-S ; Architecture et territoires méditerranéens ; Domesti-Cité ; DEM 0). Un domaine d'études de master plus spécifique concerne le double diplôme d'architecte Montpellier-Barcelone. Quatre blocs d'enseignements : Projet Conception, Cultures recherche, Pro-métiers, Parcours insertion complètent la formation.

L'ENSAM est structurée autour d'axes stratégiques de développement qui irriguent la pédagogie, la recherche et les pratiques expérimentales. Elle possède un laboratoire de recherche interdisciplinaire (le LIFAM) qui rassemble des enseignants chercheurs issus de domaines de recherche et concourt au développement de multiples formes de recherches incluant des logiques de recherche-crédation inscrites dans les mutations contemporaines (environnementales, climatiques, techniques, humaines et sociales). Une chaire partenariale, labellisée par le ministère de la Culture, intitulée « Pour une esthétique du changement », s'est donnée pour mission d'affirmer la place primordiale de la qualité architecturale au cœur de toutes les démarches de conception en architecture, en urbanisme et en paysage.

L'ENSAM est « établissement-composante » de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) Université de Montpellier Paul-Valéry, et à ce titre, participe des avancées scientifiques développées sur tout le territoire universitaire de Montpellier.

Enfin, lauréate de nombreux Appels à Projets de recherche, l'ENSAM souhaite que le MCF recruté saisisse les enjeux de cette dynamique pour participer aux programmes scientifiques et expérimentaux en cours.

Une maison d'édition (les éditions de l'Espérou) propre à l'ENSAM permet la diffusion des savoirs disciplinaires exprimés dans les travaux des enseignants chercheurs.

L'enseignant inscrira son action dans ces stratégies.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANCY-2025-2129382-PROF TPCAU cat 1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129382

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nancy
(ENSA Nancy)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANCY

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

L'ENSA Nancy recrute un enseignant-chercheur (H/F) expérimenté dans le champ TPCAU, maîtrisant les différents formats d'enseignements (CM, atelier, séminaire, encadrement de mémoires), pour le suivi de thèses adossées aux thématiques du LHAC et d'une activité scientifique confirmée et reconnue orientée sur la mise en perspective des pratiques contemporaines au regard de la discipline TPCAU (publications scientifiques, ouvrages, contrats de recherche, participation à des colloques...).

Le candidat devra expliciter dans sa proposition les liens entre ses recherches et celles du LHAC, laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité, qui par une approche

pluridisciplinaire et les outils de recherche hérités de l'histoire, de l'urbanisme, de la sociologie, de l'anthropologie ou encore de la philosophie questionne ce qui fait « contemporanéité », en lien étroit avec les exigences actuelles du cadre bâti et ses mutations professionnelles ou sociétales, culturelles ou environnementales.

Il pourra identifier des connexions prioritairement avec la chaire partenariale « Nouvelles ruralités : Architecture et milieux vivants », ainsi qu'avec le laboratoire MAP CRAI et la chaire partenariale « Architecture et Construction Bois ».

Nota : dans le contexte actuel de la refonte des domaines du cycle master à l'ENSA Nancy, le rattachement à un domaine fera l'objet pour le candidat retenu de discussions avec les instances pédagogiques de l'école.

La présence de ce professeur TPCAU, contribuera au renforcement de la recherche scientifique dans les 3 cycles.

Missions pédagogiques

Licence

- Encadrement d'un atelier de projet. L'enseignant sera intégré à un collectif constitué d'autres enseignants et participera à la direction pédagogique et à la coordination du semestre
- Un CM de théorie de la conception architecturale et urbaine

Master

- Encadrement d'un séminaire sur les pratiques contemporaines des architectes dans un contexte de changements environnementaux, sociaux et politiques
- Suivi de mémoires, outils et méthodes et encadrement de PFE mention recherche
- Encadrement d'un atelier de PFE ou d'un autre atelier

Missions scientifiques

- Encadrement de thèses de doctorat
- Animation du cycle doctoral
- Inscription au LHAC et contribution à son développement scientifique et à son rayonnement
- Développement de projets de recherche en lien avec la diversité des pratiques

Autres tâches (non exhaustif)

L'enseignant-chercheur participera à l'encadrement des stages de 1er et 2e cycles, à la coordination pédagogique, à des expertises et des évaluations. Il s'engagera également à participer aux JPO et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école ainsi qu'aux différentes instances structurantes

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Solides expériences dans les missions d'enseignement en ENSA(P) et/ou à l'étranger
- Solides expériences dans les missions de recherche en ENSA(P) et/ou à l'étranger
- Pratique de la recherche en France et/ou à l'étranger avec des activités régulières de publication, d'organisation et de médiation d'événements scientifiques, de participation à des colloques et séminaires.

-

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- L'enseignant –chercheur a vocation à intégrer le laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité (LHAC)

-

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

- . Diplôme d'architecte DPLG ou DEA ou équivalent
- . Titulaire d'un doctorat en architecture ou dans une discipline en lien avec l'architecture
- . Titulaire d'une HDR en lien avec l'architecture

Éléments de candidature

Personne à contacter

eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

La recherche au sein de l'ENSA Nancy se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires : les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire

des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'ENSA valorise la recherche en architecture en accueillant en son sein 2 laboratoires et 2 chaires partenariales d'enseignement et de recherche.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche fondamentaux et appliqués dans le domaine des modèles, de la simulation d'ouvrages, des méthodes et outils informatiques relatifs à la conception architecturale, urbaine et technique.

Dans un cadre pluridisciplinaire, le LHAC fédère plusieurs dynamiques de recherche en matière de questionnement sur les enjeux de la patrimonialisation, sur le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes qu'elles soient techniques ou sociales.

La chaire « Architecture et Construction Bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire « Nouvelles Ruralités : architecture et milieux vivants » lieu d'expérimentations et d'innovations, s'intéresse aux mutations des territoires ruraux et péri-urbains en mobilisant différentes expertises et champs de recherche.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129545-MCF HCA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

Ref : 2025-2129545

Fonction publique

Fonction publique de
l'État

Employeur

École Nationale
Supérieure d'Architecture
de Nantes (ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Nantes recrute une maîtresse ou un maître de conférences dans le champ Histoire et Cultures Architecturales.

Ses compétences lui permettront, selon les besoins de service et l'évolution du programme pédagogique, de :

- construire et dispenser des cours magistraux d'histoire de l'architecture et/ou de la ville, suivant une approche affirmée et renouvelée de l'historiographie (par exemple histoire de la construction et des techniques, histoire environnementale, histoire croisée ou transculturelle, histoire critique sous l'angle postcolonial ou encore histoire du patrimoine et des pratiques patrimoniales) ;
- encadrer des travaux dirigés d'analyse architecturale et urbaine, de méthodologie et d'initiation à la recherche ;
- assurer l'encadrement des travaux de recherche en master de la définition et problématisation du sujet à la rédaction du mémoire,
- proposer ou participer à un enseignement thématique visant l'articulation entre pédagogie et recherche en master.

Ses savoir-être lui permettront de :

- contribuer à la dynamique de restructuration et de développement des enseignements du champ HCA dans la perspective de la prochaine maquette pédagogique de l'ENSA Nantes ; établir un dialogue avec les enseignants des autres champs disciplinaires et s'inscrire dans le travail de groupe avec les équipes en places.

Sa participation est envisagée dans les enseignements suivants :

en cycle Licence :

- UE23 Histoire de l'architecture et de la ville de l'Antiquité au Moyen-Age (L1 - 22h CM)
- UE33 Introduction à l'histoire de la ville et de l'urbanisme (L2 – 16h CM)
- UE43 Voyage à Rome (L2 - 40h TD)
- UE53 Bibliographie critique (L3 - 24h TD)
- UE63 Retour vers le Futur (L3 - 19h TD)

en cycle Master :

- Co-organisation d'un séminaire d'encadrement de la recherche et d'écriture du mémoire en formation initiale et/ou continue ;

L'enseignant-chercheur (H/F) pourra proposer, dans la perspective de la réorganisation des domaines d'études (D.E.), une unité d'enseignement théorique (UET) développant un contenu spécialisé et approfondi, en lien avec ses propres thématiques de recherche.

Selon les besoins de service et ses compétences, la participation de l'enseignant-chercheur (H/F) à l'un des enseignements d'histoire en formation professionnelle continue ou à l'un des ateliers d'enseignement du projet d'architecture, en cycle licence et/ou en cycle master, pourra également être souhaitée.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le ou la candidate témoignera d'une expérience confirmée d'enseignement d'histoire de l'architecture et/ou de la ville en Ensa et/ou à l'Université et présentera des références scientifiques solides, une production de recherche régulière et de qualité dans les champs de l'histoire de l'architecture, de la construction ou de l'urbanisme, et une participation active aux réseaux et aux programmes de recherche au niveau national ou international.

Le lauréat ou la lauréate rejoindra l'équipe du champ HCA, qui compte actuellement trois enseignants-chercheurs titulaires. Il est attendu qu'il/elle contribue significativement, par ses travaux de recherche et ses initiatives, au renouvellement du projet scientifique de l'équipe Crenau, ainsi qu'au développement de la recherche dans le champ de l'histoire de l'architecture au sein de l'ensa Nantes.

2 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en histoire de l'architecture ou de l'art, en architecture ou en histoire.

Être titulaire du diplôme d'architecte en plus sera apprécié.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés chaque année par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1 000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité

internationale avec un campus situé à l'île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde. Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM)"

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129568-MCF TPCAU cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129568

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA Nantes) Ministère de la culture	ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie	Métier de référence	Corps
Catégorie A (cadre)	Enseignante / Enseignant dans le supérieur	Maître de conférences des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

profil architecte/patrimoine/architecture contemporaine Les missions en quelques mots :

L'enseignant-chercheur (H/F) sera impliqué.e dans le cycle licence en L1 (S2) dans les espaces

pédagogiques associés à l'apprentissage du projet architectural, il sera attendu notamment des propositions de cours magistraux sur ces enjeux et problématiques patrimoniaux contemporains. Il sera également impliqué.e dans le cycle master. Il sera co-coordonateur d'une option de projet Master interrogeant le patrimoine du XXème siècle engageant des enjeux architecturaux et urbains. L'enseignant.e-chercheur.e proposera un cours magistral thématique de théorie architecturale, associé aux studios (patrimoine bâti réinventé), pour transmettre aux étudiants des repères historiques, des connaissances techniques et une culture architecturale théorique et pratique en lien avec la conception du projet.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant-chercheur (H/F) aura des compétences reconnues en qualité de maîtrise d'œuvre dans des programmes bâtis sur du patrimoine du XXème siècle. Les méthodologies développées dans le cadre de projets de transformation d'architecture existantes seront particulièrement attendues dans la capacité du/de la candidat.e à partager des outils et protocoles contemporains de transformation du patrimoine du XXème siècle. Par son expertise sur ces questions patrimoniales, il démontrera sa capacité d'articulation avec l'espace pédagogique. Il sera attendu une approche prospective sur ces thématiques, interrogeant une dimension théorique et critique au sein du champ TPCAU.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

De par ses expériences du projet et de la maîtrise d'œuvre, il est attendu que le/la candidat.e vise à développer une activité de recherche académique en lien avec son activité de praticien. L'enseignant.e-chercheur.e pourra s'impliquer dans les travaux du laboratoire CRENAU. L'enseignant.e-chercheur.e prendra part aux réflexions en cours sur la thématique « inventer dans l'existant » avec une orientation patrimoniale couplée à une approche prospective en lien avec des enjeux contemporains dans ce type de contexte de réhabilitation. Il sera notamment moteur dans les dynamiques pédagogiques inter et/ou transdisciplinaires intégrant notamment les champs HCA et STA tout en veillant à identifier un savoir disciplinaire propre sur les thématiques abordées.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat

Est souhaitée une expérience professionnelle qui fera la preuve d'un savoir-faire reconnu en matière de maîtrise d'œuvre architecturale, de démarches expérimentales prospectives et contemporaines dans le domaine de la réhabilitation du patrimoine du XXème siècle. Une compétence sur l'histoire des modes constructifs sera particulièrement appréciée.

Diplôme : architecte

Diplôme également souhaité : une formation spécialisée dans ces domaines de compétences sera appréciée (les DSA des écoles de Chaillot, de l'Ensa Paris Belleville ou équivalent

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Ile Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde.

Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université,

1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129579-MCF TPCAU cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129579

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Profil : architecte/action/expérimentation

Les missions en quelques mots :

L'enseignant-chercheur (H/F) sera impliqué dans le cycle licence en L1 (S1) dans les espaces pédagogiques associés à l'apprentissage du projet architectural et sera force de proposition sur les temps pédagogiques où la question de l'expérimentation par la matière à l'échelle 1 est abordée. Il sera également impliqué dans le cycle master et co-coordonateur d'une option de projet Master interrogeant les processus de conception de formes exploratoires à la lumière des enjeux architecturaux contemporains.

L'enseignant.e-chercheur.e proposera un cours magistral thématisé de théorie architecturale, associé aux studios mettant en jeu des questions croisées Matérialité/Structure/Assemblages pour nourrir une culture architecturale.

Il engagera des propositions pédagogiques hybridant les modes de conception numérique/analogique. Dans ce cadre, il sera attendu une capacité à mobiliser les outils techniques de l'école dans la pédagogie (atelier, équipement de découpe numérique 2D/3D : connaissances et compétences d'usage de l'atelier impérative).

En tant qu'architecte praticien, il participera à la formation HMONP avec une responsabilité de direction d'étude dans l'encadrement des mémoires ADE de la formation.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant.e-chercheur.e aura des compétences reconnues en qualité de maîtrise d'œuvre dans des projets architecturaux exploratoires, scénographies, installations artistiques. Les méthodologies développées dans le cadre de projets architecturaux « prototypes » seront particulièrement attendues, dans la capacité du/de la candidat.e à partager des outils et protocoles de conception innovants. Fort.e de son expérience en projet et en maîtrise d'œuvre, le-la candidat.e est attendu.e à mobiliser sa pratique au service de la pédagogie et de la recherche, en contribuant à enrichir les réflexions académiques de l'école. Il sera attendu une approche prospective sur ces thématiques au moment même où les questions de matérialités/ressources sont très largement interrogées. Ces expériences alimenteront une dimension théorique et critique au sein du champ TPCAU.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant-chercheur (H/F) pourra s'impliquer dans le renouvellement des thématiques de recherche et travaux du laboratoire CRENAU.

En outre, l'enseignant.e-chercheur.e prendra part aux réflexions en cours sur les thématiques Narrations Expérimentations Formes et pour lesquelles l'expérimentation échelle 1 et le prototypage sont une des modalités afin d'interroger la dimension constructive dans l'emploi de matériaux bio et géo-sourcé dans le renouvellement des formes architecturales. Il sera

notamment moteur dans les dynamiques pédagogiques inter et/ou transdisciplinaires intégrant notamment les champs ATR et STA tout en veillant à affirmer un savoir disciplinaire propre sur les thématiques abordées.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Est attendue une expérience professionnelle qui fera la preuve d'un savoir-faire reconnu en matière de maîtrise d'œuvre architecturale, en matière de démarches expérimentales et prospectives mobilisant des outils numériques et analogiques.

Diplôme : architecte

Une vision des enjeux contemporains de la recherche architecturale sera appréciée et plus particulièrement un positionnement sur les spécificités du poste est attendu.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

www

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Ile Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde.

Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composant de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129585-MCF VT cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires / catégorie 1

Ref : 2025-2129585

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant (H/F) recruté enseignera en licence et en master, et notamment dans le master Villes et Territoires co-habité avec Nantes Université, comprenant des cours magistraux, des

enseignements en atelier de projet et séminaire abordant les problématiques liées à la ville et aux territoires.

Pour cela, il devra être capable de situer ses propositions en matière d'enseignement à l'articulation entre les approches, environnementales, écologiques, sociales et la maîtrise du processus de projet urbain et de territoire mobilisant ses expériences professionnelles (pratique et de recherche).

Pédagogie

L'enseignant recruté coordonnera son enseignement avec les autres enseignements présents à l'ENSA Nantes en Ville et Territoires/Sciences Humaines et Sociales, notamment ceux dispensés dans le master Villes et Territoires.

Il sera amené(e) à intervenir en :

- Cours théoriques abordant les problématiques liées à la ville et aux territoires, en licence et/ou en master, et le master Villes et Territoires,
 - Séminaire mémoire, en master 1 et en master 2 abordant les problématiques liées à la ville, aux territoires.
 - Atelier de projet urbain et de territoire, en licence.
 - Atelier de projet urbain en master Villes et Territoires,
- TD interdisciplinaires SHS/VT

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant (H/F) possédera une expérience d'enseignement confirmée en école d'architecture

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) pourra faire état d'une recherche sensible aux méthodologies de l'enquête territoriale et aux cultures actuelles des projets de territoire et des partis pris de conception adoptés ; il montrera comment sa recherche participe à une transposition pédagogique, tant dans le projet que dans d'autres espaces d'enseignements connexes, de ses contenus et méthodes.

L'enseignant(e) devra inscrire et développer son activité de recherche au sein de l'équipe de recherche du CRENAU. Il sera en capacité de s'associer aux projets de recherche conduits au sein du laboratoire en valorisant ses expériences professionnelles (pratique et de recherche), dans le domaine des humanités environnementales en lien avec les architectures, les urbanités et les milieux ambiants.

La personne recrutée proposera un développement de la recherche dans le champ « ville et territoires » par le rapprochement et le renforcement des coopérations avec les universités et/ou les établissements d'enseignement supérieur.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en architecture, urbanisme ou géographie Architecte et/ou Urbaniste et/ou Géographe.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde.

Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129590-PROF SHSA cat 1

Professeur(e) / Sciences de l'homme et de la société l'architecture / catégorie 1

Ref : 2025-2129590

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le futur enseignant-chercheur ou la future enseignante-chercheuse viendra renforcer et coordonner divers enseignements en sciences humaines et sociales et en études urbaines sur les différentes problématiques de l'habiter et de la fabrique des territoires, en prise avec les enjeux et débats politiques, économiques sociaux et environnementaux qui les accompagnent.

Il devra démontrer, par ses activités de recherche et son expérience d'enseignement, sa capacité à : accompagner des parcours de formation à la recherche au sein de l'Ensa et du Master Villes et Territoires ; contribuer aux dynamiques collectives engagées avec l'Établissement public expérimental Nantes Université (formations conjointes, chaires de recherche co-portées...) ; développer et porter des programmes scientifiques dans les champs de la recherche architecturale, urbaine et paysagère.

Il est attendu que les travaux de recherche du ou de la candidat.e permettent d'apporter à l'école des contributions théoriques et méthodologiques sur le phénomène urbain et sur les processus et activités de production de l'espace, tout en portant par ailleurs une attention critique à des enjeux contemporains spécifiques : zone critique urbaine, anthropocène, éco-féminisme, contextes et pratiques décoloniales, par exemple.

Sont demandés :

- Une capacité d'enseignement sur les questions urbaines et sociales en prise avec leur dimension politique,
- Une compétence à enseigner la méthodologie des sciences sociales, et ses transcriptions dans les espaces du projet architectural et urbain,
- Une capacité à porter des partenariats avec les réseaux de l'ESR et les acteurs de l'aménagement,
- Une projection nationale et internationale des questions de recherche identifiées.
- un engagement dans la direction des thèses en architecture et sciences humaines et sociales

Profil recherché

1 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Laboratoire CRENAU

2- Diplôme requis

Habilitation à diriger les recherches (HDR) en sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, géographie, etc.), ou en aménagement de l'espace et urbanisme.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde. Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129592-PROF VT cat 2

Professeur(e) / Ville et territoires / catégorie 2

Ref : 2025-2129592

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Enseignant (H/F) attendu : Architecte, architecte-urbaniste, et/ou paysagiste.

Bien que le doctorat ne soit pas obligatoire pour l'obtention de ce poste, un positionnement sur les enjeux contemporains de la recherche architecturale, urbaine et paysagère sera fortement apprécié et une vision théorique affirmée des disciplines liées à l'espace et au territoire est attendue.

Le candidat devra avoir une expérience pédagogique confirmée. Prenant en charge la formation des étudiant.e.s au projet urbain et au projet de paysage, il coordonnera les espaces pédagogiques du champ Villes et Territoires (VT) en collaboration avec l'équipe en place dans les cycles Licence et Master. Sa contribution aura pour ambition de compléter les enseignements du projet à l'échelle territoriale tout en développant une approche théorique et méthodologique spécifique sur les enjeux, défis et pratiques contemporaines de la conception architecturale, urbaine et paysagère. Il devra assumer une pédagogie ouverte à l'interdisciplinarité et tournée vers une culture de la transformation en milieux urbain, suburbain ou rural. Son enseignement participera aussi à renforcer les équipes pédagogiques et l'évolution du projet du double cursus du Master VT en lien avec les départements de Droit et de Géographie de Nantes Université.

Il devra être en mesure d'assurer :

- des enseignements théoriques dans le cadre de cours magistraux ou d'UET ;
- des enseignements pratiques dans le cadre de travaux dirigés ;
- la co-coordination d'une UE de projet ;
- le suivi de mémoires et de PFE ;
- la mise en situation professionnelle de la HMONP.

Impliqué dans les réalités socio-économiques et politiques de l'aménagement de l'espace comme dans les milieux professionnels de la conception architecturale, urbaine et paysagère, le candidat justifiera d'une pratique reconnue, théorisée et diffusée sous des formes écrites et/ou orales ou dans le cadre d'expositions. Il s'attachera à concevoir des partenariats pédagogiques, et à l'occasion scientifiques, originaux. En ce sens, il épousera les orientations stratégiques de l'école en matière d'ouverture et projets de politique de site.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Villes et Territoires, projet urbain et de territoire, enjeux de la conception architecturale, urbaine et/ou paysagère

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Laboratoire CRENAU

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte/architecte-urbaniste

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des

opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde. Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions

spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NORMANDIE-2025-2130930- MCF TPCAUCat 2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2130930

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de
Normandie (ENSA
Normandie)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NORMANDIE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)
ww

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

En licence, l'enseignant assure un atelier de projet en semestre 1 (108 h) ainsi que 24 h de cours magistraux articulés à l'atelier de projet. Cet enseignement s'inscrit dans le programme

« Observer Représenter Concevoir » destiné à transmettre aux étudiants de première année les bases de la conception architecturale et les fondamentaux de la représentation. Les ateliers de projet coordonnés collectivement visent à garantir une cohérence d'approche entre les groupes en mettant l'accent sur l'articulation entre démarche conceptuelle, outils graphiques et compréhension des espaces. Il coordonne en binôme le semestre 1 en lien étroit avec le semestre 2 afin de consolider une vision pédagogique commune pour l'ensemble de la première année notamment en vue de la révision de la maquette pédagogique programmée en 2027-2028. En master, au sein du domaine d'études TransForm consacré au diagnostic et à la transformation de l'existant, il encadre un atelier de projet en S7 (94 h en binôme) et dispense des cours magistraux associés au S8 (12 h) autour des postures d'architectes face aux enjeux de la transformation. Cet enseignement se nourrit principalement des spécificités du territoire normand mobilisé comme support d'analyse et d'expérimentation. Les étudiants y développent une approche critique de la transformation du bâti existant en s'appuyant sur la pensée constructive les enjeux de résilience territoriale l'usage de matériaux biosourcés ou réemployés et l'intégration de méthodes issues de la recherche. Il pourra également encadrer des PFE en coordination étroite avec les équipes pédagogiques du domaine.

En HMONP, il assure la direction d'étude d'un groupe d'étudiants (40 h) et pourra intervenir ponctuellement dans le séminaire « responsabilités professionnelles, aux cadres réglementaires, aux processus de conception et aux pratiques de chantier ». Il pourra proposer une méthode spécifique de suivi des mémoires et valoriser son expérience professionnelle pour éclairer les réalités du métier.

En complément, il est invité à s'engager dans les projets de développement pédagogiques menés par l'école :

- Projet national Transitions Architecture et Paysage (TAP), financé par France 2030 et piloté par l'ENSA Normandie
- Renouvellement et évolutions pédagogiques au sein de l'école (licence et Master) ainsi que dans le partenariat avec d'autres institutions. (licence délocalisée à Université Hanoï,...)
- Accompagnement des démarches d'évaluation HCERES ; diffusion des résultats au sein du réseau des ENSA

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le poste s'adresse à un(e) architecte justifiant d'une expérience significative dans l'enseignement et dans la maîtrise d'œuvre. Le ou la candidate devra être en mesure de :

- Faire valoir une expérience solide de l'enseignement en licence.
- Faire valoir une expérience professionnelle solide dans le domaine de la transformation du cadre bâti.
- Faire valoir l'articulation entre son expérience professionnelle et la pédagogie qu'il ou elle

souhaite défendre.

- Coordonner une équipe pédagogique et concevoir en équipe un projet d'enseignement cohérent.
- Encadrer un atelier de projet et assurer des enseignements théoriques ;
- Participer activement à la construction collective des orientations pédagogiques de l'école,
- Participer aux instances de l'ENSA Normandie
- Démontrer un sens aigu de l'écoute, du dialogue et de la concertation avec une diversité de partenaires institutionnels et professionnels. L'enseignant(e) devra témoigner de son appétence pour une pédagogie transversale favorisant l'interdisciplinarité, le travail en équipe et la porosité entre les champs disciplinaires (STA,HCA,ATR, APV).

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée aura construit une réflexion approfondie sur l'apport d'un enseignant-chercheur praticien à la recherche scientifique en architecture. Elle s'appuiera sur une explicitation de cette posture pour contribuer au développement de la recherche dans l'école en intégrant le laboratoire ATE, en participant à des projets de recherche, en répondant à des appels à projet. Il sera apprécié que l'enseignant(e) s'inscrive dans la préparation d'un doctorat.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

L'enseignant(e) devra être architecte DPLG ou HMONP, ou titulaire d'un diplôme européen équivalent. Son expérience professionnelle en maîtrise d'œuvre et ses aptitudes pédagogiques constitueront des critères essentiels de sélection.

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance.

Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie assume l'ensemble des missions dévolues aux vingt et une écoles d'architecture françaises placées sous la tutelle du ministère de la Culture, de la formation initiale à l'échange des savoirs et pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale.

Outre une formation initiale en Licence/Master, l'ENSA Normandie délivre une Licence d'architecture à Hanoï (Vietnam), un master de spécialisation en collaboration avec l'Université du Havre (Master DRAQ), la HMONP et un doctorat de l'Université de Rouen. Elle héberge l'Equipe d'Accueil ATE composé de 18 chercheurs titulaires dont 5 titulaires d'une HDR et 6 doctorants. ATE est inscrite dans l'ED 556 (Hommes Sociétés Risques Territoires) de l'Université de Rouen Normandie.

L'ENSA Normandie est aujourd'hui porté par 70 enseignants permanents, 60 intervenants extérieurs et une équipe administrative de 42 agents.

L'Unité de recherche en architecture ATE «Architecture, territoire, environnement» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Il est organisé en 4 axes de recherche pluridisciplinaires :

- ARCHE, Architecture, environnement et cultures constructives - Création, Dispositifs du sensible
- URRBS, Urbanités et ruralités résilientes - Médiations, Culture, Savoirs, médiations de l'architecture Les doctorats sont délivrés dans deux écoles doctorales de Normandie Université
- ED 556 HSRT (Homme, Sociétés, Risques, Territoires)
- ED 558 Normandie Humanités (Doctorat de recherche et de création, RADIANT)



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129637-PROF HCA cat 1

Professeur(e) / Histoire et cultures architecturales / catégorie 1

Ref : 2025-2129637

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Belleville (ENSA-PB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

La personne s'investira dans les 3 cycles de formation ainsi qu'à l'IPRAUS. En tant qu'HDR, elle contribuera au développement de liens entre enseignement et recherche. Sur la base de ses travaux, elle contribuera au renouvellement des connaissances et des méthodes en histoire de

l'architecture et de la ville ainsi qu'à leur diffusion dans l'enseignement. Il est attendu un positionnement clair sur son rôle en tant que professeur·e d'histoire ainsi que sur la discipline et ses destinataires, dans une ENSA et en dehors.

Missions pédagogiques

Les missions pédagogiques sont amenées à évoluer. La candidature se fera sur la base suivante :

-**Licence (L3)** : un cours magistral de promotion sur l'histoire de l'architecture et de la ville contemporaine (après 1945). Inscrit dans le cycle de cours chronologiques, il sera construit en cohérence avec les approches développées dans les semestres précédents (approche globalisée et ouverte aux questions environnementales).

-**Master** : un séminaire de formation à la recherche en lien avec les spécialités de la personne, renforçant l'offre sur l'analyse critique des situations architecturales et urbaines existantes, patrimoniales ou ordinaires.

-Participation aux enseignements assurés par l'ENSA Paris-Belleville au sein de l'école doctorale.

-Complément de service : cours magistral optionnel en master sur une thématique au choix, en complément de l'offre, investissement dans l'enseignement en PFE.

La candidature explicitera les orientations défendues (contenus, méthodes) quant à la transmission d'une culture architecturale à destination des étudiant·es de l'École, quant à la formation à la recherche, ainsi que les souhaits d'évolution.

Missions scientifiques

A l'IPRAUS, la personne s'impliquera dans les activités de recherche et dans la définition de nouvelles orientations, qu'elle sera amenée à porter. Il est attendu une proposition en termes de projet scientifique et de coopérations avec le monde universitaire et à l'international. En tant qu'HDR, la personne pourra formuler des propositions concrètes pour améliorer les liens entre enseignement et recherche, notamment par des dispositifs pré-doctoraux.

La personne encadrera des thèses à l'Ecole doctorale Ville Transports Territoires (Université Gustave Eiffel).

Missions transversales

Participer aux missions transversales (jurys, instances et commissions, encadrement de stages, coordination de champs etc.). Renforcer l'interdisciplinarité entre histoire et projet notamment pour ce qui concerne l'étude des théories architecturales et urbain.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

La candidature démontrera une solide expérience de la recherche et de l'enseignement de l'histoire de l'architecture et de la ville, tout particulièrement sur la période contemporaine (XXe-XXIe siècles), Elle explicitera les liens entre ses travaux de recherche et ses enseignements et situera son approche dans le paysage actuel de la recherche.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est demandé un investissement actif dans la recherche (production scientifique, projets de recherche et prise de responsabilités), une participation à la formation doctorale (encadrement de thèses) et un engagement dans le projet pédagogique et scientifique de l'ENSA Paris-Belleville. La personne fera état de publications et de directions de projets de recherche y compris à l'international et exposera sa contribution au domaine. Sur cette base attestée par l'expérience antérieure, la candidature devra évoquer l'implication future à l'IPRAUS, dans des projets scientifiques, dans les responsabilités collectives et dans les coopérations internationales.

3 - Diplômes expérience professionnelle requis

Doctorat (Histoire, Histoire de l'architecture, Histoire de l'art ou Histoire urbaine)

Habilitation à diriger les recherches Habilitation à diriger les recherches (HDR). requise

Une expérience confirmée de la recherche et de l'enseignement en histoire de l'architecture et de la ville est demandée ainsi qu'une ouverture à l'international, attestée par le parcours.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage, Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique. L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel).

Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école.

La direction des études exerce la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an).

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129641-PROF TPCAUI cat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129641

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Belleville (ENSA-PB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

La personne contribuera au renouvellement du projet scientifique et pédagogique, en lien avec l'évolution de l'école dans la cartographie de l'enseignement supérieur.

Expérimentée et reconnue pour ses travaux et publications, elle favorisera les interactions entre

enseignement du projet et recherche. Une ouverture interdisciplinaire est attendue. Explicité dans la candidature, ce positionnement sera démontré par l'expérience antérieure. Elle exercera principalement en master, en doctorat et à l'IPRAUS.

Elle éclairera la politique pédagogique et scientifique sur l'ensemble des cours théoriques, sur l'évolution des pédagogies du projet, des références théoriques et des méthodes, et sur les stratégies de partenariats universitaires.

Missions pédagogiques

Proposition attendue sur la base suivante :

- Cours de théorie en licence : offrir une perspective clairement critique des théories et pratiques qui traversent l'architecture aujourd'hui, pour poser les bases d'une réflexion sur cette discipline dans un champ élargi, à l'aune du « nouveau régime climatique » et des questions sociales et politiques.
- Studio de PFE portant un questionnement responsable, exigeant et prospectif.
- Participation aux enseignements assurés par l'ENSA PB à l'École doctorale, pour y conforter la présence d'une recherche architecturale ouverte aux apports des autres disciplines.
- Compléments de service : participation aux séminaires de master, selon les thématiques de la personne.

La personne explicitera comment ses domaines de spécialité rencontrent les axes stratégiques (conditions du projet et édification du projet) afin de les faire évoluer.

Missions scientifiques

La personne inscrira ses recherches à l'IPRAUS à un moment charnière (40 ans) et dans un contexte de transformation institutionnelle. Elle jouera un rôle moteur dans l'actualisation des thématiques et pourra prendre des responsabilités scientifiques. Il est donc attendu une proposition en termes de projet scientifique et de coopérations avec d'autres établissements (ENSAs, universités, organismes de recherche) en France ou à l'étranger. La personne pourra formuler des propositions concrètes pour stimuler les porosités (problématiques, sujets, terrains, méthodes) entre recherche et enseignement.

Elle encadrera des thèses au sein de l'Ecole doctorale Ville Transports Territoires (Université Gustave Eiffel). Une décharge d'enseignement pour recherche est prévue.

Missions transversales

Participation à la vie de l'école et aux missions d'intérêt général (jurys, instances, commissions, etc)

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

La candidature s'appuiera sur une solide expérience de l'enseignement du projet et sur une activité de publications démontrant une réflexion interdisciplinaire sur l'évolution des

questionnements architecturaux dans la complexité du monde contemporain. La personne explicitera les liens entre ses travaux de recherche et ses enseignements.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est demandé un investissement actif dans la recherche (production scientifique et projets de recherche), une participation à la formation doctorale (encadrement de thèses) et un engagement dans le projet pédagogique et scientifique de l'ENSA Paris-Belleville. Sur cette base attestée par l'expérience antérieure, la candidature devra évoquer l'implication future à l'IPRAUS, dans des projets scientifiques, dans les responsabilités collectives et dans les coopérations nationales et internationales.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Architecte (DPLG ou HMONP), titulaire d'un doctorat. L'habilitation à diriger les recherches (HDR) est requise.

Expérience confirmée de l'enseignement et de l'encadrement scientifique. Bonne connaissance de l'environnement des ENSA et de l'enseignement supérieur.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le

temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun·e de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage, Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique. L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipé d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel). Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école

La direction des études exerce la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an).

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines".



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129645-PROF TPCAU cat 2 n°2

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129645

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Belleville (ENSA-PB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA PB recherche une personne à haut niveau d'expertise sur le domaine professionnel de l'architecture du logement, attesté par l'expérience en tant qu'architecte et pédagogue dans les ENSA.

Il est attendu que l'enseignement de l'architecture du logement soit placé dans une perspective critique et responsable, à l'aune du « nouveau régime climatique » et en conscience des questions sociales et politiques qu'il soulève. En abordant le logement sous l'angle de « l'habitabilité », il s'agit de contribuer à l'actualisation et au renouvellement des références et des méthodes d'enseignement, au service d'une réflexion prospective et critique sur les conditions de la « production » actuelle du logement.

Missions pédagogiques

La personne développera sa candidature et ses propositions sur la base suivante :

- un studio de PFE explorant le thème de l'habitabilité dans son sens large,
- En L2 S1 (semestre sur l'habiter dans ses multiples dimensions), un cours de théorie et analyse de l'architecture de l'habiter adapté à ce niveau, abordera notamment l'habitat individuel et groupé, sans se limiter aux corpus canoniques de l'architecture savante. La proposition, cohérente avec le montage de la semaine introductive du semestre (dans lequel l'enseignant·e s'investira), explicitera le choix et la pertinence du corpus de référence ainsi que des critères d'analyse.
- en L3 S2, un studio de projet lié au thème de l'habiter, abordant « l'habitabilité » dans son sens le plus large et de façon transcalaire.

Missions scientifiques

La personne aura la capacité à éclairer la politique pédagogique et scientifique de l'école sur les questions relevant de son domaine d'expertise. Elle sera force de proposition pour porter un enseignement à la fois situé et ouvert à l'interdisciplinarité et aura capacité à travailler en bonne intelligence avec les chercheurs et chercheuses de l'IPRAUS.

Profil recherché

Diplômes ou expérience souhaités

- Expériences et compétences
- Production architecturale large et reconnue.
- Pédagogue confirmé, solide expérience d'enseignement dans les ENSA.
- Capacité à coordonner un travail collectif de façon démocratique.
- Bonne connaissance des milieux professionnels, ainsi que des conditions de production du logement.
- En tant que professeur, excellente connaissance du fonctionnement des écoles. La capacité à s'engager dans des missions de coordination et à s'impliquer pleinement dans les instances et dans la définition du projet d'école, sera démontrée par l'investissement antérieur.

Diplômes :

Architecte DPLG ou HMONP.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment

pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage,

Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique. L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions,

narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel). Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école

La direction des études exerce la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an)

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-EST-2025-2129365-MCF TPCAU cat 2 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129365

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École d'architecture de la
ville & des territoires Paris-
Est (ENSA Paris-Est)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA Paris-Est

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

L'enseignant (H/F) exercera principalement ses missions au sein de la filière de Master Fragments.

- Projet S8, « un territoire dispersé » : 80h

Ce studio de projet est consacré à la ville diffuse. Il interroge différents systèmes à diverses échelles. Le territoire étudié correspond à un carré de 10 x 10 km, situé chaque année dans un territoire européen différent. Ces dernières années, les étudiants ont travaillé sur les territoires suivants : la région de Courtrai, le bassin minier, le Pays d'Aix, le Bordelais et le territoire de Thionville.

Le candidat, fort de son expérience dans l'encadrement de studios de projet, devra présenter une méthode et des principes pédagogiques lui permettant de naviguer entre les différentes échelles. Il devra démontrer une aptitude à encadrer une recherche cartographique et territoriale à grande échelle, ainsi qu'une capacité à diriger un travail architectural précis.

- Projet S9, « une région métropolitaine » : 80h

Le territoire abordé lors de ce troisième studio de projet du cycle Master est une région métropolitaine entière. Cet exercice doit amener les étudiants à formuler des questions architecturales à partir d'une lecture métropolitaine, et à y répondre de manière singulière et articulée. Le candidat devra démontrer une connaissance approfondie des métropoles européennes et de leurs enjeux, ainsi qu'une expérience avérée de la recherche par le projet. Il devra également faire preuve d'une aptitude à encadrer une recherche expérimentale à l'échelle territoriale.

- Séminaire de recherche, « Écart » : 120h

Le séminaire de la filière Fragments cherche à mettre à distance les questions de contexte et de territoire, qui occupent une place centrale au sein des projets de la filière, afin de s'intéresser à la pensée du projet. L'hypothèse de la filière est que l'écart (qu'il soit d'ordre scalaire, disciplinaire ou autre), n'est pas un vide à combler, mais un territoire de liberté et d'expérimentation, un lieu en dehors de la grille. L'objectif est de révéler collectivement le potentiel contenu dans la discontinuité entre les échelles et les disciplines, et de partager l'idée que l'écart n'est pas un problème à résoudre, mais bien un champ de possibilités.

Le candidat, fort de son expérience dans l'encadrement de mémoires de Master, devra présenter une méthode et des principes pédagogiques fondamentaux lui permettant d'aborder des questions disciplinaires et conceptuelles. Il devra également démontrer une aptitude à encadrer des recherches de niveau Master, articulant questions territoriales et questions architecturales.

- Cours Optionnel Obligatoire : 40h

Une proposition de cours pourrait être proposée pour le cycle master. Cette proposition devra explorer diverses conditions contemporaines de territoires urbanisés par le biais de leurs représentations culturelles, en interrogeant, à travers elles, les relations entre architecture et urbanisme.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant recruté devra être un architecte justifiant une expérience de la maîtrise d'œuvre à plusieurs échelles et de l'enseignement. Il devra attester d'une pratique en prise avec des questions territoriales européens dépassant le strict contexte français, de préférence avec une certaine dimension éditoriale. Il devra avoir la capacité de coordonner une équipe d'enseignants

et construire un enseignement, d'encadrer un atelier de projet ainsi que des mémoires de cycle Master en séminaire et de dispenser des cours magistraux. Il sera amené à encadrer une équipe sur la base d'un projet pédagogique qu'il aura conçu. Il devra également assurer dans certains studios de projet (notamment le S8) un encadrement en anglais.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et de recherche :

L'enseignant recruté sera amené à assumer des missions de coordination pédagogique, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, la participation à des jurys ainsi qu'aux instances de l'école, groupes de travail et commission. Il participera aux travaux menés par l'équipe de recherche OCS, aux séminaires, réunions de laboratoire et à l'élaboration des appels à projet.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requis :

L'enseignant recruté devra être architecte DPLG ou HMONP (ou équivalent européen) et avoir développé une pratique affirmant un engagement dans la recherche théorique à travers des œuvres et la conception transcalaire articulant des questions architecturales et métropolitaines.

L'expérience du candidat, ses qualités de praticien avéré, et ses capacités d'enseignement seront des critères de sélection fondamentaux.

Langues

Anglais

Maîtrise

Éléments de candidature

Personne à contacter

alice.arnal-durand@paris-est.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Créée en 1998, l'Ensa Paris-Est est l'une des 21 ENSA sous tutelle du ministère de la Culture. Membre fondateur de l'Université Gustave Eiffel, elle forme chaque année 700 étudiants et apprentis.

Son projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires.

En licence, la formation s'organise autour de 4 champs de connaissances complémentaires au projet : histoire et théorie, cultures constructives, représentation et territoire. Les étudiants sont initiés à la recherche avec la production d'un rapport d'études.

Le deuxième cycle s'organise en filières de master - Architecture & Experience, Transformation, Fragments, Éléments, structure & architecture - qui permettent aux étudiants d'acquérir une pensée critique et de se construire leur propre posture d'architecte.

L'école forme des candidats à l'HMONP, des docteurs et des étudiants de post-master : DSA d'architecte-urbaniste et DPEA Architecture des limites planétaires. L'incubateur Échelle Un accompagne chaque année une quarantaine de jeunes entrepreneurs.

L'école se distingue par sa capacité à inscrire l'architecture dans les enjeux contemporains - sociaux, environnementaux et territoriaux - et par sa contribution aux dynamiques de recherche et d'appui aux politiques publiques. Elle dispose de partenariats solides avec le monde académique, institutionnel et socioprofessionnel.

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, composante de recherche de l'Université Gustave Eiffel, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'École a pour ambition de poursuivre le développement de la recherche à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme
3. Augmenter les partenariats facilités par sa position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131047-MCF ATR cat 2

Maître ou maîtresse de conférences / Arts et Techniques de la Représentation / Catégorie 2

Ref : 2025-2131047

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Paris-la-Villette recrute un enseignant (H/F) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine des Arts et Techniques de la Représentation — Représentation de l'Architecture (ATR-RA)

Descriptif du poste

La mission principale de l'enseignant recruté est l'enseignement des techniques de représentation fondamentales en architecture, la sensibilisation à la culture de la représentation et l'apprentissage de la vision dans l'espace, sur l'ensemble du cycle Licence et en Master. En particulier, il s'agit d'enseigner les outils permettant de comprendre, de représenter et de concevoir l'architecture.

L'apprentissage de la représentation de l'architecture est envisagé en lien avec les champs ATR-APV, STA-OMI et TPCAUI dans un contexte plus général qui favorise de plus en plus les pédagogies transversales.

En licence, l'objectif de la formation initiale est l'acquisition des moyens d'observer, de relever et de représenter l'architecture en gardant le dessin à la main au centre de l'apprentissage. Il vise à donner les moyens d'une autonomie du dessin et d'une culture dans cette pratique favorisant l'articulation avec les arts plastiques et notamment le croquis d'observation, le projet et les outils numériques.

Attendus des enseignements de licence et de master

Sous la forme de Cours Magistraux théoriques, de Travaux Dirigés, d'Exploration et d'Expérimentation, d'interventions en ateliers de projet et de participation à des séminaires de recherche :

- Enseignement du croquis, du dessin à main levée et aux instruments traditionnels pour permettre une initiation aux bases de la conception dans l'espace. Apprentissage des principes de projection et de la relation entre un espace à trois dimensions et ses représentations planes.
- Enseignement de la géométrie, du dessin en deux dimensions et des conventions usuelles de représentation (langage géométral, lecture et relevé de l'existant, notions de mesure et d'échelle, projections géométriques, approches sensibles). Perspectives intuitives et construites. Axonométries.
- Enseignement de la géométrie descriptive et acquisition des principes fondamentaux des projections permettant la conception et la compréhension des espaces et structures complexes en trois dimensions.
- Enseignement d'une culture de la représentation et du dessin.
- Initiation au graphisme et à la mise en page.
- Participation à une réflexion sur la place de la maquette dans l'enseignement de la représentation.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Expériences et compétences pédagogiques

- expérience solide d'enseignement de la représentation de l'architecture appuyée sur une pédagogie claire, lisible, attentive et inventive.
- capacité à préparer les étudiant·e·s à acquérir les connaissances fondamentales et à

maîtriser les questions de représentation issues du renouvellement des pratiques professionnelles et créatives notamment en proposant une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés.

- capacité à donner des cours de théorie en rapport avec les travaux dirigés dans le domaine de l'enseignement de la représentation de l'architecture et plus généralement du dessin.
- capacité de développer une pédagogie articulant représentations diversifiées à main levée et aux instruments sur table permettant de développer un regard critique sur les activités de conception architecturale ainsi que sur les possibilités et limites des différentes pratiques visuelles et graphiques.
- maîtrise et culture du dessin à main levée au sein d'une pratique qui développe des moyens de restitutions sensibles (photographie, story-board, dessin, etc).

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

L'enseignant (H/F) devra démontrer :

- Sa capacité à s'inscrire dans une équipe pédagogique et à travailler en groupe avec d'autres enseignants pour construire des contenus pédagogiques. Cette capacité à travailler en équipe est particulièrement attendue en lien avec une charge de coordination d'enseignement.
- Sa volonté de s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire et de construire une transversalité avec d'autres enseignements inscrits dans le nouveau projet d'établissement
- Sa capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation
- Sa capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement

Autre :

Participation active à la vie de l'école. Charges liées à un poste d'enseignement temps plein : sélection des primo-entrants, suivi des stages, des rapports de licence, des mémoires HMONP et des PFE, participation aux jurys, participation aux instances de l'école. Participation active aux différents copils et groupes de travail pour y représenter le champ ATR-RA. Une expérience dans ce domaine serait un plus.

Capacité d'adaptation aux perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école notamment dans le cadre du nouveau projet d'école en cours d'élaboration.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Implication au sein de l'un des laboratoires de recherche de l'ENSAPLV soit à titre individuel soit dans le cadre de projets de recherche collectifs. Participation aux activités scientifiques de l'école.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités

Diplôme d'architecte DPLG ou DE

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

olivier.chaline@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et

AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131060-MCF STA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'architecture - Outils mathématiques et informatiques / Catégorie 1

Ref : 2025-2131060

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Charges pédagogiques :

L'enseignant-e interviendra dans les trois cycles du programme pédagogique de l'école au sein du champ STA-OMI.

En Licence, il ou elle interviendra en licence 2 et en licence 3 :

- En licence 2 semestre 4 dans l'enseignement basé sur la modélisation 3D générique et la représentation numérique du projet architectural.
- En licence 3 semestre 5 dans l'enseignement lié à la modélisation métier et la maquette numérique BIM et, en semestre 6 optionnel obligatoire au choix, axé sur un approfondissement des thématiques : modélisation paramétrique, travail collaboratif, échange de données, SIG, expérimentation sur maquette numérique.
- En Master, il ou elle aura la charge, au Semestre 7, d'un enseignement CCI cours de construction et d'informatique avec une prolongation éventuelle au semestre 8. Il ou elle interviendra dans le séminaire "Savoirs des Activités de Projet Instrumentées"(SAPI) du domaine d'étude "Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)". Il s'agira plus particulièrement d'accompagner les étudiants dans l'interrogation des activités de conception architecturale numérique émergentes (conception performative, générative, intelligence artificielle, etc).
- En Post-Master, elle ou il participera au Post-Master Recherche en Architecture dans le cadre des immersions proposées par le laboratoire MAP-MAACC et à l'encadrement de Post-Master.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Sont requises les compétences techniques suivantes, liées à l'usage et à la conception d'outils numériques pour l'architecture :

1. Maîtrise des outils traditionnels de CAO 2D & 3D
2. Maîtrise des outils de modélisation BIM (Building Information Modeling).
3. Maîtrise des outils et processus de modélisation paramétrique (via des logiciels de programmation visuelle et/ou brute).
4. Maîtrise des outils de simulation environnementale sur la maquette numérique (exemple : études solaires, aérauliques, etc).
5. Maîtrise des algorithmes d'optimisation mono et multicritère.
6. Une compréhension des aspects techniques de l'entraînement et du déploiement des architectures de réseaux de neurones artificiels sera nécessaire pour porter un regard analytique sur les implications dans le champ de la conception architecturale.

Le candidat ou la candidate doit en particulier avoir expérimenté les compétences numériques mentionnées plus haut (numérotées de 1 à 6) selon 2 modalités distinctes :

- Expérience pédagogique : avoir déjà enseigné les outils du continuum numérique en école d'architecture.
- Expérience de recherche : avoir développé des recherches sur la question du numérique dans le champ STA OMI (dont attesteraient une thèse de doctorat et/une ou plusieurs publications).

L'enseignant (H/F) doit avoir des compétences relatives aux missions d'enseignement :

- Créativité et envie d'expérimenter
- Capacité à concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique de formation dans la discipline STA-OMI
- Capacités relationnelles : savoir interagir sereinement avec les étudiant.e.s : écoute, empathie, bienveillance.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) doit œuvrer au sein d'équipes pédagogiques et de recherche, travail en équipe ou en partenariat permettant de faire évoluer un cours selon les exigences des disciplines et les objectifs des enseignements dans le cadre du programme pédagogique de l'école :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école.
- Participation aux activités de recherche du laboratoire MAP-MAACC.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

- Architecte D.E.
- Doctorat (PHD)

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)). L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école.

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131075-MCF TPCAUI cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131075

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Charges pédagogiques

En cycle licence

Co-encadrement d'un atelier de projet (80h) – semestre 3 - « l'espaces de l'habité »

Le 3e semestre est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural. Ce semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage dans le champ de l'espace domestique et du logement, et à travers un travail sur les typologies urbaines ordinaires (maisons mitoyennes et immeuble à cour mitoyen) .

Responsabilité d'un atelier de projet (120h) en licence – semestre 4 - « Architectures publiques et cultures constructives »

Dans le cadre d'une pédagogie collégiale, ce semestre s'articule à partir d'une double entrée : Le rapport entre espace et société interrogeant l'espace public et les équipements ; le rapport entre espace et construction poursuivant les initiations du semestre 2.

D'autres disciplines, SHS, STA CIMA et OMI, collaborent autour de cette double dimension, dans le cadre de la pédagogie transversale ou d'interactions disciplinaires structurées à l'échelle de sous-groupes.

Il est attendu des candidats et des candidates une proposition pédagogique explicitant leurs manières de faire et leurs ambitions de transmission sur ces thématiques.

En cycle master

Co-encadrement d'un atelier de projet (80h) du domaine d'études IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations) – semestre 8.

Cet enseignement propose de questionner les enjeux contemporains liés au fait de construire dans l'existant, en articulant les dimensions constructives, écologiques, culturelles et esthétiques. Il s'agit de révéler les potentialités offertes par des situations diverses, qu'il s'agisse de monuments classés ou inscrits, ou de patrimoines plus ordinaires et modestes, qu'ils soient ruraux, industriels ou modernistes.

Il est attendu une lecture des impacts et mutations urbaines liées à la transformation des bâtis préexistants, qui se décline dans différents gestes : restaurer, réhabiliter, reconvertir, rehausser, transformer.

Intervention au sein d'un des séminaires du domaine d'études IEHM (40h).

Charges scientifiques

Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.

Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le poste s'adresse à un(e) architecte engagé(e) dans une pratique de l'architecture développant un propos explicite et reconnu sur les enjeux théoriques et les compétences pratiques,

techniques constructives, de relevé, des questions écologiques, urbaines et constructifs aux regards des aléas et risques d'une part, de l'architecture du logement et/ou des équipements, en neuf ou en réhabilitation, d'autre part. Il ou elle devra justifier :

- D'une expérience professionnelle (présente ou récente), démontrant une capacité à représenter ces enjeux à toutes les étapes du projet ;
- De compétences pédagogiques propres aux enseignements dans les années de licence concernées ;
- D'une capacité d'intégration, de dialogue et de synthèse quant aux enjeux techniques propres à ces questions ;
- D'une culture réflexive permettant de restituer les enjeux contemporains dans le temps long de la discipline, des usages et des modes de vie hébergés ;
- D'une pratique pédagogique préalable à l'initiation à la recherche au sein d'un séminaire de cycle master
- D'une capacité à s'inscrire dans les équipes constituées en Master du IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations) et en Licence autour de la pédagogie coordonnée et des attendus pédagogiques communs (voir en annexe les attendus communs des semestres de licence).

Autres compétences

Capacité à travailler en équipe car les enseignements des ateliers de licence se déroulent en binôme, ainsi qu'au sein d'une pédagogie co-produite et coordonnée entre les douze ateliers de chaque semestre de licence.

Compétence d'intégration, de dialogue et de synthèse quant à l'énoncé et au partage des enjeux pédagogiques et scientifiques propres aux enseignements décrits.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au domaine d'étude IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations)

Pas d'affiliation préalable demandé à un des six laboratoires de recherche de l'ENSA Paris-la-Villette

Selon le profil, il sera attendu de l'enseignant qu'il rejoigne une des six équipes de recherche de l'ENSA Paris la Villette.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte.

Doctorat qui a permis d'engager une compétence ciblée sur les cultures de conception architecturale et urbaine.

Au moins trois ans d'expériences pédagogiques dans les enseignements mentionnés ci-dessus.

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

olivier.chaline@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école.

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE

(Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131079-MCF TPCAUCat 1 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131079

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Charges pédagogiques

En licence :

Co- encadrement d'un atelier de projet (80h) en licence – semestre 2

Ce semestre propose une découverte plus approfondie à la démarche de projet à travers une série d'exercices, centrés sur la thématique de la construction. Il comprend notamment un TD partagé TPCA / STA en début de semestre consacré à l'analyse d'édifices ; un ou deux exercices introduisant la thématique de l'habiter ; et un exercice partagé, commun à l'ensemble de la promotion, en fin de semestre portant sur la conception d'un petit édifice public en construction bois. Le travail de projet vise à développer la compréhension d'un processus d'interaction entre la formulation théorique et mise en forme spatialisée. Il s'agit de présenter et d'accompagner les expérimentations d'un exercice de projet d'un programme simple autour d'enjeux tels que la mise en situation, organisation, dispositif constructif, dimensionnement, distribution, usage, lumière, etc.

Responsabilité d'un atelier de projet (120h) – semestre 3

Le 3e semestre est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural autour du thème de l'« espaces de l'habité ». Ce semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage dans le champ de l'espace domestique et du logement, et à travers un travail sur les typologies urbaines ordinaires (maisons mitoyennes et immeuble à cour mitoyen)

En master :

Co- encadrement d'un atelier de projet (80h) du domaine d'études CCA (Concevoir et construire dans l'existant)– semestre 7/9

Les enjeux d'assemblages, les registres de composition articulant espace et structure, les gestes et modalités du construire, les matériaux bio et géo-sourcés (faiblement carbonés), l'attention aux sols, aux circuits de matières et d'énergie, aux cycles de vie, seront ici regardés à partir de leur capacité à engager l'architecture dans ses compétences de conception et de théorisation autant que de réalisation. Les enjeux entre les registres suivants : structure, matière, enveloppe, compacité, énergie utile, techniques, expressivité. Les candidats ou les candidates seront en capacité de les expliciter au sein de l'atelier de projet, à travers un ensemble d'outils méthodologiques d'exploratoire permettant de mettre au travail ces nouveaux territoires de conception.

Intervention au sein d'un des séminaires du domaine d'études CCA (40h)

Charges scientifiques

Participation attendue aux activités scientifiques de l'école, participation aux instances.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le poste s'adresse à un(e) architecte, docteur(e), engagé(e) dans une pratique de l'architecture développant un propos explicite sur les enjeux de construction post-Carbone. Il ou elle devra justifier :

-D'une expérience professionnelle (présente ou récente), démontrant une capacité à représenter ces enjeux à toutes les étapes du projet ;

D'une capacité d'intégration, de dialogue et de synthèse quant aux enjeux techniques propres à ces questions ;

D'une culture réflexive permettant de restituer les enjeux contemporains dans le temps long de la discipline, des usages et des modes de vie hébergés ;

D'une pratique pédagogique préalable à l'initiation à la recherche au sein d'un séminaire de cycle master

D'expériences pédagogiques acquises plus particulièrement dans l'encadrement des ateliers de projet dans les premières années du cycle Licence

D'une capacité à s'inscrire dans les équipes constituées en Master du Domaine d'Étude CCA (Concevoir et construire pour l'architecture) et en Licence autour de la pédagogie coordonnée et des attendus pédagogiques communs (voir en annexe les attendus communs des semestres de licence).

Autres compétences

Capacité à travailler en équipe car les enseignements des ateliers de licence se déroulent en binôme, ainsi qu'au sein d'une pédagogie co-produite et coordonnée entre les douze ateliers de chaque semestre de licence.

Compétence d'intégration, de dialogue et de synthèse quant à l'énoncé et au partage des enjeux pédagogiques et scientifiques propres aux enseignements décrits.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Pas d'affiliation préalable demandé à un des six laboratoires de recherche de l'ENSA Paris-la-Villette

Il sera attendu de l'enseignant qu'il rejoigne une des six équipes de recherche de l'ENSA Paris la Villette.

Le poste a pour perspective un apport théorique et pratique sur le rapport entre cultures constructives et culture architecturale. Il s'adresse à un(e) architecte ayant une expérience reconnue engagée dans la qualité constructive et proposant une démarche pédagogique articulant cultures constructives, enjeux architecturaux et typologiques qu'il ou elle devra être en capacité de problématiser dans un espace pédagogique déjà défini. Une expertise avérée sur les modalités de la construction bas carbone est notamment attendue.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte et doctorat ayant permis d'engager une compétence ciblée sur les cultures de conception architecturale et urbaine.

Au moins trois ans d'expériences pédagogiques dans les enseignements mentionnés ci-dessus

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

olivier.chaline@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment

pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)). L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école.

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de

l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-MALAQUAIS-2025- 2130945-MCF TPCAUCat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2130945

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Malaquais (ENSAPM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS MALAQUAIS

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Paris-Malaquais recrute un enseignant chercheur (F/H) ayant une compétence dans le champ disciplinaire Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU). L'enseignant, architecte de formation et praticien, abordera l'architecture en articulation avec

la pratique de la scénographie et de l'installation architecturale. Il mettra en place des enseignements en lien avec l'architecture éphémère, l'installation et les enjeux de mise en scène. Il est attendu qu'il puisse théoriser et conceptualiser son approche, afin de s'inscrire dans une démarche de recherche création mobilisant les cultures de l'utopie et de la narration spéculative.

De manière plus générale, il interrogera des sujets liés à la théâtralisation de l'espace architectural et urbain. Il accompagnera les étudiants dans leur apprentissage du projet à la croisée des approches constructives, artistique et culturelles. Son enseignement encouragera les étudiants à aborder le projet du point de vue de sa résolution matérielle autant que dans sa portée symbolique, idéologique et politique. Il accompagnera les étudiants pour leur permettre d'articuler concepts et matérialités, intentions et dispositifs techniques, maquette et fiction.

L'enseignant assure les missions pédagogiques suivantes :

Cycle Licence

- Mise en place et implication dans des studios de projet
- Cours magistral ou cours optionnels
- Initiation à la recherche

Cycle Master

- Cours magistral ou cours optionnels
- Implication dans le séminaire de recherche
- Encadrement de PFE notamment dans le département Théorie, Histoire, Projet (THP)

Inscription dans le cadre de la recherche-crédation :

Il est attendu que l'enseignant accompagne des PFE et participe au développement de l'école dans la démarche de recherche-crédation, notamment dans le cadre de la mention architecture du doctorat SACRE.

En complément de ses missions d'enseignement et de recherche, l'enseignant :

- assumera des responsabilités d'expertise et d'évaluation ;
- s'engagera dans le développement de la collaboration ENSAPM – ENSBA et PSL ;
- s'impliquera dans la valorisation et la diffusion des travaux d'étudiants (expositions, édition, évènements, workshops hors les murs) ;
- contribuera à la vie de l'école à travers les missions qui lui incombent au titre de la pédagogie : participation aux entretiens d'admission, aux jurys, aux instances administratives de l'école, aux Journées Portes Ouvertes, aux actions en partenariat, etc. ;
- participera à la représentation de l'ENSA Paris-Malaquais, au niveau local, national et international.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées pour la mutation

Compétences techniques :

Activité architecturale avérée sur la question des pratiques expérimentales, des approches expérientielles et de la scénographie

Pratique internationale reconnue dans le domaine du commissariat d'exposition et de la scénographie

Activité régulière de recherche et de publication

Savoir-faire :

Expérience d'enseignement et de recherche sur des sujets liés aux questions de commissariat d'exposition et d'architecture éphémère

Capacité à mobiliser des approches exploratoires dans les enseignements

Capacité à diffuser et valoriser les résultats de travaux pédagogiques Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Langues :

La possibilité d'enseigner en anglais serait appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant s'intégrera au département Théorie Histoire Projet (THP), l'un des six départements de l'école, ainsi que dans le laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire (LIAT).

En recherche, il est souhaité que l'enseignant :

- Participe aux publications scientifiques de l'école
- Participe à des projets de recherche
- S'implique dans des projets éditoriaux pour le rayonnement de l'école

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

L'enseignant recruté sera architecte DPLG ou HMONP (ou titulaire d'un diplôme équivalent reconnu au niveau européen). Le doctorat est requis.

Il devra avoir développé une pratique d'agence confirmée, témoignant d'un engagement dans la recherche théorique et expérimentale à travers les projets conçus et réalisés. Expérience professionnelle internationale souhaitée.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutements@paris-malaquais.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention de discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des

opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSAPM, composante de l'Université PSL appartient au réseau des 21 écoles d'architecture. Elle a pour mission de former chaque année plus de 800 étudiants à l'ensemble des métiers de l'architecture, en accordant une place centrale à la recherche grâce à ses trois laboratoires.

L'école s'engage d'ailleurs pleinement dans la démarche de "recherche création", afin de questionner la recherche en architecture également à l'aune du geste pratique ou artistique. L'école offre une vision élargie de la culture et des métiers de l'architecture : de l'aménagement des territoires à la rénovation urbaine, de la conception des espaces publics à la réhabilitation des bâtiments, de la recherche à la programmation. Elle défend une pédagogie centrée sur la production du projet d'architecture, tout en valorisant l'autonomie de ses enseignements théoriques.

Malaquais offre à ses étudiants plusieurs doubles cursus. Elle est liée par des conventions avec de grandes institutions culturelles parisiennes, et par plus de 50 accords avec des écoles étrangères en corrélation avec sa stratégie internationale.

Fruit d'une réflexion collective menée avec l'ensemble de ses communautés, le manifeste de l'École (cf. Site internet école) définit le positionnement de l'école et ses valeurs : l'urgence de former des architectes capables d'invention, au service d'une manière plus durable, plus humaine et plus juste d'habiter le monde.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-MALAQUAIS-2025- 2130953-MCF TPCAUCat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2130953

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Malaquais (ENSAPM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS MALAQUAIS

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Paris-Malaquais recrute un enseignant chercheur (F/H) ayant une compétence dans le champ disciplinaire Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU).

Ses missions principales sont :

- Enseigner le projet architectural en croisant culture architecturale et culture constructive grâce à une double formation d'architecte et d'ingénieur ;
- Mettre en résonance projet architectural et approche constructive (principes structurels, systèmes d'enveloppe, logiques de mise en œuvre contemporaines) afin d'évaluer la pertinence du projet dans toutes ses phases, de sa conception à sa formalisation, mais également dans toutes ses échelles, de l'approche globale au détail architectural et technique ;
- Proposer et animer des pédagogies exploratoires (expérimentation échelle 1, modélisation numérique, analyse critique) valorisant les questions de structure et d'enveloppe comme des vecteurs de conception et non comme des nécessités techniques ;
- Convoquer des formats variés permettant d'aborder la question technique par l'intuition (manipulation, maquettes physique...), la théorie (statique, RdM, thermique, ACV), la modélisation (géométrique et physique) ;
- Construire une réflexion basée sur l'économie de moyens, la conscience environnementale et l'attention à l'existant (réhabilitation, réaménagement, transformation)
- Participer à l'élaboration, l'enseignement et suivi pédagogique et scientifique des double-cursus Architecte-Ingénieur proposés par l'école ;
- Favoriser les liens entre enseignement et pratique professionnelle.

L'enseignant assure les missions pédagogiques suivantes :

- Mise en place et encadrement de studios de projet en cycles Licence et Master, intégrant une attention particulière à la question de la matérialité (matériaux, structure, enveloppe, techniques constructives) ;
- Aborder la conception des structures, la performance environnementale, l'ingénierie des enveloppes, les matériaux innovants et les systèmes constructifs dans les enseignements de cours magistraux et initiation à la recherche ;
- Participation dans un cadre collégial à l'encadrement de Projets de Fin d'Etudes
- Interventions dans le cadre de la formation HMONP et encadrement de mémoires d'étudiants ADE
- Suivi des Stages
-

En complément de ses missions d'enseignement et de recherche, l'enseignant :

- assumera des responsabilités d'expertise et d'évaluation ;
- s'engagera dans le développement de la collaboration ENSAPM – ENSBA et PSL ;
- s'impliquera dans la valorisation et la diffusion des travaux d'étudiants (expositions, édition, événements, workshops hors les murs) ;
- contribuera à la vie de l'école à travers les missions qui lui incombent au titre de la pédagogie : participation aux entretiens d'admission, aux jurys, aux instances administratives de l'école, aux Journées Portes Ouvertes, aux actions en partenariat, etc. ;
- participera à la représentation de l'ENSA Paris-Malaquais, au niveau local, national et international.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Compétences techniques :

- Maîtrise des notions d'ingénierie avancée au service du projet architectural ;
 - Mécanique
 - Physique du bâtiment
 - ACV
- Maîtrise des outils d'expérimentation physiques et numériques liés aux notions d'ingénierie ;
- Niveau scientifique équivalent Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (pour accompagnement du double-cursus).

Savoir-faire :

- Double culture architecturale et technique ;
- Expérience avérée d'enseignement, notamment en licence ;
- Capacité à mobiliser des approches scientifiques dans l'enseignement du projet ;
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Langues :
- La possibilité d'enseigner en anglais serait appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant s'intégrera dans un département de Master.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'architecte et d'ingénieur

- Diplôme d'état d'architecte (DEA) ainsi que l'Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMOPN) ou Diplômé Par Le Gouvernement (DPLG) et diplôme d'ingénieur équivalent master.
- Pratique d'agence confirmée, témoignant d'une interaction avérée entre conception architecturale et d'ingénierie avancée, notamment dans les domaines des structures (ouvrages de grandes portées – gymnases, gares, ouvrages d'art...), des enveloppes et de la réhabilitation du bâti existant.
- L'expérience professionnelle, les qualités de praticien et les aptitudes pédagogiques du candidat constitueront des critères essentiels de sélection.

Langues

Anglais Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter recrutements@paris-malaquais.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSAPM, composante de l'Université PSL appartient au réseau des 21 écoles d'architecture. Elle a pour mission de former chaque année plus de 800 étudiants à l'ensemble des métiers de l'architecture, en accordant une place centrale à la recherche grâce à ses trois laboratoires.

L'école s'engage d'ailleurs pleinement dans la démarche de "recherche création", afin de questionner la recherche en architecture également à l'aune du geste pratique ou artistique. L'école offre une vision élargie de la culture et des métiers de l'architecture : de l'aménagement des territoires à la rénovation urbaine, de la conception des espaces publics à la réhabilitation des bâtiments, de la recherche à la programmation. Elle défend une pédagogie centrée sur la production du projet d'architecture, tout en valorisant l'autonomie de ses enseignements théoriques.

Malaquais offre à ses étudiants plusieurs doubles cursus. Elle est liée par des conventions avec de grandes institutions culturelles parisiennes, et par plus de 50 accords avec des écoles étrangères en corrélation avec sa stratégie internationale.

Fruit d'une réflexion collective menée avec l'ensemble de ses communautés, le manifeste de l'École (cf. Site internet école) définit le positionnement de l'école et ses valeurs : l'urgence de former des architectes capables d'invention, au service d'une manière plus durable, plus humaine et plus juste d'habiter le monde.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131001-MCF ATR cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Arts et Techniques de la Représentation / Catégorie 1

Ref : 2025-2131001

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSAPVS recherche un.e artiste praticien.ne enseignant.e-chercheur.e photographe ayant des compétences théoriques et pratiques sur les questions de l'image fixe et en mouvement (vidéo). A l'ENSAPVS, les arts plastiques et visuels ouvrent vers les cultures et les pratiques des

arts vivants (art en action, performance, scénographie de spectacle et urbaine). Il est attendu du candidat ou de la candidate qu'il ou elle renforce le positionnement de la culture artistique et de la recherche par l'art à l'ENSAPVS en licence et en master, enrichissant les connaissances et les modalités du processus de création dans une relation fertile entre art et architecture. La culture et la pratique artistiques sont entendues comme des leviers essentiels pour déployer des outils créatifs et poétiques ainsi qu'une pensée critique. En licence, l'approche de la création artistique par l'image sera articulée avec l'enseignement du dessin en S1 et en S2.

Dans le cadre de ses cultures transversales de l'art à l'école une expérience est attendue en matière de pédagogies collaboratives et coopératives. En vue du bicentenaire de la photographie (2026-27), l'ENSAPVS organisera une exposition, des rendez-vous pédagogiques et scientifiques. Le candidat ou la candidate rejoindra le groupe de travail sur l'organisation de ces événements en lien avec l'ENSAD d'Orléans.

Programme des cours : Intensifs : S1 (22h) Initiation au dessin (transversale APV-RA) et S2 (20h) prolongement/ouverture.

Cours réguliers : « Penser avec le dessin » S1 (40h) VOIR : Approche par le regard, dessin d'observation à la main ; PERCEVOIR : Approche par l'expérience ; PRÉSENTER EXPRIMER : Mettre en relation le travail de création du dessin ou de l'image avec la construction de l'oral. S2 (30h) : Prolongement du S1. Cours hebdomadaire : S4 (40h), cours optionnels S6 (20 ou 40h au choix) : composé par l'enseignant ou l'enseignante en cohérence avec le programme des études.

Il pourra proposer un cours magistral en S8 (20h CM). Composé par l'enseignant ou l'enseignante dans le cadre des enseignements de master. Le candidat ou la candidate pourra prendre part aux enseignements du CM Histoire de l'art en S2.

Séminaire et domaines d'étude (master) : Le ou la candidat(e) participera aux enseignements (séminaire Scénographie et suivi des mémoires) du DE Matières et expériences et se déploier dans des cours de projet notamment dans le DE Arts !

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Activités professionnelles artistiques avérées,

- Une mise en évidence d'une démarche de recherche qu'elle soit académique, recherche action et/ou recherche création,
- Une solide expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur notamment dans la coordination d'équipes pédagogiques et d'enseignements transdisciplinaires,
- Un engagement pour le projet pédagogique de l'ENSAPVS avec la présentation d'une stratégie de développement et d'évolution du champ ATR dans l'établissement.
- Une expérience en pédagogie expérientielle, collaborative et participative,
- Une connaissance sur les techniques de l'image en photographie et en vidéo pour apporter

de nouvelles dynamiques au laboratoire de la photographie et vidéo de l'école,

- Une articulation entre démarches artistique et pédagogique et une attention aux cultures et pratiques des arts vivants.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le candidat ou la candidate pourra demander son rattachement dans un des deux laboratoires de l'école, nommés ci-dessus.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requis

Diplômes : École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, des Arts-Décoratifs, le Fresnoy, Universités, École supérieure de la photographie, écoles d'art équivalentes à l'étranger.

Le Doctorat est requis

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles. En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a

le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Liaisons hiérarchiques : Directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131008-MCF TPCAUCat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131008

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSAPVS recrute un enseignant (H/F) en architecture pour l'enseignement du projet architectural et urbain (TPCAU), envisagé simultanément comme discipline théorique, pratique opératoire et outil critique d'exploration des conditions contemporaines de production de l'architecture

. L'activité se déroulera au sein d'un atelier de projet, fondé sur la diversité des approches théoriques et sur une forte articulation entre pratique, théorie et recherche.

L'enseignant interviendra à parts égales en Licence et en Master, pour un total de 320 heures équivalent TD par année universitaire.

Les charges pédagogiques et scientifiques sont les suivantes :

L'enseignant participera à l'enseignement du projet en L1 et L2, dans un cadre transdisciplinaire cohérent avec le projet pédagogique de l'École. Il contribuera à la progressivité du parcours de formation et à la structuration collective des apprentissages au sein d'un groupe de projet réunissant entre huit et dix enseignants. L'intervention en Licence s'inscrira dans la dynamique collective de l'atelier en veillant à la cohérence des contenus et à l'acquisition progressive des fondamentaux du projet architectural.

Au sein du Domaine d'Études PRAXIS, l'enseignant encadrera des projets de M1 ou M2, y compris les Projets de Fin d'Études. Il ou elle participera également aux séminaires Architecture, technique, production, ainsi qu'au cours Processus de conception, dédié à l'analyse des pratiques contemporaines de l'architecture. L'ensemble de ces activités s'inscrira dans l'approche propre au DE PRAXIS, centrée sur l'analyse des modes de production, l'expérimentation de pratiques architecturales alternatives et l'exploration des conditions d'un appareil productif durable.

L'enseignant participera pleinement aux missions collectives de l'École : encadrement de mémoires et suivi des stages ; Participation aux jurys et aux évaluations ; Coordination pédagogique au sein des ateliers ; Contribution aux commissions, instances et groupes de travail de l'École ; Participation aux actions de développement (partenariats, international, publications).

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Justifier d'une expérience confirmée de l'enseignement collégial du projet architectural au sein d'une ENSA, en cycles Licence et Master. Une activité de praticien reconnu dans les domaines de l'architecture et de la construction est indispensable, attestant d'une maîtrise effective des processus de conception et de réalisation architectural. Une capacité à articuler théorie, pratique, recherche et retour critique est attendue, en lien direct avec les réflexions portées par le DE PRAXIS sur les modes de production architecturale et les conditions de leur soutenabilité. L'enseignant devra également montrer une aptitude à établir des liens entre différents champs disciplinaires comme la représentation, la construction, l'histoire, les sciences humaines et les savoirs opératoires nécessaires au projet.

Démontrer de manière explicite sa capacité à relier sa pratique professionnelle à son activité de recherche, et plus particulièrement à mettre en œuvre, dans le projet d'architecture, les apports issus de son travail doctoral souhaité. Cette aptitude à faire dialoguer recherche

académique, production théorique et application concrète au sein du projet constitue un élément central du profil recherché.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) devra s'intégrer pleinement au collectif pédagogique d'un groupe de projet et à son fonctionnement coordonné. Il ou elle contribuera au développement du DE PRAXIS, qui articule ateliers de projet, séminaires, cours magistraux et productions de recherche.

L'enseignant collaborera avec les enseignants du champ TPCAU et des autres disciplines pour favoriser une approche transversale et enrichir les contenus pédagogiques. Il s'inscrira également dans les activités d'un laboratoire de recherche de l'École. Des compétences humaines telles que la collégialité, la capacité de dialogue et l'engagement dans une pédagogie horizontale sont essentielles dans ce cadre.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requis

Architecte, Diplômé en architecture (DPLG/HMONP)

Une expérience professionnelle significative en maîtrise d'œuvre est indispensable pour ce poste.

Le doctorat est requis

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001 , est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des

sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Liaisons hiérarchiques : directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131016-PROF TPCAUCat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131016

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Ce poste vise à renforcer les apprentissages fondamentaux constituant les outils de conception et de projet et à explorer les questions de transformation du bâti existant, en lien avec les enjeux de vulnérabilité et d'habitabilité du cadre bâti. Il doit contribuer à former des praticiens

et chercheurs en architecture préparés à agir dans un monde où il est primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large et de développer des stratégies d'adaptation face à un réchauffement climatique et à un effondrement du vivant avérés.

Il devra contribuer à porter et à développer la chaire Archidessa (<https://chaire-archidessa.fr>) dont le périmètre est appelé à s'élargir. Le candidat ou la candidate est également appelé.e à enseigner de manière équilibrée en Licence et en Master.

En licence : l'enseignant interviendra dans le cadre du studio notamment de S5 "transformer l'existant". Le studio de projet est couplé d'un enseignement dit "transversal" impliquant des enseignant.es du champ HCA et du champ STA, avec pour objectif d'explorer les articulations des disciplines convoquées par l'exercice de projet.

En master : l'enseignant interviendra dans le cadre du Domaine d'Études Transformations. La pédagogie du DE part du postulat du devoir de connaissance comme préalable à l'acte de conception, et se fonde sur une approche pluridisciplinaire revendiquée, impliquant une collégialité forte. Les enseignements du DE sont adossés à de nombreux et solides partenariats et collaborations (UPC, CAUE 94, SUPELEC, AP-HP, IUAV). Il est attendu une participation en appui en M1 aux studios de projet, et une coordination d'un studio de projet en M2, en s'inscrivant dans et en faisant évoluer les dynamiques et collaboration déjà en place.

Il sera associé au cours processus de conception (M1), et devra participer aux séminaires (M1), et à l'encadrement de mémoires (M2).

Une participation aux activités scientifiques de l'école sera appréciée.

L'enseignant devra contribuer aux séminaires, et aux recherches dans le cadre de l'offre scientifique de la Chaire Archidessa, Architecture, Design, Santé, sur les questions de la vulnérabilité et de l'habitabilité de l'environnement bâti.

Profil recherché

1/ Expériences et compétences souhaités

Disposer d'un profil combinant expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, encadrement de studios de projet, cours magistraux, et participation à la formation à la recherche (séminaire).

Faire preuve d'une expérience avérée dans les questions de transformation du cadre bâti.

Il est souhaité que l'œuvre architecturale construite dispose d'une reconnaissance étayée par des publications, prix ou récompenses. Le cas échéant, la relation entre pratique d'agence (recherche / action) et articulation avec les questions de la recherche pourra être mise en avant. Il est attendu une capacité à s'inscrire dans une dynamique collégiale, à coordonner des équipes pluridisciplinaires, et à porter et faire évoluer les partenariats déjà en place dans le DE Transformations.

2/Démarche

L'enseignant (H/F) inscrira son expertise (pédagogie et recherche) en lien avec les axes stratégiques 2025-2030 de l'École.

Il est attendu du candidat ou de la candidate :

- une proposition pédagogique avec des scénarios d'évolution de la Chaire Archidessa
- la capacité à problématiser les pédagogies et à les situer dans l'offre au sein du DE Transformations et plus largement de l'école et faire évoluer le projet pédagogique du DE en lien avec l'évolution du projet de l'école
- un point de vue critique sur les questions écologiques (transformation, de régénération et de vulnérabilité)
- une démarche capable d'intégrer d'autres champs disciplinaires, de déployer une approche multiscalaire dans l'apprentissage du projet
- des propositions de thématiques de travail autour du cadre bâti et de sa transformation, reconversion, maintenance pour enrichir les axes et les recherches de l'École.

3/Diplôme requis ou expérience professionnelle requis

Architecte (DPLG ou HMONP).

L'habilitation à diriger les recherches (HDR) est requise

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001 , est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des

sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Service d'enseignement et de recherche

Liaisons hiérarchiques : Directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131022-PROF TPCAUCat 1 n°2

**Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine /
Catégorie 1**

Ref : 2025-2131022

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Ce poste vise explicitement à renforcer l'articulation entre apprentissage des méthodes de recherche et enseignement du projet architectural et urbain. Il doit contribuer à former des praticiens et chercheurs en architecture préparés à agir dans un monde où il est devenu

primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large, de questionner le mode de production de l'espace architectural et urbain, mais aussi de développer des stratégies d'adaptation dont des scénarii de sociétés alternatives face à un réchauffement climatique et à un effondrement du vivant avérés.

L'enseignement pour ce poste se développera en Licence et en Master. Le candidat devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet et de la recherche, capable de convoquer l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Il est attendu que le l'enseignant fasse preuve d'un point de vue critique sur les questions écologiques. Il justifiera d'une démarche capable d'intégrer la complexité, de mobiliser d'autres champs disciplinaires et de déployer, pour l'apprentissage du projet, une approche multiscalaire. La question du vivant et des communs fera partie des problématiques abordées par l'enseignant-chercheur, avec une réflexion sur les modes pédagogiques : enseignement collaboratif et participatif, expérientiel, in situ, nouveaux récits et représentations du projet etc.

L'enseignant devra inscrire son expertise dans le champ de la pensée du vivant en lien avec le déploiement des axes stratégiques portés par l'École face au nouveau régime climatique.

En Licence : encadrer au moins un groupe de projet et aura la charge d'un cours magistral. Il proposera un cours sur les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes écologiques, sociétaux, productifs et technologiques en Licence selon les besoins de l'École.

En Master : encadrer un groupe de projet et participera à un séminaire de recherche. Il encadrera des mémoires de fin d'études. Le candidat devra inscrire ses enseignements dans un ou des domaines d'études de l'École.

En 3^{ème} cycle : il pourra participer à un séminaire doctoral de l'École.

Charges scientifiques : l'enseignant sera invité à participer à la recherche dans l'École et à intégrer un laboratoire de recherche (EVCAU ou CRH-LAVUE).

Profil recherché

1- Expériences et compétences souhaitées

Le candidat devra disposer d'un profil qui combine expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, activité de recherche et une activité reconnue de praticien (actuelle ou passée) dans le champ de l'architecture.

À ce titre, il devra justifier :

-D'une expérience de l'enseignement du projet dans les cycles Licence et Master ainsi qu'en séminaire et cours magistraux. Le candidat doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet dans l'objectif de renforcer l'articulation entre ces deux enseignements et de déployer largement les PFE « mention recherche » avec un des

laboratoires de l'École (EVCAU ou CRH-LAVUE).

-D'une production d'ouvrages, textes et articles dont les dimensions théoriques et scientifiques soient avérées. Il serait apprécié que le candidat dispose d'une expérience d'enseignement à l'étranger.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est souhaité que le candidat dispose d'une expérience de la recherche qui ne soit pas située dans un cadre uniquement académique, mais appuyée également sur l'articulation entre travail de recherche et mise en œuvre d'outils opératoires.

En Master, le candidat doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet pour renforcer l'articulation de ces deux enseignements et déployer les PFE « mention recherche ».

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat et habilitation à diriger les recherches (HDR)

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement

déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute

combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En

1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 :

A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Service d'enseignement

Liaisons hiérarchiques : directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA STRASBOURG-2025-2131089- MCF HCA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

Ref : 2025-2131089

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Strasbourg
(ENSAS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de STRASBOURG

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSAS recrute un maître de conférences (H/F) en histoire et cultures architecturales (HCA), pour enseigner la période contemporaine et renforcer, en particulier, les apports liés au patrimoine au sein des différents cycles.

À l'ENSAS, le champ HCA est structuré par des apports fondamentaux répartis sur la Licence, offrant, après un préambule sur le XXe siècle en semestre 1, un panorama de l'Antiquité à nos jours sur l'histoire de l'architecture et de la ville. Le champ contribue aussi fortement à l'initiation à la recherche en Master ainsi qu'à la formation doctorale.

La personne recrutée devra intervenir tant en cycle Licence pour des apports fondamentaux, qu'en cycle Master, pour l'encadrement du mémoire et les séminaires thématiques. En Licence 2, devra être assuré un cours sur « L'histoire de l'architecture et de la ville au XIXe siècle ».

Couvrant le « long XIXe siècle », il abordera les évolutions architecturales en réponse aux changements amenés par la modernité sur les programmes, les modes constructifs et le champ théorique. En Licence 3, doit être proposé un cours sur le patrimoine offrant une première approche de l'histoire de la notion, de la compréhension des processus de patrimonialisation ainsi que de l'analyse des cadres d'intervention dans et sur le bâti existant. En Master, il s'agira de s'impliquer dans le pôle « Histoire et critique. Architectures, villes et patrimoines d'hier et d'aujourd'hui » afin de transmettre des méthodes d'enquête historique. L'objectif est de susciter un regard critique et argumenté sur les conceptions passées et les contextes de leur émergence. Les thèmes abordés sont liés à l'élaboration de l'architecture et de la ville ainsi qu'à la fabrication du patrimoine et à sa gestion.

Selon son profil, la personne recrutée sera ponctuellement amenée à intervenir au sein d'autres enseignements, en appui d'ateliers de conception et d'enseignements inscrits dans l'axe « Temporalité, héritages et transformation », fédérant les enseignements touchant à l'histoire, au patrimoine et aux enjeux de transformation. Elle pourra être amenée à intervenir dans le cadre du Master « Architecture et Archéologie ».

Au regard de son service d'enseignement, il sera également attendu une implication au sein des instances de l'ENSAS qui veille à un renforcement de la coordination pédagogique en dialogue avec la CFVE et de la cohérence scientifique avec la CR : responsabilités pédagogiques, équipes collégiales, commissions thématiques, comités de rédaction et organisation d'événements scientifiques.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Outre ses qualifications universitaires (doctorat), la personne recrutée aura de surcroît une expérience de l'enseignement de l'histoire de l'architecture, ainsi qu'une expérience confirmée dans la recherche.

Savoir-faire

- Capacité à s'inscrire dans une organisation existante
- Savoir s'inscrire dans la stratégie de l'établissement
- Capacité à pratiquer et susciter des croisements disciplinaires et du travail en équipe
- Savoir faire preuve de veille et d'anticipation

- Capacité à s'adapter à l'évolution des fonctions, des problématiques, des méthodes et des outils
- Savoir gérer les relations avec les étudiant·e·s
- Capacité à conduire des projets pédagogiques
- Savoir prendre en compte les enjeux sociétaux et les traduire dans les contenus pédagogiques
- Savoir utiliser les outils informatiques et logiciels utiles et nécessaires (dont usage de la visioconférence)

Savoir-être

- Avoir l'esprit d'équipe et du collectif
- Sens des relations humaines
- Sens de la pédagogie
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche

La personne recrutée complètera l'équipe d'enseignants inscrits à l'UMR 3400 ARCHE (Arts, civilisation, histoire de l'Europe), partagée entre l'Unistra et l'ENSAS, dont les chercheurs explorent les sociétés médiévales, modernes et contemporaines en histoire et histoire de l'art et de l'architecture, selon un large spectre géographique. L'enseignant.e recruté.e devra s'inscrire dans les axes du laboratoire, notamment au sein de l'axe « Transmission(s) : enseignement, modèles, patrimoines ».

Description du service prévisionnel :

- En cycle Licence
 - UEL 223A : cours « Histoire de l'architecture et de la ville au XIXe siècle » (CM, 18h).
 - UEL 322A : cours théorique sur la notion de patrimoine (CM, 18h en copilotage avec un enseignant TPCAUI).
- En cycle Master :
 - Suivi de mémoires au sein du pôle « Histoire et critique. Architectures, villes et patrimoines d'hier et d'aujourd'hui » (TD 144h).
 - Animation et coordination d'un Séminaire thématique de Master en lien avec l'axe « Temporalités, héritages et transformations » notamment quant aux théories et processus liés au patrimoine, à la connaissance du bâti, sa conservation et son évolution (TD 48h).

L'enseignant (H/F) recruté sera également invité.e à participer à la formation doctorale et aux débats des séances mensuelles du séminaire doctoral de l'ENSAS "Histoire du présent" (animé par les doctorant.es des enseignant.es HDR AMUP/ARCHE).

Selon ses compétences, l'enseignant.e. recruté.e pourra participer aux enseignements théoriques du Master « Architecture et Archéologie », cohabilité par l'ENSAS et la Faculté de Sciences historiques de l'Unistra. Cette formation spécialisée dans le domaine de l'architecture antique et médiévale, s'adresse aux étudiants désireux soit d'étudier l'histoire et les techniques de ces architectures, soit de s'orienter vers la pratique de la mise en valeur du patrimoine.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis
Doctorat (histoire, histoire de l'architecture ou histoire de l'art).

Éléments de candidature

Personne à contacter

Julie WITWICKI - recrutement@strasbourg.archi.fr

Gauthier BOLLE - gauthier.bolle@strasbourg.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment

pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Établissement centenaire et l'une des 21 écoles nationales supérieures d'architecture, l'ENSAS forme des architectes capables d'imaginer et de construire la ville de demain.

Son implantation à Strasbourg, au cœur de l'Europe, lui confère un cadre culturel et architectural unique, propice aux échanges internationaux et à une réflexion transfrontalière sur l'urbanisme et l'architecture. Associée à l'Université de Strasbourg, l'ENSAS bénéficie d'un environnement universitaire d'excellence, où la formation se nourrit des dynamiques de la recherche et de l'innovation.

Face aux défis contemporains, l'ENSAS se distingue par une approche pluridisciplinaire, de la Licence au Doctorat, intégrant les transformations urbaines, environnementales et sociales. Son enseignement s'appuie sur les laboratoires de recherche AMUP (UR 7309) et ARCHE (UMR 3400), ainsi que sur une forte implication dans des réseaux internationaux explorant des thématiques clés telles que la ville en transition, la ruralité et la mutation du patrimoine.

L'internationalisation est au cœur de son projet. L'ENSAS propose deux doubles masters franco-allemands et développe plus de 40 accords d'échanges en Europe et au-delà.

Innovante et engagée, elle propose des Masters spécialisés en architecture et archéologie, en urbanisme et aménagement, un parcours en formation continue menant au D.E. d'architecte, et l'HMONP.

Chiffres clés : 780 étudiants, 90 enseignants, 45 personnels administratifs et techniques.

Liaisons hiérarchiques : Directeur

Liaisons fonctionnelles : Enseignants, services administratifs



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133401-MCF ATR cat 2

**Maître ou maîtresse de conférences / Arts et Techniques de la Représentation -
Représentations de l'architecture / Catégorie 2**

Ref : 2025-2133401

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Le maître de conférences (H/F) ATR RA assure la coordination et les enseignements en licence et participe à renforcer l'interdisciplinarité en licence et en master.

I - Missions et activités principales

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les heures sont indicatives.

1/ Représentation pour l'architecture en Licence

Cet enseignement déployé sur les 3 années, initie les étudiants à la culture de la représentation

comme un aspect fondamental de l'architecture, reliée à une compréhension de la perception ainsi que des représentations spatiales et une ouverture vers les nouveaux modes de représentation comme l'IA.

Les objectifs s'attachent à expérimenter et comprendre la diversité des dispositifs de représentation architecturale, urbaine, topographique et géographique et à sensibiliser les étudiants aux analyses spatiales permettant ainsi d'alimenter la fabrication du projet.

Ils visent l'acquisition d'un savoir-faire dans la pratique des représentations codifiées en cohérence avec les enseignements de la conception et dans la pratique de la maquette ainsi que l'application des codes graphiques propres à la représentation du projet tout en développant une écriture personnelle, celle-ci trouve relais dans les enseignements ATR APV dispensés en parallèle.

Les enseignements de représentation sont inclus dans l'UE Conception et suivent la même progressivité que celle de l'atelier de projet ainsi que les grandes thématiques des trois années. La personne assure la coordination de l'ensemble et anime un ou deux groupes de TD par semestre.

L1 : Apprentissage du regard

1^{er} sem. Dessin d'observation 4hCM 36hTD

L'enseignement vise à initier les étudiants aux fondamentaux du dessin d'observation appliqué à l'architecture.

2^{ième} sem. Représentation géométrique appliquée à l'architecture 4hCM 26hTD

Cet enseignement permet d'établir des liens solides entre compétences spatiales et savoirs géométriques.

Pour le nouveau programme, 2 nouveaux enseignements sont envisagés :

L2 : Lieux et usages

1^{er} et 2^{ième} sem. Représentation de l'architecture 10hTD

L'étudiant doit maîtriser la communication du projet en architecture.

L3 : Échelles spatiales

1^{er} sem. Représentation de l'architecture 10hTD

L'étudiant expérimente divers médias et représentations en cohérence avec les objectifs du projet en architecture.

2^{ième} sem. Relevé d'architecture 4hCM 18hTD

L'étudiant est en capacité d'établir le relevé mesuré d'un édifice ainsi que sa représentation graphique.

1. Enseignement optionnel en L3 sur les sujets de la représentation (39h)
2. Encadrement du rapport de licence

3. En L3 et en master, participation à des ateliers de projet.
4. En M1, participation à un séminaire en apportant une expertise sur la question de la représentation (50hTD)

II Autre charge :

Pilotage de l'atelier maquette (32h) : séances pédagogiques, organisation avec les équipes techniques, préfiguration du projet immobilier

Profil recherché

1 – Expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés :
- aux techniques de représentation codifiée dans le cycle de Licence,
- à la pratique du dessin sous des formes multiples et à la maquette,
- aux autres techniques de représentation de l'espace,
- et aux interfaces numériques.
- Coordonner des équipes du champ ATR-RA au sein de la Licence et établir des liens avec les enseignements des champs STA, ATR et TPCAU.
- Assurer le bon fonctionnement de l'atelier maquette.
- Proposer des cours de théories en rapport avec les travaux dirigés et l'utilisation de la maquette.

Expériences professionnelles requises :

- Une expérience d'enseignement de la représentation de l'architecture appuyée sur une didactique claire.
- Une connaissance des outils et moyens de conception et de représentation du projet sous toutes ses formes (architecture, territoire...).
- Un savoir faire spécifique à la maquette.
- Une connaissance et une prospective pour les nouveaux modes de représentation.
- Une production personnelle qui développe des moyens de restitution diversifiés.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants.
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation.
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

2 – Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif des enseignements de la représentation (APV et RA) en interdisciplinarité avec les autres champs.

La personne présente une sensibilité aux thématiques de recherche développées au sein du LRA, notamment sur les questions de représentation et d'image (BIM, photographie, autres).

3 – Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte DPLG ou DE, une formation complémentaire dans le domaine de la représentation du projet et de l'architecture est un atout.

Expérience pédagogique dans le domaine de la représentation.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133415-MCF STA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture Outils mathématiques et informatiques / Catégorie 1

Ref : 2025-2133415

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

L'ENSA Toulouse recrute un·e Maître de Conférences ayant des compétences en Sciences et Techniques pour l'Architecture, Outils Mathématiques et Informatiques (STA OMI) afin de contribuer au projet pédagogique et scientifique de l'école en lien avec les avancées en modélisation paramétrique, captation de l'existant, systèmes d'information géographique (SIG), fabrication numérique et intelligence artificielle appliquée à l'architecture.

I – Charges pédagogiques

La personne participe au renforcement de la progressivité et de la lisibilité du champ STA-OMI

en licence et en master.

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les volumes horaires indiqués sont susceptibles d'évoluer.

En licence :

- S1 « Bases de géométrie » (36h TD) : manipulation de concepts géométriques et mathématiques à l'aide des outils traditionnels de dessin.
- S2 « Forme et Information » (4hCM et 20hTD) : introduction aux concepts et procédés à la modélisation géométrique et paramétrique, à la numérisation de l'existant et à la fabrication numérique.
- S4 « Méthodes et outils de travail collaboratif 1 » (20h TD) : initiation aux pratiques collaboratives et aux standards d'interopérabilité dans une démarche BIM
- S5 « Territoires numériques 1 » (24h TD) : initiation aux systèmes d'information géographique (SIG).
- S6 « Outils informatiques, énergie, ambiances » (36h TD) : initiation à la modélisation microclimatique urbaine.
- En master :
- S7 et S8 participation à un séminaire en contribuant à la réflexion critique sur les pratiques numériques en architecture, urbanisme et patrimoine, et encadrement de mémoires. (10h CM et 90h TD)
- S9 « Territoires numériques 2 » (si 2 groupes - 40h TD) : cartographie et modélisation d'un environnement à partir de sources de données géographiques variées et intégration du projet architectural dans son contexte urbain ou paysager.
- S9 « Méthodes et outils de modélisation paramétrique » (20h TD) : Initiation ou perfectionnement à l'utilisation d'outils et méthodes de modélisation paramétrique

II – Charges scientifiques

La personne s'implique activement au sein du Laboratoire de Recherche en Architecture (LRA), plus particulièrement dans la thématique « Architecture et Culture Numérique » et sur les travaux en lien avec le réseau RSPA « Architecture, Conception et Culture Numérique » du Ministère de la Culture.

III - Autres charges

- Encadrement de rapports de fin de licence (15h TD), et potentiellement de mémoires du parcours recherche.

Profil recherché

1. Compétences attendues :

- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des contenus pédagogiques innovants renforçant les liens entre culture architecturale et culture numérique, en intégrant des approches instrumentales, heuristiques et collaboratives.
- Maîtrise des enjeux théoriques et techniques de la modélisation paramétrique, notamment via des logiciels de programmation visuelle (ex : Grasshopper).
- Connaissance des interactions entre intelligence artificielle et architecture, incluant l'usage d'algorithmes d'optimisation et de simulation.
- Compétences en captation de l'existant (nuage de points, photogrammétrie), en SIG (Système d'Information Géographique), et en interopérabilité des démarches BIM, HBIM (Historical BIM). Savoir-être :
- Esprit d'équipe, créativité et intérêt pour l'interdisciplinarité.
- Capacité de veille et d'anticipation des évolutions technologiques et pédagogiques.
- Qualités relationnelles : écoute, empathie, bienveillance, pour interagir sereinement avec les étudiants et autres communautés de l'école.
- Expériences souhaitées au regard du poste :
- Expérience pédagogique avérée dans l'enseignement supérieur avec mise en pratique des compétences mentionnées précédemment.
- Expérience de recherche attestée par une thèse de doctorat et des publications dans le domaine des sciences et techniques pour l'architecture.

2. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne présente ses affiliations actuelles à des laboratoires ou réseaux scientifiques/pédagogiques. À défaut, elle expose sa sensibilité aux thématiques de recherche liées, au numérique en architecture, urbanisme et patrimoine.

Elle intègre le LRA de l'ENSA Toulouse.

3. Diplômes ou expérience professionnelle requis

- diplôme d'architecte et/ou d'ingénieur,
- doctorat,
- expérience pédagogique dans le domaine des Sciences et Techniques pour l'Architecture, Outils Mathématiques et Informatiques.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133424-MCF TPCAU cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2133424

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Descriptif du poste

A travers le recrutement d'un Maître de Conférence TPCAU catégorie 1, l'ENSA Toulouse vise le renforcement scientifique de l'enseignement du projet en TPCAU, la prise en compte des enjeux actuels et à venir pour l'architecture et le suivi des relations entre le laboratoire et la pratique professionnelle.

Le nouveau programme pédagogique est actuellement en cours de finalisation pour une application en 2026. Les propositions pourront s'appuyer sur le programme actuel, une adaptation sera demandée en fonction du nouveau cadre.

I – Missions et implications pédagogiques

La personne travaille en étroite collaboration avec les enseignants du champs TPCA, tout en étant attentive aux enjeux de l'interdisciplinarité avec les autres champs. Elle est appelée à enseigner en Licence et en Master.

En Licence,

La personne a en charge la responsabilité d'un ou deux enseignements de Conception selon les thématiques des différentes années. (110h TD)

La personne propose des cours dans le cadre de l'enseignement « Théories pour l'architecture » (18h CM)

En Master,

La personne participe à un enseignement de Conception en M1 ou en M2 (8hCM 80h TD). Elle développe une démarche pédagogique en lien avec les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes urbains, écologiques, sociétaux et technologiques. Elle propose l'enseignement complémentaire « Outils et savoirs pour le projet ». (15h CM)

La personne propose un cours dans le cadre de l'enseignement « Théories et cultures » en S7/S9 (15h CM).

Elle participe à un séminaire en M1 en apportant son expertise sur la pratique et la recherche architecturale (processus de conception, spatialité, usages, matérialité) et à l'encadrement des mémoires de master. (50h TD)

II - Autres tâches

La personne participe aux encadrements de rapport de licence (15h TD) et de direction d'études de HMONP (24h TD).

III - Recherche

L'enseignant-chercheur développe un travail de recherche au sein des équipes scientifiques du LRA et participe à la mise en place de liens entre recherche et enseignement.

Profil recherché

1 – expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés à la conception architecturale et urbaine.
- Faire le lien entre démarche scientifique et pratique.
- Coordonner des équipes.
- Proposer des cours de théories en rapport avec les questions d'usage, de spatialité et d'édification de l'architecture au regard du contexte actuel et à venir.

Expériences professionnelles requises :

- Une expérience solide dans l'enseignement de la Théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine.
- Des actions en partenariat avec les acteurs professionnels.
- Un engagement dans la recherche.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants.
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation.
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

2 – rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le LRA de l'ENSA Toulouse, initie des recherches, participe à la vie du Laboratoire.

3 – diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte DPLG ou DE HMONP et une pratique de la maîtrise d'œuvre en nom-propre

Expérience solide de l'enseignement TPCAU

Expérience dans le domaine de la recherche scientifique.

Doctorat relatif à l'architecture requis.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133431-MCF VT cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires - Géographie et Paysage / Catégorie 1

Ref : 2025-2133431

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Le maître de conférences assure la coordination et les enseignements VT sur la ville, les territoires, l'aménagement et l'urbanisme en licence et participe à renforcer l'interdisciplinarité en licence et master.

I - Missions et activités principales

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les heures sont indicatives. Le champ VT vise à former des architectes engagés dans la connaissance des territoires (urbains, périurbains et ruraux), des acteurs et du vivant par une approche interdisciplinaire et transcalaire du projet

Charges pédagogiques

La personne participe à des enseignements en licence et master en étroite relation avec l'équipe VT. Elle assure des cours magistraux et des travaux dirigés et participe à des ateliers de projet architectural, urbain et paysager, visant à appréhender les démarches urbaines écologiques et paysagères dans une approche transdisciplinaire du projet en situation. Il est attendu qu'elle ait une bonne connaissance des processus conceptuels à l'œuvre suivant différentes échelles et territoires ainsi qu'une expérience des méthodologies in vivo et in situ.

Licence :

S4 : 4hCM 32hTD Participation à l'encadrement d'un groupe d'étudiants en binôme d'enseignants VT-SHS, en vue d'appréhender l'expérience physique de la ville par l'arpentage et la découverte des espaces urbains et paysagers (usages, ambiances, pratiques).

S5 : 4hCM 32hTD Participation à l'encadrement d'un groupe d'étudiants en binôme d'enseignants qui amène les étudiants vers l'expérimentation de pratiques de projets sur des territoires élargie aux périphéries et campagnes péri-urbaines afin d'appréhender l'ancrage d'une situation de projet dans son écosystème territorial, les ressources, les acteurs, les dynamiques en cours

La personne effectue des cours magistraux visant à expliquer les démarches urbaines et paysagères contemporaines, anime des ateliers et des visites de terrain.

S6 : 2hCM 20hTD La personne initie au processus de conception d'un espace public, en corrélation avec le projet architectural d'un équipement public mené dans l'atelier de conception.

Master :

- M1 ou M2 104hTD : Participation à la coordination d'un atelier de projet architectural, urbain et paysager, nourri d'une pratique professionnelle. Elle accompagne les exercices de conception dans une logique systémique, intégrant différentes échelles du paysage construit en mouvement, les dynamiques sociales et sociétales et le vivant (la confrontation homme/habitat/milieu, l'écologie, l'urgence climatique...) en intégrant le non-humain.

- M1 15hCM en théories et cultures.

- M1 52hTD : Participation à un séminaire où elle développe une réflexion sur les pratiques professionnelles contemporaines dans le cadre d'une fabrique renouvelée de la ville, des territoires et des paysages confrontés aux mutations accélérées.

II - Autre charge :

Encadrement des rapports de fin de licence (15hTD), de stage et HMONP.

Profil recherché

1. Expérience et compétences souhaités

Expérience confirmée dans la rédaction d'articles ou d'ouvrages dans son champ de compétences en parallèle avec sa pratique opérationnelle :

- Montrer une véritable appétence pour la recherche en situation, sur le terrain et la recherche-action
- Savoir communiquer et partager ses recherches et résultats au profit de dynamiques collectives dans l'école

Compétences dans les apprentissages liés au champ VT :

- Expérience confirmée dans l'enseignement de la pratique opérationnelle du projet en agence, à différentes échelles architecturales, urbaines et territoriales
- Compétences dans le domaine de l'environnement et des approches écologiques du projet de territoire
- Enseignement des outils du concepteur en projet urbain et de paysage, représentation, outils de dessin
- Expérience dans la coopération avec les acteurs territoriaux
- Pratique des outils de médiation et de co-conception en lien avec les habitants

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec les acteurs de l'établissement

2. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif des enseignements VT en interdisciplinarité avec les autres champs. Elle présente une sensibilité aux thématiques de recherche développées au sein du LRA, portant sur la fabrique des situations architecturales, urbaines, paysagères notamment sur les usages, le quotidien, les rythmes et temporalités.

3. Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte ou paysagiste ou urbaniste ou géographe ou urbaniste

Doctorat en architecture ou paysage ou géographie ou aménagement ou urbanisme.

Expérience de terrain dans les domaines de l'urbanisme et du paysage : maîtrise d'œuvre, maîtrise d'œuvre urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage.

Expérience professionnelle significative en matière de conception des projets à l'échelle

urbaine et territoriale.

Expérience dans l'enseignement de la pratique du projet à différentes échelles urbaines et territoriales.

Expérience pédagogique et de coordination dans un établissement d'enseignement supérieur.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133437- PROF HCA cat 1

Professeur.e / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

Ref : 2025-2133437

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Le professeur (H/F) travaille en étroite collaboration avec les autres enseignants du champs HCA pour proposer une lisibilité et une cohérence du programme au regard des thématiques des trois années de licence et des approfondissements en master. La personne contribue au développement de la recherche architecturale à travers l'encadrement de thèses de doctorat et l'animation de la formation doctorale.

I – Missions et implications pédagogiques

En Licence,

Responsabilité d'un cours magistral en licence (S4, 18h) et coordination des travaux dirigés liés

Le cours magistral portera sur l'histoire de l'architecture du XXe siècle. Cet enseignement a pour objectif de sensibiliser les étudiants à l'architecture contemporaine. L'enseignement retrace et examine les théories et les projets des architectes, en approfondissant les rapports complexes que leurs idées entretiennent avec leurs contextes historiques, politiques, sociaux, artistiques et économiques. Un regard sur les productions et les acteurs régionaux permettra aux étudiants de mettre en dialogue les logiques globales et les réalités locales.

La personne est chargée de coordonner les groupes de travaux dirigés liés à son cours magistral.

En Master,

- Séminaire

L'offre de séminaire étant en cours de construction, la personne intégrera une équipe responsable d'un séminaire. Elle apporte son expertise dans le domaine de l'histoire de l'architecture et de la ville depuis 1945. À travers une démarche qui met en avant la contextualisation, il s'agit d'explorer l'architecture et l'urbanisme des XXe et XXIe siècles et les acteurs de sa production à l'aide des instruments de l'histoire, mais aussi de la théorie architecturale et de l'analyse critique. Elle sera amenée à proposer des cours théoriques et méthodologiques et à encadrer des étudiants dans la réalisation de leur mémoire. (20h CM 80h TD)

- Atelier de conception

Dans le cadre de la pluridisciplinarité des ateliers de projet, la personne apportera une expertise en histoire de l'architecture au sein d'ateliers de projet de master, notamment PFE.

- Théories et cultures

L'enseignement de Théories et cultures, que les étudiants choisissent parmi plusieurs propositions, offre l'opportunité de proposer un enseignement d'approfondissement en histoire de l'architecture sur une thématique spécifique. Cette proposition d'enseignement théorique sera discutée avec l'équipe HCA. (15h CM)

II - Recherche

Dans le cadre du LRA de l'ENSA Toulouse, la personne participe aux activités scientifiques, elle contribue à la recherche dans le domaine de l'histoire de l'architecture et de la ville. Elle s'engage dans des programmes nationaux et/ou internationaux.

En tant que professeur HDR, la personne accompagne les doctorants qui souhaitent s'engager dans des thèses et participe à la vie du laboratoire.

III Autres charges

La personne participe aux encadrements de rapport de licence et de mémoires de parcours recherche en M2.

Profil recherché

1 – expériences et compétences souhaitées

La personne doit justifier d'expériences confirmées dans la recherche et l'enseignement de l'histoire de l'architecture en Licence et Master, notamment sur la période contemporaine ; elle mettra ses propres acquis au service de la pédagogie.

Elle a une activité de recherche reconnue et avérée. Ses domaines de recherche privilégiés, ses terrains d'investigation et ses questionnements doivent permettre d'aborder les enjeux contemporains de la discipline architecturale au filtre de l'épaisseur historique des idées et des phénomènes.

- Aisance à aborder transversalement les périodes historiques.
- Capacité à défendre une posture critique et théorique sur les méthodologies de l'histoire de l'architecture
- Connaissance approfondie des questions architecturales et urbaines.
- Production de recherche académique reconnue par ses pairs pour son apport personnel dans le champ d'étude.
- Expérience de la recherche par l'organisation de manifestations scientifiques internationales (colloques, journées d'études, séminaires, etc.) et par la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques.

Compétences

- Capacité à enseigner l'histoire et des cultures architecturales dans la formation initiale
- Capacité à transmettre des savoirs et des savoir-faire.
- Maîtrise de méthodes d'enseignement, notamment avec l'objectif de développer l'esprit critique

Savoir-être

- Capacité à intégrer des projets pédagogiques et scientifiques interdisciplinaires.
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiantes et d'étudiants aux profils variés.
- Capacité à travailler en équipe, tout en apportant ses compétences propres, faisant preuve d'initiatives et étant force de proposition.

2 – rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif pédagogique et de recherche des enseignements en histoire de l'architecture et de la ville en interdisciplinarité avec les autres champs.

Elle intègre le LRA de l'ENSA Toulouse, initie des recherches et participe à la vie du Laboratoire.

3 – diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en histoire de l'art, histoire de l'architecture ou architecture.

Habilitation à diriger les recherches (HDR) dans les thématiques de l'histoire de l'architecture et de la ville.

Expérience dans le domaine de la recherche scientifique.

Expérience dans la direction ou co-direction de thèses.

Langues

Espagnol, Castillan

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les

enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133441- PROF STA cat 1

Professeur.e / Sciences et Techniques pour l'Architecture - Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances / Catégorie 1

Ref : 2025-2133441

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

À travers le recrutement d'un professeur catégorie 1 STA CIMA, l'ENSA Toulouse vise le développement des enseignements Construction, Ingénierie, plus particulièrement autour des matériaux géo et bio-sourcés, leur impact dans l'avenir de l'architecture et sur le développement d'apports pédagogiques et de recherche. Les enjeux liés aux matériaux pour l'architecture doivent être envisagés tant pour les nouveaux édifices que pour la réhabilitation, et l'économie circulaire.

Le nouveau programme pédagogique est en cours de finalisation pour une application à la rentrée 2026. Les propositions pourront s'appuyer sur le programme actuel, une adaptation

sera demandée en fonction du nouveau cadre.

I – Missions et implications pédagogiques

La personne travaille en étroite collaboration avec les autres enseignants du champs Construction Ingénierie dans l'objectif de déployer une lisibilité de ces enseignements au regard des thématiques sur les trois années de licence et de proposer des approfondissements en master.

Licence,

La personne a la coordination d'un enseignement de licence, comprenant une série de cours magistraux et de travaux dirigés dans un ou plusieurs semestres où sont présents les enseignements construction ingénierie, selon le nouveau programme. (15h CM 20h TD)

Master,

En « Théories et cultures constructives » (15h CM), des propositions complémentaires seront faites en S7-S9 et S8. Elles pourront aborder les questions de la prise de conscience historique de la dimension environnementale accordée aux matériaux et à l'apparition des notions telles le cycle de vie des bâtiments, le coût carbone ou le réemploi.

En « Savoirs techniques et socio-économiques » en S7 (15h CM) et/ou en S9 (10h CM 30h TD), la diversité des matériaux bio et géo-sourcés, leurs caractéristiques, leur mise en œuvre complétera l'offre existante.

L'offre de séminaire étant en cours de construction, la personne intègre une équipe responsable d'un séminaire. Elle apporte son expertise sur les questions liées aux matériaux géo et bio sourcés, au réemploi, à la réactivation des filières locales et à la recherche expérimentale associée. (20h CM 80h TD)

Dans le cadre de la pluridisciplinarité des ateliers de projet, la personne apporte une expertise sur le volet de la matérialité durable et éco-responsable.

II - Recherche

Dans le cadre du Laboratoire de Recherche en Architecture, la personne participe aux activités scientifiques. Elle rejoint le pôle actif sur les sujets du développement durable et des questions sur l'impact environnemental des constructions à venir. Elle s'engage dans des programmes nationaux ou internationaux.

En tant que professeur HDR, la personne accompagne des doctorants qui s'engagent dans des thèses autour de ces thématiques. Elle participe au parcours recherche en M2.

III Autres charges

La personne participe à l'encadrement de rapport de licence et de direction d'études de HMONP.

Profil recherché

1 – expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés :
 - au comportement et à la mise en œuvre des matériaux géo et bio sourcés dans le cycle de Licence,
 - à l'approfondissement des questions éco-responsables liées à l'édification de l'architecture.
- Coordonner des équipes
- Proposer des cours de théorie en rapport avec l'évolution de la matérialité de l'architecture.

Expériences professionnelles requises :

- Une expérience solide d'enseignement dans le volet matériaux pour l'architecture appuyée sur une didactique claire.
- Des actions en partenariat avec les acteurs professionnels et économiques impliqués dans des recherches innovantes pour le développement des matériaux géo et bio sourcés.
- Une production de recherche académique reconnue par ses pairs pour son apport personnel à son champ d'étude autour des thématiques des matériaux géo et bio sourcés
- Direction ou codirection de thèses dans le domaine.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants ;
- Capacité à intégrer des projets pédagogiques et scientifiques interdisciplinaires.
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement

2 – rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif pédagogique des enseignements Construction Ingénierie en interdisciplinarité avec les autres champs.

La personne intègre le LRA de l'ENSA Toulouse, initie des recherches, participe à la vie du Laboratoire.

3 – diplômes ou expérience professionnelle Requis

Diplôme d'architecte DPLG ou DE exigé et diplôme d'ingénierie ou équivalent souhaité en lien avec les thématiques construction, ingénierie, matériaux.

Doctorat en architecture ou en génie civil.

Habilitation à diriger des recherches (HDR) requise

Expérience pédagogique avérée.

Expérience dans le domaine de la recherche scientifique. Expérience dans la direction ou codirection de thèses.

Langues

Espagnol, Castillan

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133445- PROF TPCAU cat 2

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2133445

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

À travers le recrutement d'un professeur TPCAU catégorie 2, l'ENSA Toulouse vise le renforcement des liens pédagogiques entre les enseignements de Conception en licence et en master, la prise en compte des enjeux actuels et à venir pour l'architecture et le suivi des relations avec le monde professionnel des architectes et de l'architecture en région.

Le nouveau programme pédagogique est actuellement en cours de finalisation pour une application en 2026. Les propositions pourront s'appuyer sur le programme actuel, une adaptation sera demandée en fonction du nouveau cadre.

I – Missions et implications pédagogiques

La personne travaille en étroite collaboration avec les enseignants du champs TPCAU, tout en étant attentive aux enjeux de l'interdisciplinarité avec les autres champs. Elle est appelée à enseigner en Licence et en Master.

En Licence,

La personne a en charge la responsabilité d'un ou deux enseignements de Conception selon les thématiques des différentes années. (110h TD 10hCM)

Elle propose un cours dans le cadre de l'enseignement « Théories pour l'architecture » en lien avec la thématique de l'année. (18hCM)

En Master,

La personne rejoint l'équipe responsable d'un enseignement de Conception en M1 ou en M2 (80h). Elle développe une démarche pédagogique en lien avec les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes urbains, écologiques, sociétaux et technologiques. Elle propose l'enseignement complémentaire « Outils et savoirs pour le projet » (15hCM).

La personne propose un cours dans le cadre de l'enseignement « Théories et cultures » en S7/S9 (15hCM).

Elle participe à un séminaire en M1.

II - Autres tâches

La personne assure une mission pédagogique (32hTD) pour la préfiguration de la formation en apprentissage conformément à la stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029. Elle propose un cadre pédagogique ainsi que des principes de partenariats avec les acteurs du monde professionnel.

La personne participe aux encadrements de rapport de licence (15hTD) et de direction d'études de HMONP (24hCM).

III - Recherche

La personne participe aux activités scientifiques dans le cadre du laboratoire de recherche en architecture LRA de l'ENSA Toulouse.

Profil recherché

1 – expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés à la conception architecturale et urbaine.
- Coordonner des équipes.
- Proposer des cours de théorie en rapport avec les questions d'usage, de spatialité et d'édification de l'architecture au regard du contexte actuel et à venir.

Expériences professionnelles requises :

- Une expérience solide dans l'enseignement de la Théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine.
- Des actions en partenariat avec les acteurs professionnels.
- Un engagement dans la recherche.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants.
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation.
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

2 – rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le LRA de l'ENSA Toulouse, initie des recherches, participe à la vie du Laboratoire.

3 – diplômes ou expérience professionnelle souhaité

Diplôme d'architecte DPLG ou DE HMONP.

Expérience solide de l'enseignement TPCAU en licence et master dans les écoles d'architecture.

Expérience d'architecte praticien (maîtrise d'œuvre en nom propre) de plus de 10 ans.

Expérience dans le domaine de la recherche scientifique.

Langues

Espagnol, Castillan

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA VERSAILLES-2025-2130962- MCF HCA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

Ref : 2025-2130962

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Versailles
(ENSA Versailles)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de VERSAILLES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Missions pédagogiques

L'enseignant (H/F) se situera à la croisée de l'histoire de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Son enseignement proposera une lecture critique de l'évolution de

l'architecture, des villes et des territoires au regard des enjeux écologiques, sociaux et culturels qui structurent les débats depuis un demi-siècle.

Il analysera la manière dont les théories, les courants de pensée ainsi que les innovations techniques et les transformations sociales ont façonné les modes de conception, l'image et la perception de l'environnement bâti.

Le candidat encouragera le développement d'une posture réflexive chez les étudiants, en articulant histoire, théorie et projet.

Cycle licence :

- L21 (24h CM) : montrer comment les problématiques écologiques et environnementales sont intégrées au projet d'architecture, depuis les années 60 jusqu'à nos jours
- H31 (48h TD) : examiner la manière dont se construit le patrimoine architectural contemporain à l'aune des crises écologiques et sociales. À partir d'une approche historique et critique, examiner comment les pratiques institutionnelles et professionnelles, ainsi que les dynamiques territoriales et leurs différentes formes d'organisation, contribuent à redéfinir la notion de patrimoine bâti et les critères de sa transmission.
- H32 (38h TD) Dans une perspective culturelle élargie, examiner la manière dont différents systèmes de représentation scientifiques, politiques, militants et sensibles, participent à la compréhension, à la transmission et à la critique du projet architectural et territorial contemporain. Considérer ces espaces comme des lieux de dialogue entre histoire, théorie, urbanisme, aménagement du territoire, écologie et pratiques artistiques

Cycle master :

- UEIR (36h TD) module d'initiation à la recherche visant, à travers l'interprétation de documents écrits ou graphiques, la transmission des instruments d'analyse de l'historien sensible aux problématiques écologiques du bâti.
- Co-encadrement d'un séminaire de mémoire (160h TD).
-

Missions scientifiques

- Participation à l'animation des réseaux scientifiques de l'école
- Contribution au renforcement des liens entre enseignement et recherche
- Production scientifique régulière et ouverture à l'international
-

Missions transversales

Le poste comprend l'encadrement des rapports d'études (L3, 10h TD), la participation aux jurys de PFE, au suivi des stages et des workshops interdisciplinaires.

Profil recherché

1 – Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant (H/F) sera chargé-e de contribuer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en Histoire et Cultures Architecturales HCA, en cohérence avec les orientations définies dans le projet de formation 2026-2030 de l'École. Il devra posséder une solide maîtrise de l'histoire et

des théories de l'architecture des XXe et XXIe siècles, ainsi qu'une capacité à proposer une lecture transversale des enjeux architecturaux, urbains et paysagers.

Une attention particulière sera portée à la capacité à articuler l'histoire et la théorie de l'architecture et de la ville avec le projet architectural, dans ses dimensions spatiales, structurelles et matérielles, en mobilisant des approches critiques et culturelles.

Il est attendu que le candidat inscrive ses travaux de recherche dans un questionnement ouvert sur les enjeux écologiques contemporains, prenant en compte les mutations environnementales, énergétiques et climatiques qui reconfigurent aujourd'hui les pratiques architecturales, les récits disciplinaires et les cadres d'enseignement au sein des écoles d'architecture.

2 – Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche

Le candidat ou la candidate devra attester d'une activité scientifique régulière, incluant publications, communications dans des colloques et participation à des réseaux de recherche. Un investissement soutenu est attendu dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2030 du LéaV, en dialogue avec les axes du laboratoire, contribuant activement à la dynamique collective et au rayonnement scientifique de l'établissement. Le· candidat ou la candidate sera encouragé·e à développer des coopérations nationales et internationales, à monter ou rejoindre des projets de recherche financés (ANR, partenariats européens ou institutionnels) et à contribuer à la valorisation des travaux du LéaV au sein du réseau des ENSA et des universités partenaires.

Une expérience dans le domaine éditorial (revues, ouvrages collectifs) et/ou dans le commissariat d'expositions est attendue.

3 – Diplômes ou expérience professionnelle requis

- Doctorat en architecture, en histoire de l'architecture ou en histoire de l'art.
- Diplôme d'architecte (ou équivalent reconnu).

Une expérience confirmée dans l'enseignement et l'innovation pédagogique, la recherche ou la pratique dans le champ de l'architecture contemporaine, de ses récits critiques et de ses enjeux environnementaux sera particulièrement appréciée.

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'ÉNSA Versailles, créée en 1969, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une pédagogie etc.

Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Les enseignants ont la liberté de développer les sujets (d'actualité ou fondamentaux).

En cycle Master, ces sujets s'organisent autour de cinq questions renouvelées tous les cinq ans, pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif. Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master 2 avec CY Cergy Paris Université, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastère), un double diplôme architecte-ingénieur, un master international avec un double diplôme franco-chinois architecte-urbaniste et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte.

Description du service :

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de cinq axes thématiques : Éléments et phénomènes / Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité / Hériter, Adapter, transmettre / Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde / Transition(s), Transformation(s). Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son École Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiés au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

Liaisons hiérarchiques : Le directeur de l'ÉNSA Versailles

Liaisons fonctionnelles : La directrice des études et de la recherche



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA VERSAILLES-2025-2130964- PROF TPCAU cat 1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2130964

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Versailles
(ENSA Versailles)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de VERSAILLES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Versailles recrute un enseignant-chercheur (H/F) en TPCAU afin d'assurer les missions suivantes en lien avec les équipes existantes.

Missions pédagogiques

Donner des cours magistraux et/ou encadrer un séminaire de recherche, enseigner des cours de méthodologie (recherche et projet) et diriger des ateliers de projet ; en tant que HDR, s'investir pleinement dans le doctorat par le projet avec CY Cergy Paris Université.

Missions scientifiques

Être un membre actif du laboratoire de recherche LéaV : organisation de colloques, direction et rédaction de publications scientifiques, curation d'expositions et contribution au développement du réseau international sur le plan scientifique. Activité éditoriale.

Missions transversales

Enseignement dans les programmes de licence (théorie de l'architecture, L2, enseignement de projet), master (séminaire de mémoire) et doctorat ; approfondissement des liens entre théorie et pratique, collaboration interdisciplinaire avec tous les domaines pédagogiques de l'ENSA Versailles (TPCAU, VTT, HCA, SHS, ATR), établissement de relations pédagogiques et scientifiques avec d'autres écoles et universités françaises et internationales, en particulier avec les écoles de paysage, afin d'ouvrir le domaine de l'architecture aux défis actuels de la transition écologique, qui englobent la dimension des territoires.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'ENSA Versailles cherche un profil de chercheur plutôt que d'architecte praticien

Une expérience approfondie dans l'organisation de colloques internationaux, d'expositions scientifiques, ainsi que dans des activités liées à l'édition et à la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques est requise.

Le candidat doit justifier d'une expérience confirmée dans l'enseignement de la théorie et de la conception architecturale. Il s'agira de faire des croisements entre l'histoire, la théorie et la pratique, afin de réactualiser et d'investir la pertinence de l'histoire pour le projet. Le candidat ou la candidate devra ainsi être capable d'établir des liens entre les discours et les modes de représentation, la pensée critique et la conception du projet, afin de repenser fondamentalement le projet d'architecture face aux défis du monde contemporain. Il faudrait également savoir initier les étudiants à la recherche et à la conception architecturale, et engager une réflexion critique sur l'enseignement et la représentation du projet, dans l'histoire et dans le temps présent, avec une mise en perspective face à un avenir incertain. Une réflexion approfondie sur la transition écologique et sur la question complexe du temps est indispensable, de même que des expériences scientifiques et des publications dans ce domaine. Il faut savoir inclure l'histoire de l'environnement dans l'enseignement du projet. L'ENSA Versailles souhaite que le candidat ait un parcours international afin de renforcer les collaborations scientifiques de l'ENSA Versailles et du LéaV avec d'autres écoles et universités, notamment les écoles de paysage, pour aborder les enjeux de la transition écologique à grande échelle.

L'ENSA Versailles cherche un profil de chercheur plutôt que d'architecte praticien, car il s'agit

d'encadrer des doctorats, de renforcer les activités de recherche, de mener une réflexion sur l'architecture, de s'investir dans les publications scientifiques ainsi que dans l'organisation de colloques internationaux et d'expositions à caractère théorique.

La capacité de donner des cours en anglais est fortement appréciée

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au laboratoire de recherche LéaV, investissement dans l'un de ses 5 axes et auprès du champs TPCAU. L'enseignant.e aura à construire un lien entre recherche et enseignement théorique, entre le LéaV et les enseignants du champs TPCAU que ce soit à travers la publication scientifique, l'organisation de colloques et séminaires ou l'enseignement destiné au projet à travers la théorie architecturale ou l'intervention et l'enseignement en atelier

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat et habilitation à diriger les recherches (HDR). Le candidat ou la candidate doit être en mesure d'encadrer des thèses dès 2026.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'ÉNSA Versailles, créée en 1969, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une pédagogie etc.

Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Les enseignants ont la liberté de développer les sujets (d'actualité ou fondamentaux).

En cycle Master, ces sujets s'organisent autour de cinq questions renouvelées tous les cinq ans, pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif. Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master 2 avec CY Cergy Paris Université, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastère), un double diplôme architecte-ingénieur, un master international avec un double diplôme franco-chinois architecte-urbaniste et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte.

Description du service :

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de cinq axes thématiques : Éléments et phénomènes / Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité / Hériter, Adapter, transmettre / Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde / Transition(s), Transformation(s). Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son École Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiés au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

Liaisons hiérarchiques : Le directeur de l'ÉNSA Versailles

Liaisons fonctionnelles : La directrice des études et de la recherche



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP BORDEAUX-2025-2125989- PROF TPCAUI Cat. 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2125989

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Bordeaux (ENSAP
Bordeaux)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de BORDEAUX

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

La situation contemporaine et les problématiques environnementales incitent à de nouvelles

considérations au sujet du devenir de l'existant. Elles tendent à interroger formations, doctrines et postures, visant de meilleures connaissances théoriques pour une adaptation raisonnée des constructions aux usages contemporains.

Une forte implication de l'enseignant au sein du champ est attendue. Il est pour cela demandé une double capacité à encadrer des thèses de doctorat en architecture, tout en menant les activités et les charges pédagogiques décrites aux points suivants.

Il est souhaité, en outre, une implication dans les enseignements d'initiation à la recherche tout au long du cursus de la formation initiale, la participation à des jurys et aux instances de l'établissement.

1 / Concernant ses activités d'enseignement, il est attendu que l'enseignant s'implique :

- dans le cycle Licence où il participera au moins à un atelier de conception,
- dans le cycle master où il pourra aussi participer à un atelier de conception et coordonner l'enseignement des outils et méthodes de la recherche dans le cadre d'un séminaire.

Il est attendu la participation à des travaux en lien avec une école doctorale, l'encadrement de thèses et l'accompagnement d'enseignants pour l'obtention d'une HDR.

L'enseignant fera des propositions de cours pour les deux cycles de la formation initiale en lien avec la problématique de la conception dans l'existant et en articulation avec le futur programme.

2 / En matière de recherche, au-delà des orientations des laboratoires de l'ENSAPBX, sur lesquelles l'enseignant devra se positionner, il est attendu une capacité à :

- développer une thématique dans une unité de recherche,
- renforcer la formation doctorale,
- développer et assurer la direction scientifique de projets de recherche,
- participer au développement des différents types de recherche : recherche appliquée, recherche-action, recherche-crédation, recherche par le projet combinant exploration conceptuelle et pratique spatiale, permettant une production de connaissances par l'acte de conception,
- développer une capacité de compréhension des contextes de commande et des systèmes d'acteurs, pouvant aller jusqu'à des collaborations permettant de renforcer le lien entre la recherche académique et les réalités du monde professionnel,
- promouvoir le dialogue entre théorie et pratique, en veillant à ce que les connaissances produites par la recherche alimentent les enseignements du projet.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le candidat démontrera une connaissance des pratiques professionnelles, des points de vue théoriques, des enjeux contemporains de la sauvegarde, de l'intervention et de l'adaptation dans l'existant. Ces compétences seront liées à des diplômes spécialisés français ou étrangers et des productions scientifiques reconnues.

La reconnaissance du travail de recherche devra être avérée notamment par des publications

scientifiques, d'ouvrages, d'articles, au plan national et/ou international.

Il sera attendu un positionnement fondé sur une vision et une compréhension des enjeux contemporains de la formation des architectes, au regard notamment de la place qu'y tient l'initiation à la recherche et la diversification des situations d'exercice professionnel.

S'agissant de la recherche en architecture, une expérience de recherche par le projet, attestée, serait un élément important. Ce type de recherche engage une approche à la fois concrète et expérimentale, dans laquelle le projet devient un moyen d'exploration, de production de connaissances et d'innovation au sein de la discipline.

Une expérience de praticien en nom propre à différentes échelles sera appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

En matière de recherche, l'enseignant devra se positionner au regard de ses travaux sur l'intervention dans l'existant par rapport aux orientations des laboratoires de l'ENSAPBX.

Il fera état d'une activité de recherche témoignant d'une capacité à articuler la production de connaissances avec le projet architectural et urbain.

L'enseignant devra en outre répondre aux différentes missions scientifiques :

- contribuer à la dynamique d'une unité de recherche par l'animation de séminaires, la coordination d'événements scientifiques, l'organisation de publications,
- renforcer la formation doctorale en impulsant des mémoires de recherche et des sujets de thèse, en organisant des séminaires doctoraux, en accompagnant les financements (CIFRE, contrats de recherche, etc.), en dirigeant des thèses, en soutenant l'accès à la HDR
- développer des projets de recherche,
- communiquer et diffuser ses travaux dans des colloques scientifiques et événements professionnels,
- participer à l'élaboration du prochain programme quadriennal (2028-2032) notamment afin d'animer les liens entre les formations paysage et architecture.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Expérience solide d'enseignement de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine en ENSA, en licence et en master. Articulation entre l'enseignement de master et la recherche.

Diplôme d'architecte (DPLG, ou DE, HMONP), Habilitation à diriger les recherches (HDR), ou équivalents.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socioéconomiques.

Elle appartient à un réseau de 21 ENSA.P en France.

L'ENSAP Bordeaux accueille près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 45 titulaires) et 55 agents administratifs, techniciens ou scientifiques.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'État et de paysagiste d'État (valant tous deux grades de master) qui peuvent ouvrir au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

L'ENSAP Bordeaux est impliquée dans plusieurs projets de recherche au travers des trois laboratoires qu'elle abrite (Passages, PAVE et GRECCAU).

Les enjeux des transitions, environnementales et numériques, sont au cœur de ses préoccupations pédagogiques et scientifiques.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP BORDEAUX-2025-2126001- PROF TPCAU Cat. 2 n°2

Professeur(e) / Théories et pratiques de la conception architecturale / Catégorie 2

Ref : 2025-2126001

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Bordeaux (ENSAP
Bordeaux)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de BORDEAUX

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Compte-tenu du nombre limité de professeurs dans le champ TPCAU, ce recrutement est stratégique pour l'établissement qui en attend un fort rayonnement au sein du champ, et une

capacité de mobilisation de celui-ci.

En plus de ses activités principales d'enseignement et de recherche décrites aux points suivants, il est souhaité une implication dans la coordination des enseignements de la formation initiale, l'encadrement des PFE, la participation à des jurys et aux instances de l'établissement.

1/ Concernant l'enseignement, il est attendu une participation dans les deux cycles de la formation initiale. L'enseignant pourra être amené à coordonner des ateliers de projet en licence et/ou en master à la faveur du prochain programme pédagogique (2028-2032).

Des compétences et une expérience en maîtrise d'œuvre sont requises ainsi qu'une capacité à développer des réponses innovantes et contextualisées au regard des problématiques complexes de notre époque, dans une démarche interdisciplinaire.

Il est attendu à ce sujet, une capacité à mobiliser les connexions possibles entre le champ TPCA et les autres champs de la formation architecture ainsi qu'entre les deux formations de l'ENSAPBX, architecture et paysage.

L'enseignant développera ses axes de travail et de recherche et les appliquera à l'enseignement au regard de thématiques précises liées à la transition écologique, telles que par exemple, la réhabilitation, la transformation du bâti existant au sens large, le lien architecture et paysage.

L'enseignant devra renforcer le corpus de cours d'architecture existant à l'école en y apportant un complément, notamment au sujet des pratiques actuelles de production de l'architecture tant sur la scène nationale qu'internationale.

Il pourra s'investir dans la mise en place de la formation des étudiants par l'alternance, en cours de réflexion dans l'école.

2/ En matière de recherche, une ouverture est souhaitée :

- aux approches de type recherche-crédation, recherche appliquée et recherche-action, qui combinent exploration conceptuelle et pratique spatiale, visant une production de connaissances par l'acte de conception ;
- à la compréhension des contextes de commande et des systèmes d'acteurs, pouvant aller jusqu'à des collaborations entre la recherche académique et les réalités du monde professionnel.

Un positionnement par rapport aux laboratoires de l'ENSAPBX sera apprécié afin de promouvoir le dialogue entre théorie et pratique, en veillant à ce que les connaissances produites par la recherche alimentent les enseignements du projet.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Des compétences en maîtrise d'œuvre architecturale et/ou urbaine à différentes échelles seront démontrées au travers d'une production reconnue. Ces compétences doivent contribuer à renforcer les liens entre théories et pratiques dans la formation et à participer au prochain programme de l'EnsapBx (2028-2032).

À ce titre, il est souhaité que le candidat conjugue des expériences et compétences de l'enseignement depuis sa pratique du projet architectural et urbain avec un intérêt pour la recherche.

Le candidat devra inscrire son enseignement dans un regard porté sur les changements sociétaux et les problématiques environnementales, faisant du projet architectural et urbain un outil de transformation autant social que politique et spatial.

Il sera attendu un positionnement fondé sur une vision et une compréhension approfondie des enjeux contemporains de la formation des architectes, notamment par rapport à la diversification des situations d'exercice professionnel et l'initiation à la recherche.

Cette expertise professionnelle sera de nature à permettre l'encadrement de travaux de conception architecturale et urbaine à toutes les échelles et à favoriser les liens avec les enseignements des autres disciplines dans les différents cycles de formation.

L'enseignant doit faire état d'une expérience solide d'enseignement du projet architectural et urbain en école d'architecture, tant en licence qu'en master.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est souhaité que l'enseignant se positionne au regard de sa pratique, de ses travaux, par rapport aux orientations du (ou des) laboratoire(s) de l'ENSAPBX.

Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs) est souhaitée.

Les compétences de l'enseignant doivent contribuer au développement d'une pensée critique et prospective relative aux questions émergentes propres à l'architecture et au territoire. Il devra démontrer une capacité à développer des enseignements ancrés dans l'actualité de la profession et de la production contemporaine de l'architecture.

Il explicitera les liens établis entre la pratique de l'architecture, ses activités pédagogiques et ses travaux théoriques.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte (DPLG, ou DE, DE-HMONP) ou équivalents.

Un parcours professionnel significatif en maîtrise d'œuvre sont requis s'agissant d'un praticien avec une exigence sur la question du projet architectural et urbain. Un corpus de réalisations à différentes échelles, au plan national et/ou international est attendu, avec un engagement dans une pratique responsable de la maîtrise d'œuvre.

La reconnaissance de sa production architecturale devra être avérée notamment par des prix, des récompenses reçues ou des publications.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Espagnol, Castillan

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences : s

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socio-économiques.

Elle appartient à un réseau de 21 ENSA(P) en France.

L'ENSAP Bordeaux accueille près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 45 titulaires) et 55 agents administratifs, techniciens ou scientifiques.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'État et de paysagiste d'État (valant tous deux grades de master) qui peuvent ouvrir au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

L'ENSAP Bordeaux est impliquée dans plusieurs projets de recherche au travers des trois laboratoires qu'elle abrite (Passages, PAVE et GRECCAU).

Les enjeux des transitions, environnementales et numériques, sont au cœur de ses préoccupations pédagogiques et scientifiques.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP BORDEAUX-2025-2126007- PROF VT cat 1

Professeur(e) / Ville et territoires / Catégorie 1

Ref : 2025-2126007

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Bordeaux (ENSAP
Bordeaux)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de BORDEAUX

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'enseignant enseignera dans la formation paysage de l'ENSAPBx, dont le cursus se déploie sur huit années (LMD). Il a pour vocation à contribuer à la définition des orientations

pédagogiques de cette formation. Dès la rentrée 2026, il participera à l'élaboration du prochain programme (2028-2032). Il devra également s'investir fortement dans la recherche et la formation à la recherche, au niveau master et doctorat, en ce domaine du paysage.

L'enseignant contribuera aussi aux réflexions visant à construire des interfaces entre les deux formations architecture et paysage de l'ENSAPBx, ainsi qu'à développer des réseaux à l'échelle régionale, nationale et internationale en ces domaines.

Structuré en trois cycles, la formation paysage de l'ENSAPBx conduit au diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master, et au doctorat en Architecture et paysage. Elle a placé au cœur de son projet pédagogique la volonté de faire de l'enseignement un lieu d'innovation et d'expérimentation. La place importante donnée aux exercices développant la capacité de l'étudiant à se construire une pensée critique et à se positionner, en théorie et en pratique, répond à cet objectif, tout comme la conception d'exercices de projet de paysage qui explorent tout le spectre des pratiques paysagistes. Il est attendu de l'enseignant qu'il fasse vivre ce projet central et qu'il soit capable d'apporter une expérience et des savoir-faire relatifs à des pratiques de conception, émergentes et diversifiées.

Il coordonnera une partie des enseignements de licence et de master mettant en œuvre une approche, sociale et démocratique, du projet de paysage, intégrant les enjeux éco-climatiques contemporains. Il devra être capable de situer ses propositions d'enseignement à l'articulation entre différentes démarches qui visent à analyser les regards et les attentes, à comprendre les stratégies et conflits d'acteurs et les modes de vie des habitants, à organiser la participation des habitants et des acteurs concernés à une discussion sur l'avenir des paysages considérés.

L'enseignant devra s'investir dans des activités de recherches en paysage au sein de l'UMR 5319 Passages (ou équivalent). Il a vocation à jouer un rôle structurant dans l'animation scientifique du laboratoire, en prenant une part active dans le montage et dans la coordination de programmes de recherche. En outre, il assurera la direction de doctorats en Architecture et paysage, délivré par l'ED Montaigne Humanités (ou équivalent).

Profil recherché

1. Expérience souhaitée

Le candidat doit justifier d'un parcours de formation et de compétences avérées dans le domaine du paysage, du projet spatial et de la conception paysagère, ainsi qu'une aptitude à diriger des doctorats.

Le candidat devra montrer une forte capacité à construire une réflexion, d'ordre théorique et épistémologique, sur les pratiques du paysagiste dans leurs liens aux problématiques politiques et sociales. Il devra avoir expérimenté les pratiques qu'il est destiné à enseigner, si possible selon différentes formes d'exercices professionnels : AMO, expertise et conseil dans le

cadre de la mise en place de politiques publiques, recherche-action, etc. Il devra également justifier d'une activité de recherche en paysage de haut-niveau scientifique, reconnue par des participations à des colloques et par des publications en nombre significatif dans des revues ou des ouvrages scientifiques selon les critères du HCERES. En outre, une bonne connaissance de l'environnement régional et des instances nationales, voire internationales, œuvrant dans le domaine du projet de paysage lui permettra d'assurer une diffusion et une valorisation des activités pédagogiques et scientifiques déployés par l'ENSAPBx.

Les principales compétences souhaitées sont les suivantes :

- être en capacité de produire des connaissances dans le champ de la recherche en paysage et de les transmettre,
- avoir l'expérience d'une pratique collégiale de la pédagogie et être, sur ces bases, en capacité de faire des liens entre différents domaines d'enseignement, disciplinaires ou interdisciplinaires,
- attester d'une capacité à diriger des recherches doctorales en paysage et à animer une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de projet de recherche-action et/ou dans un contexte partenarial,
- savoir transmettre des résultats de recherches ou d'expériences pratiques auprès de publics variés ;
- attester d'une implication dans des réseaux scientifiques et pédagogiques ou relevant d'actions d'appui aux politiques publiques territoriales dans le domaine du paysage, au niveau régional, national et/ou international.

1. Rattachement à un collectif pédagogique et de recherche

L'enseignant sera intégré dans la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux et rattaché à l'UMR 5319 Passages. À ce titre, il sera amené à s'investir dans les différentes instances qui structurent la gouvernance de l'ENSAPBx. Il rejoindra également l'École doctorale Montaigne Humanités (ED 480). Il participera aux réseaux organisés autour de l'exploration de problématiques scientifiques et sociétales qui concernent les acteurs et les professionnels de la fabrique des espaces et de la gestion des paysages.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Habilitation à diriger les recherches (HDR), ou équivalent, dans le domaine du projet spatial et de la conception paysagère

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences: . Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socioéconomiques.

Elle appartient à un réseau de 21 ENSA.P en France.

L'ENSAP Bordeaux accueille près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 45 titulaires) et 55 agents administratifs, techniciens ou scientifiques.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'Etat et de paysagiste d'Etat (valant tous deux grades de master) qui peuvent ouvrir au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

L'ENSAP Bordeaux est impliquée dans plusieurs projets de recherche au travers des trois laboratoires qu'elle abrite (Passages, PAVE et GRECCAU).

Les enjeux des transitions, environnementales et numériques, sont au cœur de ses préoccupations pédagogiques et scientifiques.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129459-MCF STA cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture - Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances / Catégorie 1

Ref : 2025-2129459

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Missions et activités principales

L'enseignant (H/F) recruté devra montrer une capacité à enseigner dans des contextes pédagogiques différents (cours magistraux, travaux dirigés, explorations).

Il devra assurer les missions suivantes :

en cycle licence :

- Encadrement des TD en S1 (36h 8x2 franchissements 4x2 manip 12h modélisation RDM 7) abordant les principes de base de la résistance des matériaux par une approche expérimentale et numérique.
- Cours et TD S3 (40h eq. TD +24h) sur les thèmes liés à la structure et aux ambiances. L'enseignant coordonnera les TD en lien avec son cours. L'accent sera mis sur les relations entre la structure et la physique des bâtiments par une approche à la fois physique et numérique.
- Cours en S2 (40h eq. TD), consacré aux systèmes constructifs et à leur impact.
- S4 (24h) au sein des équipes déjà constituées
- Encadrement des TD S6 (24h) au sein des équipes déjà constituées. L'accent sera toujours mis sur les relations entre la structure et la physique des bâtiments et aux relations structure/enveloppe

en cycle master :

- Cours optionnel (40h eq. TD)) consacré à des savoirs techniques articulés autour des questions environnementales à l'échelle de l'édifice,
- module exploratoire (48h) sur les thèmes de la structure et des ambiances (si possible établissant un lien pédagogie/recherche),
- TD en lien avec un atelier de projet (48h) sur les thèmes de la conception durable (dans un domaine d'étude à définir selon les besoins).

L'enseignant devra aussi :

- participer à la réflexion sur l'enseignement des Sciences et Techniques pour l'Architecture et les modalités pédagogiques pour établir des liens avec les ateliers de projet et avec la recherche,
- dans une optique de coordination avec les enseignements existants, la double approche physique et numérique devra pouvoir être mobilisée,
- établir des passerelles entre enseignement et recherche,
- s'inscrire dans le domaine Matérialité du LACTH.

Profil recherché

Doctorat en architecture requis

Architecte ou architecte ingénieur(e)

Le candidat ou la candidate doit maîtriser toutes les connaissances du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture, groupe de disciplines CIMA (Construction, Ingénierie et Maîtrise des Ambiances) en mécanique des structures, procédés de construction, maîtrise des ambiances.

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Études de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Présentation des activités scientifiques de l'école :

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de

l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129471-MCF STA cat 1 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture - Outils mathématiques et informatiques / Catégorie 1

Ref : 2025-2129471

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Missions et activités principales

L'enseignant (H/F) recruté devra montrer une capacité à enseigner dans des contextes pédagogiques différents (cours magistraux, travaux dirigés, explorations).

Il devra assurer les missions suivantes :

En cycle licence :

- Encadrement des TD en S1 (48h 8hx2 franchissements 4hx2 manip 12hx2 modélisation RDM 7) abordant les principes de base de la résistance des matériaux par une approche expérimentale et numérique.
- Encadrement des TD S3 (24h) et S4 (24h) à articuler avec l'équipe en place
- Cours et TD S6 (40+24h) au sein des équipes déjà constituées. L'accent sera toujours mis sur les relations entre la structure et la physique des bâtiments par une approche à la fois physique et numérique.

En cycle master :

- Cours magistral optionnel (24h) Tectoniques numériques
- Exploratoire (48h) sur le relevé 3D et la modélisation pour l'intervention dans l'existant
- Encadrement séminaire Tectoniques. Théories, Méthodes, Outils (24h/semestre) S7/S8
- Exploratoire (24h) sur les simulations énergétiques en relation aux thématiques de réhabilitation des bâtiments existants

Autres missions :

Participation à la réflexion sur l'enseignement des Sciences et Techniques pour l'Architecture. Implication dans la valorisation et le développement des pratiques numériques appliquées à l'architecture (modélisation, paramétrisation, fabrication).

L'enseignant devra aussi :

- participer à la réflexion sur l'enseignement des Sciences et Techniques pour l'Architecture et les modalités pédagogiques pour établir des liens avec les ateliers de projet ;
- Dans une optique de coordination avec les enseignements existants le double approche physique et numérique devra pouvoir être mobilisée. A cette fin l'enseignant recruté devra posséder une maîtrise des outils de modélisation BIM (Building Information Modeling), de simulation environnementale, de modélisation paramétrique et fabrication numérique ;
- établir des passerelles entre enseignement et recherche ;
- s'inscrire dans le domaine Matérialité du LACTH

Profil recherché

- Doctorat requis
- Architecte (de préférence) ou architecte ingénieur(e)

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Présentation des activités scientifiques de l'école :

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire- Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129481-PROF TPCAU cat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129481

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés.

Le candidat (H/F) inscrira sa proposition pédagogique, pour la partie master dans le Domaine d'Études "Conception et société ". Ce poste vise à renforcer à l'ENSAPL l'enseignement du champ TPCAUC dans la recherche en architecture et plus largement des pratiques spatiales, et

nécessite des compétences dans l'articulation entre conception et questions écologiques.

La situation contemporaine de crise et de changement climatique incite à de nouvelles considérations au sujet du devenir de l'architecture comme des paysages. La transformation de l'architecture qui en découle interroge tout autant les formations, les doctrines et postures, et motive les initiatives scientifiques et pédagogiques. La proposition pédagogique attendue est en lien avec ces nouveaux enjeux. Le poste vise à renforcer la recherche propre à la conception architecturale et urbaine en intégrant les outils développés par le champ de l'architecture dont les outils de représentation. Le développement du doctorat en architecture ouvert aux candidat·es issu·es des différentes pratiques spatiales est un enjeu important pour l'école. L'Enseignant·e Chercheur·se renforcera le laboratoire de recherche LACTH par sa démarche de recherche scientifique en architecture y compris pour la recherche basée sur la pratique.

Charges pédagogiques insérées en master dans le domaine d'étude "Conception et société" :

- L'enseignement du projet en Master (144h) pour les M1 et M2. Celui-ci propose un enseignement fondé sur une approche nourrie simultanément par le projet et la recherche scientifique.
- L'enseignement d'un Séminaire en Master (96h) dont l'objectif est de former les étudiant·es aux méthodes de la recherche par la rédaction d'un mémoire, dont une partie de mémoire avec mention recherche. Les sujets seront axés sur l'articulation entre conception architecturale et écologie.
- L'enseignement Cours Magistral de théorie de l'architecture sous le prisme de l'écologie en Licence (22h). Ce nouveau cours à proposer, sera discuté avec la CFVE.
- L'enseignement d'un TD exploratoire s'articulant aux travaux de recherche dans le cycle Master (44h). Ce TD à proposer par l'enseignant·e, rentre dans le cadre d'une offre multiple. Autres enseignements : Encadrement durant la semaine intensive Des écologies transversale à toute l'école (12 à 20h). Les propositions d'enseignement sont appréciées.

Autres tâches : Direction d'étude et encadrement des rapports de PFE, suivi des stages, participation aux différents jurys et commissions, coordination pédagogique, participation aux instances de l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Le candidat (H/F) est un enseignant-chercheur confirmé en TPCAUI, titulaire d'une HDR ayant une production théorique et scientifique avérée (ouvrages, textes, articles dans revues à comité de lecture...). Les publications à l'international sont un plus.
- Il disposera d'un engagement et de travaux de recherche témoignant d'un niveau de compétence reconnu par ses pairs en France et/ou à l'étranger
- Il renforcera les collaborations scientifiques et pédagogiques de l'ENSAPL à l'international et participera au développement de la recherche au sein du LACTH

- Il devra faire état d'une compétence pédagogique avérée, en particulier concernant les outils nécessaires à la conception spatiale et architecturale du projet. Il en est de même pour la création de nouveaux formats pédagogiques, tels les démarches exploratoires et interdisciplinaires.
- Il devra montrer son aptitude à définir des objectifs d'apprentissage ainsi que les méthodes pour y parvenir, notamment la création de critères d'évaluation. Une démarche critique capable de nourrir l'enseignement de la conception est appréciée
- Il aura connaissance des pratiques professionnelles, des enjeux contemporains de l'architecture, de la transformation de l'existant, de l'impact environnemental des matériaux, de la rénovation du patrimoine du XX^e siècle dans toutes ses dimensions
- Il devra faire preuve de compétences pour les enjeux de la transformation de la discipline architecturale dans le contexte de transition écologique et de sa capacité à les transmettre dans une perspective de frugalité
- Il devra savoir travailler avec les équipes pédagogiques en place dans une posture d'ouverture pluridisciplinaire

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire...)

- Participation aux activités scientifiques du LACTH : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- Développement de la recherche scientifique dans les domaines de la discipline TPCA, en synergie avec les quatre domaines de recherche du LACTH et le milieu académique ; négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en France ou à l'étranger et HDR en architecture.

Diplôme d'État d'Architecte : DPLG, DE+HMONP ou diplôme équivalent.

Recherches, publications professionnelles et/ou scientifiques appréciées.

Maîtrise de l'anglais recommandée, y compris pour l'encadrement d'un atelier.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP.

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

Le LACTH est associé à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.

Les enseignements feront partie du domaine d'étude « Conception et société » qui a pour ambitions de penser spatialement la ville écologique et frugale de demain à partir du déjà là architectural et des milieux, humains comme non humains, des ressources locales et des pratiques du territoire, à travers différentes échelles, en utilisant les outils adéquats et spécifiques de concepteurs prospectifs.



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129489-PROF TPCAU cat 2 n°2

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129489

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Ce poste de professeur a pour objectif de renforcer à l'ENSAPL l'enseignement du champ TPCAU dans ses dimensions de maîtrise d'œuvre professionnelle active.

Le candidat (H/F) inscrira sa proposition pédagogique selon ses motivations ou intérêts,

notamment en master dans le cadre du Domaine d'Etudes "Conception et Société". Le positionnement sur les enjeux et problématiques liés au devenir de l'architecture comme des paysages incitera à interroger les formations, les doctrines et postures, et motivera les initiatives scientifiques et pédagogiques visant à de meilleures connaissances historiques et techniques des constructions, leur sauvegarde, leur transformation, interventions qui s'adaptent de manière raisonnée aux usages contemporains (usage, confort, énergie, bilan carbone). La capacité à effectuer des liens transversaux et à problématiser des axes de recherche sera appréciée.

En 2025/2026, les charges pédagogiques seront :

- Atelier de projet TPCAU en master (144h) en domaine d'étude "Conception et société" ; étudiants de M1, M2 et PFE ensemble. Enseignement fondé sur une approche transdisciplinaire de l'architecture, nourri simultanément par le projet et la recherche. Il s'inscrit dans une démarche exploratoire en abordant la conception sous le double point de vue d'une pratique opératoire en prise avec des situations réelles et d'une pratique réflexive visant à interroger notre société dans un contexte de réévaluation écologique.
- Atelier de projet TPCAU en Licence (120h), au semestre 6. Cet atelier est un lieu d'identification et de bilan des connaissances et compétences acquises tout au long du cycle. Un des objectifs est de croiser une diversité d'échelles, de problématiques, de programmes mêlant habitat, espace public et activité. Cette synthèse se fait avec un projet individuel qui maîtrise l'échelle du 1/20ème et du 1/50ème et leurs implications sur la définition architecturale.

La richesse attendue des interfaces entre ces fonctions suggère à la fois une certaine complexité qui conçoit l'édifice comme un micro-paysage inscrit dans un milieu précis.

- Un enseignement en formation HMONP (de 32 à 48 heures) pour la session liée à "l'entreprise d'architecture".
- En alternative à la HMONP peut être proposé un Cours théorique lié à la discipline architecturale, son processus de conception à l'heure des mutations écologiques.
- Participation à la semaine intensive "Des écologies" transversale à toutes les promotions étudiantes selon des modalités variables (propositions d'enseignements appréciées).

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le candidat (H/F) est un architecte praticien démontrant une production de réalisations architecturales et urbaines reconnues (lauréats de concours ou de prix) et remarquables (faisant l'objet de publications architecturales professionnelle nationales voire internationales) et témoignant d'une pratique actuelle active, Une solide expérience professionnelle de maître d'œuvre à différentes échelles, du projet architectural et urbain, est attendue, permettant d'envisager l'enseignement du projet en atelier dans une approche multiscalaire.

Compétence pédagogique avérée, notamment pour inventer des formats pédagogiques et

mettre en œuvre les outils pédagogiques nécessaires à la conception spatiale et architecturale en atelier de projet, en particulier pour les démarches exploratoires et interdisciplinaires.

- Aptitude à construire des enseignements, à définir des objectifs d'apprentissage ainsi que les méthodes et moyens d'y parvenir, à énoncer et partager les critères d'évaluation formative et certificative qui permettent de les vérifier.
- Connaissance des pratiques professionnelles, des points de vue théoriques des enjeux contemporains de l'architecture, de la transformation de l'existant, de l'impact environnemental des matériaux, de la rénovation énergétique, de la sauvegarde et de l'entretien (maintenance).
- Faire preuve d'un intérêt et de compétences manifestes pour les outils et les enjeux d'adaptation de la discipline architecturale dans le contexte de mutation écologique
- Bonne connaissance des environnements socioprofessionnels de l'architecture et de leur évolution, entre autres pour envisager enseigner les pratiques professionnelles contemporaines (HMO)
- Savoir travailler de manière collégiale avec les équipes pédagogiques en place et développer des points de vue transdisciplinaires.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Participation aux activités scientifiques du LACTH (laboratoire de recherche de l'école) : contributions aux séminaires doctoraux si possible dans le domaine "Conception et société", participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- Développement de la recherche scientifique dans les domaines des théories et pratiques de la conception architecturale urbaine et paysagère
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée

Diplôme d'Etat d'Architecte : DPLG, DE+HMONP ou diplôme équivalent.

Inscription à l'ordre des architectes depuis plusieurs années si la pratique est en France. Sinon, équivalents de l'étranger.

Recherches, publications professionnelles et/ou scientifiques appréciées.

Maîtrise de l'anglais recommandée, y compris pour l'encadrement d'un atelier.

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

Le LACTH est associé à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque

année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.

Les enseignements feront partie du domaine d'étude « Conception et société » qui a pour ambitions de penser spatialement la ville écologique et frugale de demain à partir du déjà là architectural et des milieux, humains comme non humains, des ressources locales et des pratiques du territoire, à travers différentes échelles, en utilisant les outils adéquats et spécifiques de concepteurs prospectifs.